

ACTES DU COLLOQUE

Pour une égalité des chances des jeunes en situation de handicap dans notre région

Mercredi 8 décembre 2010
Hémicycle de la Région - Marseille

2010

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur





ACTES DU COLLOQUE

Pour une égalité des chances des jeunes en situation de handicap dans notre région

Mercredi 8 décembre 2010

Hémicycle de la Région - Marseille



Remerciements

Ce colloque, organisé par le CREAI PACA et Corse, avec le soutien du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur avait pour but de renforcer l'efficacité, après plus de 5 ans, de l'entrée en vigueur de la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

En effet, les évolutions législatives et réglementaires auront contribué à une évolution des mentalités envers le handicap et les personnes handicapées. Au-delà de la compensation individuelle, comment ce met en place le principe d'accessibilité généralisée pour une participation effective à la vie sociale des jeunes.

Quelle est la place réservée aux jeunes handicapés dans la société ? Que peut-on envisager demain pour renforcer, voire accélérer le processus d'insertion, d'inclusion de ces jeunes ?

Ce questionnement concerne tout particulièrement les conditions d'accès à la scolarisation, à la formation, à l'apprentissage et à l'entrée dans le monde du travail et plus largement, l'accès à l'habitat, à la culture, aux loisirs et à la santé pour une véritable participation citoyenne à la vie sociale.

120 personnes ont assisté à ces débats et ont pu échanger avec les intervenants.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour que cette journée soit une réussite, notamment les membres du comité de pilotage et les intervenants qui ont été à la hauteur de nos attentes et surtout de celles du public présent, malgré le désistement de M. Ebersold, en dernière minute.

Merci aussi aux personnes qui ont de près ou de loin contribué à sa réalisation.

Roland CANOVAS

Président du CREAI

Table des matières

Animateur : Serge DAVIN, Vice Président du CREAL PACA et Corse et membre du CESR

Ouverture de la journée	9
Gaëlle LENFANT, Vice Président déléguée aux solidarités, prévention et sécurité, lutte contre les discriminations de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	
Roland CANOVAS, Président du CREAL	
Projection de l’interview d’Alexandre JOLLIEN, Philosophe	
Le Parcours de scolarisation.....	13
Robert MAZZELLA, Professeur coordinateur de classe Post UPI LEP St André (13)	
Claire ROSTY, IEN chargée de mission sur la scolarisation des élèves handicapés, conseillère auprès du Recteur Académie d’Aix-Marseille	
Caroline DANIEL, Enseignante Référent de Scolarisation	
L’apprentissage et la formation.....	24
Marie FLORES, Mission d’appui, Bureau d’Etudes ETCetera	
Pierre LORENT, Chef de projet Apprentissage et Handicap, ORM	
Jean ARMAND, Président de l’ARDIR, Directeur du CFA René Villeneuve (04)	
Sophie CREMOUX, Référent handicap (CFA 05)	
Jean-Pierre RUSSO, Référent handicap (CFA 06)	
Yves LARRIEU, Directeur Association Formation et Métiers (CFA FA Marseille 13)	
L’enseignement supérieur.....	39
Christophe TEUMA, Titulaire Master 2 « Droit pénal »	
Nicolas SOUVETON, Trésorier de l’Association Droit au Savoir	
Mireille CANALIS-DURAND, Professeur et vice Présidente déléguée, chargée du soutien à l’étudiant	
Jeannette THEOKRITOFF, Responsable de la Cellule Handicap Université Cézanne Aix-en-Provence	
Jean-Paul NIVOIX, Enseignant Université de Nice Sophia-Antipolis	
Valérie DALL’O, Responsable de la cellule d’accueil Handicap Université de Nice	
L’information et le logement.....	53
Vanessa TIERSKY, Chef de projet Eurocircle Marseille	
Jean-Luc SALMON, Président du CRIJ Provence Alpes	
Florence GUILLEMET, Responsable du pôle information-orientation du CRIJ	
Sylvie BAZIN, Coordinatrice du dispositif Familles Gouvernantes à l’UDAF 13	
Hervé MARCE, Directeur du Foyer Occupationnel Les Nénuphars, IRSAM Marseille	
Nizar CHARNI, Résident du Foyer Occupationnel Les Nénuphars	
Françoise GIRAUD, AMP, référente de M. CHARNI	
Jean CHAPPELLET, Directeur Régional de la DRJSCS PACA	
La culture et les loisirs.....	75
Corinne TOURAME, membre du bureau de la Chrysalide Marseille	
Julien CALLEJON, Coordinateur de développement, référent régional Sports de nature	
Luc LEANDRI, Conseiller Régional délégué au handicap et à la dépendance	
Conclusion de la journée	82
Luc LEANDRI, conseiller Régional	



Ouverture de la journée

Gaëlle LENFANT

Mesdames et Messieurs, nous allons pouvoir commencer cette journée. Il m'est particulièrement agréable de vous accueillir aujourd'hui dans cet hémicycle au nom de la Région et de son président Michel VAUZELLE que je représente aujourd'hui et qui, vous le savez, présente un très vif intérêt aux travaux de cette journée. Je voudrais saluer M. Roland CANOVAS, le président du CREAI, Serge DAVIN, vice-président du CREAI, ainsi que Monique PITEAU-DELOD, directrice du CREAI, et vous dire quelques mots d'introduction pour cette journée. La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affichait pour ambition de rénover profondément la politique du handicap en permettant d'intervenir sur tous les aspects et sur tous les âges de la vie de la personne handicapée. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi, nous allons, au cours de cette journée dresser un état des lieux des principales avancées et des besoins restants à couvrir dans notre Région pour les jeunes en situation de handicap, avec les nombreux acteurs impliqués dans le champ du handicap : les familles, les personnes en situation de handicap, les associations, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales.

Je tiens vraiment à remercier le CREAI et je remercie à nouveau son président M. Roland CANOVAS ainsi que son vice-président, sa directrice, et toute leur équipe, pour leur implication dans l'organisation de cette journée et pour l'ensemble de leurs actions dans le domaine du handicap.

En accueillant au sein de l'Hôtel de Région cette manifestation, la Région affirme une fois de plus son rôle de relais institutionnel de la déclaration de Madrid, signée par le président Michel VAUZELLE en juillet 2003, et les principes qu'elle proclame pour une véritable égalité des chances de toutes les personnes en situation de handicap, en leur donnant accès à tous les droits fondamentaux.

C'est à l'occasion des 4^{ème} États Généraux du handicap qui se sont tenus en décembre 2008 à l'Hôtel de Région que la question de la place des jeunes en situation de handicap dans la société a été retenue comme orientation prioritaire pour ce colloque. L'objectif majeur de cette journée est de mobiliser les acteurs et les jeunes en situation de handicap afin d'échanger sur leurs constats, leurs besoins, leurs difficultés et ainsi, définir de façon concertée les orientations nécessaires pour que l'égalité des jeunes en situation de handicap dans notre Région soit atteinte le plus rapidement et le plus globalement possible.

J'ajouterai qu'au-delà de l'égalité des chances, il s'agit aussi de l'égalité des droits.

Dans cette perspective, la Région a déjà engagé depuis 2000, une politique volontariste de solidarité en direction des personnes en situation de handicap. Cette politique s'est traduite par l'inscription dans le contrat de plan État – Région d'un programme de création de places en maison d'accueil spécialisée (MAS) et en foyer d'accueil médicalisé (FAM), mais aussi par la mise en œuvre et le soutien d'actions, d'initiatives essentiellement associatives en vue de faciliter l'accès des personnes handicapées aux diverses activités relevant de la vie ordinaire.

Permettez-moi d'évoquer également les différents programmes engagés par le Conseil Régional pour améliorer l'accès dans les transports, notamment le programme de rénovation et de mise aux normes d'accessibilité des gares, ainsi que ceux engagés dans les domaines de la culture, des loisirs et du tourisme. Je voudrais citer rapidement les programmes d'accès à la baignade, aux salles de spectacle que nous évoquerons en fin de journée. Aussi, le soutien, avec l'appui des départements au projet de mise en accessibilité des hébergements et des équipements touristiques.

Enfin, dans le domaine de la formation professionnelle, la Région a mis en œuvre, en relation avec les principaux acteurs concernés, des mesures destinées à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à une formation qualifiante, qui feront l'objet d'une intervention dans la matinée. Et une action d'information et de sensibilisation au handicap dans les établissements scolaires afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap.

Je voulais souligner, en conclusion, qu'il nous paraît indispensable pour l'avenir que les initiatives des acteurs institutionnels soient poursuivies au vu des orientations qui seront prises au cours de cette journée et qu'elles

soient intégrées dans des cadres partenariaux où les associations trouveront toute leur place. Nous y veillerons.

Au nom du président Michel VAUZELLE et en mon nom personnel, je vous remercie de cette participation à cette journée et je vous souhaite une pleine réussite dans l'ensemble de vos travaux.

Roland CANOVAS

Madame la Vice Présidente, chers amis. Mme LENFANT, vous êtes vice-présidente déléguée aux solidarités. Vous êtes aussi déléguée à la lutte contre les discriminations. J'oublie d'autres de vos fonctions au sein de cette institution, mais j'ai envie de vous dire que le CREAL tient à vous remercier et à remercier le président VAUZELLE qui, à partir de son engagement sur la déclaration de Madrid, nous a toujours assurés de son soutien dans tous les domaines qui faisaient partie du quotidien de nos préoccupations.

Après les Etats Généraux de la personne handicapée tenus à la Région en 2008, cette question de la place des jeunes handicapés de 15 à 29 ans était retenue comme orientation prioritaire pour le comité de suivi. Aujourd'hui, ce que l'on veut, plus de cinq ans après l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi que vous avez évoquée Madame, et que vous nous avez rappelée comme l'une des orientations de la Région, c'est voir quelle est sa place, dans le dispositif du monde ordinaire. Et donc, comment le monde ordinaire a pu appréhender les besoins, les souhaits, l'envie de participer à une vie sociale, économique au quotidien ? Comment tout ce monde ordinaire peut devenir initiateur de réponses adaptées aux besoins ? C'est autour de ces thèmes que cette journée se déroulera, mais il ne faudrait pas qu'elle soit uniquement une journée d'échanges entre professionnels, entre gens concernés, mais qu'elle ait, au contraire, une publicité à l'extérieur pour qu'enfin, on ne puisse plus dire « il faut prendre des dispositions spécifiques » ; pour qu'il y ait des réflexes normaux, adaptés, de réponses comme à n'importe quel citoyen qui se présenterait devant les instances ou les organisations qui sont supposées répondre en matière de travail, de loisir, d'animation, d'accessibilité.

C'est sur ce thème-là que nous aurons encore à réfléchir, mais surtout, ce dont nous aurons besoin peut-être, c'est que les représentants du monde ordinaire viennent de plus en plus animer, participer à nos réunions, être force de proposition et que ce ne soit plus notre « compétence » et nos capacités spécifiques, mais que ce soit bien le problème de tous. On sait, et je tiens, Madame, à vous le dire, que la Région s'est toujours impliquée, particulièrement dans l'ancien contrat de plan qui présentait un gros retard en matière d'équipement. Nous avons travaillé de façon très étroite dans l'élaboration de ce plan et nous avons obtenu des financements qui ont permis certaines réalisations, peut-être pas toutes de celles que nous attendions.

Concernant le CPER, le Contrat de Projet Etat-Région, c'est vrai que l'indication va plus vers les MAS, les maisons d'accueil spécialisées, mais il faudra imaginer aussi des réponses plus adaptées, plus présentes et plus proches des besoins dans les notions de pays, de bassin, afin que la complémentarité puisse s'exercer. Un bassin d'emploi, c'est bien. Une possibilité d'avoir autour les réponses adaptées pour permettre à tous d'y accéder, c'est mieux.

Je tiens aussi à remercier l'équipe du CREAL, sa directrice, nos conseillers techniques, et notre équipe administrative, qui au quotidien, font un travail très important, dont vous verrez aujourd'hui l'aboutissement, et à remercier mon vice-président Serge DAVIN, de bien vouloir animer cette journée. Il a toutes les compétences et il l'a prouvé de par son implication professionnelle et associative pour pouvoir répondre et animer ce type de journée. Mais je voudrais surtout dire que la Région doit rester notre partenaire. Elle doit être dans les collectivités locales un chef d'orchestre qui permette que des politiques initiées par les conseils généraux, d'ailleurs très efficaces dans notre Région et très ouverts vis-à-vis de nos demandes et du CREAL, que ce chef d'orchestre puisse coordonner, qu'on arrive à harmoniser les financements, les politiques avec l'État afin d'aboutir, et la mise en place des nouvelles institutions du type ARS nous interroge beaucoup, mais il faut un moment pour que tout s'adapte et se mette en marche. Ce que nous espérons, c'est qu'enfin, il y ait des lieux communs et que dans ces lieux communs, les prises de décision soient dans le bon sens, dans une harmonie qui réponde aux besoins. Je vous remercie.

Serge DAVIN

Bonjour à tous. Je suis Serge DAVIN, vice-président depuis peu, du CREAL, retraité, ancien fonctionnaire. Je suis également membre du CESR, le Conseil économique, social et environnemental Régional où je siége à côté de Monsieur CANOVAS, d'autres conseillers – je crois que Monsieur NIVOIX était dans les parages –, CESR où, c'est l'occasion de vous le dire, Madame la Présidente, se fait un travail très sérieux, trop peu connu sans doute, sur des sujets de société, travail qui doit éclairer dans leur choix les décideurs Régionaux et au-delà, informer les citoyens.

En préambule, je rappellerais, en tant qu'animateur, que j'aurais pour rôle de veiller au respect des horaires, éventuellement de presser un peu certains intervenants trop prolixes. Cela fait partie du rôle ingrat de l'animateur.

Contrairement à ce que dit Monsieur CANOVAS, n'étant pas un grand spécialiste du handicap, je voudrais souligner en tout cas la qualité du travail, de réflexion et de préparation du comité de pilotage qui a organisé cette journée.

Nous aurons, sur chaque thème, à la fois des interventions, des illustrations par des témoignages concrets et, enfin, des échanges avec vous.

J'indique par ailleurs que nous avons recours à des interprètes en langue des signes que je remercie aussi pour leur implication.

Merci d'avoir répondu à l'invitation conjointe du Conseil Régional et du CREAL, PACA Corse et merci par avance aux intervenants dont vous pourrez trouver certains travaux dans les documents mis à disposition à l'extérieur de l'hémicycle.

Merci enfin au Président VAUZELLE d'avoir mis cette belle enceinte à notre disposition.

Le premier intervenant prévu était Serge EBERSOLD, sociologue, professeur des universités, responsable du département recherche à l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education des jeunes handicapés et les enseignements adaptés. Serge EBERSOLD se proposait de traiter le thème de « la participation sociale, entre injection et citoyenneté ». Malheureusement, Serge EBERSOLD, pour de graves raisons familiales, n'a pas pu nous rejoindre et le caractère subit de sa défaillance – nous avons été avertis hier – n'a pas permis de lui trouver un remplaçant immédiatement. Nous le regrettons. Monsieur EBERSOLD vous prie d'excuser son absence. Il a tenu à nous adresser le PowerPoint qu'il avait préparé en support à son intervention. Il sera mis à votre disposition avec les actes de cette journée.

Pour remplacer l'intervention de Monsieur EBERSOLD, nous proposons la projection d'un très beau document, disponible sur YouTube, une interview de l'écrivain et philosophe, handicapé de naissance, Alexandre JOLLIEN.

Nous allons écouter Alexandre JOLLIEN.

Interview d'Alexandre JOLLIEN

« Personnellement, je crois que la première et la principale difficulté que je rencontre, c'est le regard de l'autre, c'est-à-dire si on me fait passer un examen pour avoir un travail, d'un coup œil, on pourra croire que je suis inapte, car je tape à l'ordinateur très lentement, car je parle différemment. Cependant, grâce aux autres, grâce à l'audace de certaines personnes, aujourd'hui, je suis un conférencier indépendant. J'écris mes livres. Tout ça pour dire qu'au premier regard, j'aurais passé pour quelqu'un d'incompétent et grâce à l'audace de certaines personnes qui ont fait le pari que ça pourrait être intéressant, fructueux de m'inviter en tant que conférencier, je sors d'un préjugé et grâce à ça, aujourd'hui, je gagne ma vie en écrivant, en donnant des cours de philosophie. Et donc c'est une invitation à dépasser le premier regard qui passe à côté de l'essentiel, bien souvent.

La tentation, devant une personne handicapée, c'est de l'enfermer dans une catégorie. Vu mon état physique, on avait projeté que je roule des cigares. C'était à peu près tout ce qui était disponible. Or, grâce à des rencontres, j'ai pu réaliser que la philosophie m'aidait à vivre et qu'elle m'ouvrait un domaine dans lequel il y avait moins de handicap que, par exemple, dans une profession manuelle.

Je crois que c'est un des enseignements que peut montrer la personne handicapée au sein d'une entreprise, c'est qu'une difficulté peut être perçue comme un escalier qui nous amène vers le haut, qui nous pousse à développer un état d'esprit capable de faire corps avec la réalité. Sans nier la difficulté, je crois, cela rejoint les philosophes grecs, en particulier Epictète qui disait qu'il faut bien distinguer ce qui dépend de moi et ce qui ne dépend pas de moi.

Dans l'entreprise, la personne handicapée pourrait donner ce message, c'est-à-dire, bien évoluer entre la résignation et l'irréalisme qui dirait « tout est possible ». Non, être libre, être créateur, c'est faire avec tout ce qui dépend pas de moi, et dans le cas d'un handicap, ça doit être vécu au quotidien. On ne s'en sort pas tout seul. On progresse grâce aux autres. Je crois que, précisément, la qualité d'une personne, c'est d'intégrer ses faiblesses au sein d'une équipe et non pas les cacher. Une faiblesse cachée ne pourra jamais devenir un atout, un tremplin, un

chemin de liberté.

Dans une entreprise, on est souvent contraint de cacher sa faiblesse et dès lors, on rentre dans un processus de négation de soi, de mépris de soi, autant dire que ça ne mène à rien de bon. Intégrer les personnes handicapées, c'est avant tout intégrer des différences, les faiblesses de chacun. Ce n'est pas construire un autre monde idéal, mais c'est, à partir du monde tel qu'il est, construire quelque chose.

Je n'aime pas le concept de différence. Je lui préfère celui de singularité. La différence nous met tout le temps sur le terrain de la comparaison. Quand on voit notamment les troubles psychiques, on s'aperçoit que la comparaison est souvent destructrice. Elle est, dans le meilleur des cas, très stimulatrice, mais souvent elle rabaisse, elle casse nos potentialités. À force de vouloir être quelqu'un d'autre, on ne peut pas devenir soi-même ce que l'on est. La notion de singularité, c'est précisément renoncer à se mettre dans une logique de comparaison qui dit « je dois être comme ça », « je dois entrer dans les schémas de l'autre », mais essayer d'être à ma place pleinement ce que je suis et essayer de faire avec l'intégrité de ma personne.

Je crois qu'une personne handicapée peut vraiment – entre autres, il ne s'agit pas d'idéaliser non plus –, être un ferment de solidarité. On a trop souvent véhiculé l'idée que la réussite est toujours d'une seule personne, alors qu'on le sait bien, la réussite est toujours collective. Mais la collectivité, ce n'est pas noyer la personne dans la masse, mais, justement, tirer profit de l'individualité de chacun. À nouveau, là, la personne handicapée agit notamment comme un révélateur. Chez elle, le besoin de solidarité étant plus manifeste, elle nous invite à prendre en considération une dimension vitale dans tout groupe humain, c'est-à-dire l'entraide, le respect des autres, qui, bien entendu, sont des catégories morales, mais si on se place strictement du point de vue de l'efficacité, la solidarité est quelque chose de très utile.

Je n'aime pas raisonner en termes d'utilité seulement, mais je veux simplement dire que pour celui qui n'a que la seule utilité comme critère, même pour lui, la solidarité est quelque chose de bon.

Le fait de côtoyer quotidiennement des personnes handicapées, c'est aussi faire une conversion du regard. Les premiers temps, on appréhendera l'autre à travers son handicap et, souvent, à travers son handicap seul. Mais, justement, la personne handicapée peut nous inviter à une conversion du regard qui est d'aller au-delà de l'apparence pour voir la personne en elle-même. Là aussi, je n'aime pas parler d'exemple, mais c'est un signe lumineux que la personne handicapée peut élargir notre regard sur les choses pour ne plus penser dans l'immédiateté pure, mais avoir un état d'esprit qui tend à s'ouvrir au jour le jour.

Une bonne entreprise doit être le reflet de la vie et ne doit pas créer une vie artificielle, aseptisée. Or, que nous montre la vie ? Elle nous montre une diversité extrême, une singularité absolue et donc, intégrer une personne handicapée, c'est faire entrer la vie dans une société et ce n'est pas construire un monde idéal qui a toutes les chances de se casser la figure à long terme.

J'aime beaucoup l'allégorie des jeux d'échec. Quand on est sur un jeu d'échec, le cheval ne peut pas aller n'importe où. Il a une direction précise. Pour moi, c'est ça la liberté, la création. Ce n'est pas faire n'importe quoi. On ne peut pas aller au-delà de nos limites, mais au sein même de ces limites, on peut construire sa liberté. Pour moi, le jeu d'échec, c'est l'allégorie de l'intégration des personnes handicapées. C'est-à-dire qu'il y a des limites, mais dans ces limites, on peut créer quelque chose de grand et de beau. »

Serge DAVIN

C'est une très belle leçon à la fois de philosophie, de tolérance et d'ouverture. La conversion du regard. Vous pouvez retrouver cet entretien sur YouTube. Alexandre JOLLIEN est un philosophe, écrivain suisse, handicapé à la naissance.

Nous accordons la première séquence de cette matinée aux problèmes de formation. La première intervention est celle de M. MAZZELLA, Professeur coordinateur de la classe POST UPI du lycée professionnel de Saint-André à Marseille.

Le Parcours de scolarisation

Robert MAZZELLA

Bonjour. Je m'appelle Robert MAZZELLA. Je travaille au lycée professionnel Saint-André dans le XVIème arrondissement depuis quelques décennies. Je vais essayer de remplacer le directeur Jean-François BESSIERE et vous parler concrètement de l'action menée au lycée depuis septembre 2008.

J'ai préparé un petit PowerPoint pour définir les grandes lignes, intitulé « Dispositif ULIS en lycée professionnel ». Au début, lorsqu'on l'a créé, on l'appelait « classe POST UPI ». « UPI » était l'ancienne dénomination et « POST », parce que après collège et nouveau en lycée professionnel.

La première section, option D.I. (Déficients Intellectuels) a été créée en septembre 2008. Une seconde section a suivi en septembre 2010, profil DYS, mais pour l'instant, je n'ai pas d'élèves de ce profil-là. Les 18 enfants avec lesquels nous travaillons ont un profil D.I., déficience intellectuelle.

Les partenaires sont très importants au sein du projet.

Mon lycée fait partie d'une association qui s'appelle « Formations et métiers », qui regroupe quatre lycées professionnels :

- le lycée Saint-André, spécialisé en mécanique, transport et logistique ;
- le lycée Saint-Henri, bâtiment, électronique, électricité ;
- le lycée La Cabucelle, enseignes lumineuses et conduites automatisées des machines ;
- le lycée Jacques Raynaud, sécurité, mécanique, froid et climatisation.

Ces lycées sont très intéressants pour nous puisque nous allons tenter une insertion professionnelle des enfants. À l'intérieur de la structure « Formations et métiers », il y a aussi un IME, un ESAT, un CRP, un service pour les jeunes et un SESSAD, qui s'appelle « Le pied à l'étrier ».

Le lycée Saint-Louis, à côté de notre lycée, est partie prenante du projet pour le domaine tertiaire. Nous avons commencé à travailler avec « Le Pied à l'Étrier », et depuis l'année dernière avec le SESSAD « Le Chemin » qui est à Saint-Antoine.

Fonctionnement global : les enfants viennent une vingtaine d'heures sur quatre jours par semaine. Le mercredi est libre pour tout ce qui concerne les soins, les interventions. Nous mettons en place des intégrations, je ne sais pas si c'est le terme qui convient, ou plateau technique. Nous avons une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) collective et nous essayons d'aller vers une individualisation des parcours. C'est une tâche extrêmement compliquée, intéressante, mais difficile à mettre en œuvre.

Nous nous sommes fixés trois objectifs majeurs :

- 1) à l'issue du passage des enfants en ULIS, aller vers une insertion professionnelle ;
- 2) poursuite des apprentissages scolaires, en particulier les fondamentaux : lecture, écriture et expression orale ;
- 3) apprentissages sociaux, respect des règles : comment se comporter dehors ? en entreprise ?

Nous fonctionnons en équipe réduite pour les regroupements. Au total, nous sommes cinq intervenants : le professeur de math-science que je suis, chargé aussi de la coordination ; une institutrice spécialisée qui s'occupe du français, de l'histoire, de la géographie, de la découverte du monde ; une enseignante en Prévention Santé Environnement (en remplacement de la VSP en lycée professionnel) ; un professeur d'art plastique et un professeur de sport. C'est pour nous le corps du dispositif.

Nous essayons de donner trois formes aux intégrations. Concrètement, les enfants qui sont dans ce dispositif, après une phase d'observation, la première année (jusqu'aux vacances de la Toussaint), on essaie de les mettre en intégration dans des classes de CAP, de BAC pro, voire en entreprise dans d'autres lycées.

Actuellement, des élèves sont totalement intégrés dans des lycées à côté du nôtre en CAP vente, en Bac pro

vente, en CAP maçonnerie et en CAP agent d'entreposage et de messagerie. Ces enfants ne font que ça. Ils ne viennent jamais en regroupement avec nous.

D'autres démarrent un petit peu dans le monde de la conduite routière et de la logistique, d'autres en mécanique. Deux, trois fois par semaine, ils se rendent en milieu professionnel. Ça se passe soit à l'intérieur du lycée, soit dans les lycées partenaires. Il y a aussi des élèves qui font des stages en entreprises pour découvrir le monde professionnel. Tout ça, c'est ce que nous appelons « intégration » au sens large du terme.

Cette année, signe très important, le dispositif se fonde dans le lycée. Des enseignants ont pris des initiatives personnelles pour faire de l'initiation à la conduite et au Code de la route, voire passer la SSR pour ceux qui ne l'ont pas.

Traditionnellement, le lycée Saint-André est un lycée de conducteurs routiers. Donc il y a cette culture très forte. Nous avons mis ça en place cette année avec un enseignant de conduite sur sa propre volonté. Les élèves y sont très heureux.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'en lycée professionnel, la difficulté est double. Lorsque nous plaçons les élèves en intégration en CAP ou en Bac professionnel, toutes ces places-là ont des périodes de formation en entreprise qui vont de douze à seize semaines sur la formation. Ça veut dire que je ne peux pas mettre un élève en mécanique avec des CAP mécanique toute l'année. Il y a forcément des coupures de quatre semaines. Donc ces intégrations sont forcément hachées dans le temps. Nous avons essayé de rebondir là-dessus et finalement les temps de regroupement, lorsqu'ils reviennent en classe, nous permettent d'évaluer ce qu'ils ont fait et de construire un peu le portefeuille de compétences en vue de la sortie.

La sortie du dispositif : nous n'avons pas encore assez de recul parce que nous démarrons la troisième année. Nous avons, cette année, un élève qui est en terminale CAP AEM, il y a de fortes chances pour qu'il décroche le CAP et en plus, il veut continuer en BAC pro logistique, ce qui est très positif.

La sortie pour nos élèves, c'est soit le milieu ordinaire, soit le milieu protégé. Soit avec une qualification professionnelle, c'est-à-dire concrètement un CAP ou un BAC professionnel en poche, soit avec quelque chose qu'on est en train de construire, « le portefeuille de compétences », dans lequel on va répertorier toutes les compétences acquises au cours de leurs intégrations ou au cours des stages en entreprise, et parler de leur profil.

La dernière diapositive, intitulée « expériences » est là pour vous relater concrètement ce qui se passe pour les 18 élèves. Les 4 premiers sont en extérieur, en classes de CAP ou BAC professionnel. Une fille en CAP vente première année, un garçon en seconde BAC professionnel, trois ans de gestion et vente, un garçon en CAP maçonnerie et un garçon en terminale Agent d'entreposage et de messagerie.

Deuxième groupe : 7 élèves sont en route vers le CAP ou le Bac professionnel. Je ne sais pas si ils vont aller vraiment au bout, avec un CAP classique ou un apprentissage, et si ça va être un apprentissage adapté, mais on a cette ligne de conduite pour ces 7 enfants. Ils sont soit en routier, soit en mécanique, soit en entreposage. On y est, ça se passe bien.

Le troisième groupe est dans une construction de projets délicate : Il y a eu un refus de leur part de l'aide de l'éducateur du SESSAD. J'ai l'impression que pour ces quatre enfants, ils vont plutôt s'orienter vers un IME ou des stages « Découvertes » en ESAT. C'est plutôt ça la sortie qui s'annonce, bien qu'on ne sache jamais comment ça va évoluer.

Il y en a trois autres qui sont en attente, en observation. Ça veut dire qu'ils n'ont pas trop d'idées sur ce qui les intéresse. Il y a un gros travail à fournir pour rattraper le niveau scolaire et leur faire découvrir le monde professionnel. Pour ces élèves, nous sommes toujours dans l'observation.

Pour conclure, je voudrais insister sur la spécificité du lycée professionnel, l'aide considérable des SESSAD et des éducateurs, surtout pour la partie découverte en entreprise et stages. Sans eux, nous ne nous en sortirions pas. Il y a cette idée, vraiment spécifique, qu'en LEP, les CAP, les Bacs professionnel ont des stages en entreprise, or il a fallu expliquer qu'un gamin qui vient en taxi au lycée, lorsqu'il a un stage en entreprise ou lorsqu'il va dans un autre lycée, il faut qu'il puisse bénéficier de ce taxi.

En conclusion, je découvre ça à quelques encablures de la retraite. J'ai beaucoup de plaisir à travailler sur ce dispositif. La route est longue. Le message dans le lycée est difficile, mais en train de se construire. Je ne vous cache pas que lorsqu'on a créé cet ULIS, le regard des autres et la conversion du regard, Ce n'était pas encore gagné, mais petit à petit, ça vient.

Pour conclure, je voudrais relater une expérience. Cette année, on avait deux, trois élèves dont le profil allait engendrer certainement pas mal de moqueries de la part d'autres élèves en CAP, Bac professionnel. C'est ce qui s'est passé début septembre où une classe a exagéré ce type d'attitude et finalement, on les a fait venir en classe avec nous. On a mis en place une sorte de tutorat, sans être très ambitieux. Ils sont venus en math, en français, travailler avec nos propres gamins et c'est vrai que ça a changé leur regard et leurs attitudes. Je n'ai pas d'approche philosophique de l'inclusion, mais je trouve que ce mélange entre les deux est en train de prendre naissance au sein du lycée.

Merci beaucoup.

Animateur

Merci M. MAZZELLA. C'est un témoignage très concret, très vécu et on reste sur ce message d'espoir que vous avez exprimé en conclusion.

Avant de passer la parole aux intervenants suivants, je voudrais vous demander d'excuser Gaëlle Madame LENFANT qui est appelée pour autre rendez-vous, mais qui, nous le savons, suit de façon très assidue les travaux.

Gaëlle LENFANT

Je vous prie de m'excuser. J'ai effectivement un agenda très chargé. Je suis vos travaux. Je retiens, de l'entretien que nous avons entendu le fait que nous ne sommes pas dans la création d'un monde qui serait idéal, mais bien dans l'amélioration du monde réel tel qu'il est. Je crois que c'est ce que vous allez faire aujourd'hui et je retiens très fortement cette parole avant de m'en aller. Encore une fois, je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je cède la présidence à Monsieur le Président.

Merci beaucoup.

Animateur

Nous allons écouter maintenant Mesdames Claire ROSTY, Inspectrice de l'Education Nationale, chargée de mission sur la scolarisation des élèves handicapés, Conseillère auprès du recteur de l'Académie d'Aix-Marseille et Caroline DANIEL, Enseignante Référent de Scolarisation. Elle n'est peut-être pas en tribune, mais présente dans la salle.

Madame ROSTY nous parle de la scolarisation dans le second degré, l'adaptation à la diversité des besoins et de la réussite scolaire : réalités et enjeux.

Claire ROSTY

Bonjour à tous.

Je tiens à remercier la Région et le CREAI de cette occasion de mobiliser les différents acteurs et de leur permettre de faire ensemble ce point d'étape qui est autant une occasion d'améliorer la connaissance commune de nos actions que de faire émerger ensemble des propositions porteuses de nouvelles perspectives.

Nous avons débuté ce premier temps de travail sur la scolarisation des jeunes, sur la situation des jeunes et le volet scolarisation, par un témoignage. Je vais reprendre des éléments de compréhension d'ensemble de la façon dont ça se réalise, en particulier sur l'académie d'Aix-Marseille, pour laquelle je témoigne. Et puis nous reviendrons sur des aspects plus concrets.

Nos échanges vont se centrer sur les jeunes qui ont aujourd'hui plus de 15 ans. Il est intéressant de garder à l'esprit que ce sont des élèves qui n'ont pas encore pu bénéficier depuis leur plus jeune âge des évolutions apportées par la loi. Nous observerons avec attention l'évolution des enfants nés avec le début de ce siècle.

Pour autant, tout n'a pas débuté avec la loi de 2005. Mon propos, centré sur le parcours de scolarisation des jeunes en situation de handicap dans le second degré, vise donc à vous présenter les axes forts de notre action. Je parle là, plus particulièrement, au nom de l'Académie d'Aix-Marseille.

Les éléments rapides de mon plan : je souhaite retenir ce que nous mettons derrière la valeur de cette égalité des chances et le droit commun. Vous présenter rapidement l'état des lieux sur l'Académie et bien sûr mettre

l'accent sur la manière dont se réalise la diversité des parcours. Vous en avez vu un exemple. Nous allons le présenter de manière plus générale et situer les enjeux et perspectives.

Égalité des chances et droit commun : rappeler le droit positif et en particulier le code de l'éducation qui dit que « en fonction des résultats de l'évaluation, il est proposé à chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé, ainsi qu'à sa famille un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires. Le PPS (Projet personnalisé de Scolarisation) constitue un élément du plan de compensation. Deux mots clés : l'égalité des droits inscrite dans la loi et la réussite scolaire. Accueillir, certes, mais aussi former, faire réussir.

Pour nous, au plan conceptuel, un élément qui est également très important, c'est le changement de regard fondamental porté sur la personne de l'élève. Le témoignage d'Alexandre Jollien était vraiment très porteur de cet aspect fondamental.

Pour nous, ce qui est important, c'est cette notion de besoin éducatif particulier qui nous invite à sortir du modèle biomédical qui s'intéresserait aux troubles et à sa nosographie alors que le concept de besoin éducatif particulier doit renvoyer à la pédagogie, à la question de la différenciation, à la prise en compte de la diversité des besoins, à notre capacité à répondre à ceux-ci.

Les axes forts de la loi : rappeler que l'accessibilité pour nous, à l'école, pour l'enfant, ça veut dire le droit à l'école. C'est rendre accessible le savoir et la connaissance. La compensation, naturellement, c'est le droit à bénéficier de toutes mesures susceptibles de garantir l'égalité des droits et des chances pour apprendre. Et naturellement, cette logique de service, vous la connaissez, comme lieu d'accueil unique. Je veux mettre également l'accent sur le projet personnalisé de scolarisation qui s'inscrit dans un projet de vie, formulé par la famille, première partie du plan de compensation, et le parcours scolaire est adapté aux compétences, aux besoins de l'élève. Il est un élément central du plan global de compensation. Il est l'ensemble des réponses, des voix, des moyens, qui doivent permettre à un jeune de compenser autant qu'il est humainement possible de le faire, les restrictions d'autonomie ou d'activité, dues à sa situation de handicap aux fins de conduire pour lui le projet de formation le plus ordinaire possible. Il comporte des mesures pédagogiques mais pas seulement. Il est un outil clé à valeur dérogatoire.

Deux éléments d'appui : la réunion de l'équipe de suivi de la scolarité et le rôle très important de l'enseignant référent de scolarité. Mais je laisse là le témoignage qui va suivre pour illustrer ce bilan.

Juste vous présenter quelques données nationales avec la nouvelle progression à la rentrée 2010. Actuellement, sur le territoire national, près de 200 000 élèves, +12 000 depuis 2009. 2120 ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire) nouvelle dénomination depuis septembre 2010 de ce qu'étaient antérieurement les unités pédagogiques d'intégration (UPI). Ce sont des dispositifs collectifs dans le second degré alors que les CLIS (classe d'inclusion scolaire) sont des dispositifs collectifs dans le premier degré.

Simplement souligner que nous étions à 1000 unités pédagogiques d'intégration en 2006, nous sommes à 2120. Nous avions pour objectif la création de 2000 ULIS en 2010. Donc l'objectif est non seulement atteint mais dépassé.

Actuellement, le nombre d'enseignants référents de scolarité correspond à 21 800 emplois temps plein, et le nombre d'élèves avec auxiliaire de vie scolaire individuel à 57 000 élèves.

Dans la politique académique, l'accessibilité, c'est la possibilité d'augmenter la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Bien sûr, ces principes doivent nécessiter d'être inscrits dans une démarche d'ensemble que décline la politique académique.

Deuxième ambition du projet d'académie et les axes de cette ambition vont porter sur les élèves (l'augmentation du nombre d'élèves), sur les dispositifs, les modalités de l'accueil diversifié de ces élèves et sur les mesures d'accompagnement, également sur la formation des équipes éducatives.

Un petit état des lieux : l'engagement de l'académie a permis des évolutions significatives. Ce sont les données 2010 : nous avons près de 8 871 élèves scolarisés dans l'académie Aix Marseille et nous sommes toujours dans une augmentation par rapport à 2009. Vraisemblablement, nous pensons que le nombre va évoluer moins fortement qu'il ne l'a fait précédemment. Nous avons augmenté et de manière nationale, d'environ 30% le nombre d'élèves en situation de handicap depuis 2005.

73% de ces élèves en situation de handicap sont scolarisés en modalité individuelle dans les classes. 26% dans des dispositifs collectifs, les modalités de scolarisation d'élèves dont les difficultés, les fragilités justifient

d'adaptations pédagogiques coordonnées dans des actions telles que vous le présentez M. MAZZELLA.

Ne pas oublier qu'à ces 8 871 élèves, s'ajoutent un peu plus de 2 600 jeunes, de 6 à 16 ans, orientés et scolarisés dans les établissements médico-sociaux de l'académie.

Les types de troubles et de handicaps des élèves en situation de handicap sont :

75% sont des troubles des fonctions supérieures, c'est-à-dire troubles intellectuels et cognitifs, parmi lesquels on trouve les troubles envahissant du développement, troubles du psychisme, dont les troubles du comportement, troubles du langage et de la parole.

Les troubles moteurs représentent un peu plus de 700 élèves. Les troubles visuels, un peu plus de 200 élèves, les troubles auditifs un peu plus de 300 élèves.

L'accent sur le second degré : un rappel, parmi ces 8871 élèves, 5830 sont dans le premier degré, ce qui correspond à peu près à 2,1% de la population scolaire du premier degré. Dans le second degré, 3041 élèves, soit 1,3% de la population scolaire.

Où sont-ils ? Deux tiers en modalité individuelle et un tiers en modalité collective. 666 sont dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), collège ou lycée. Dans le second degré, nous avons donc les chiffres que vous voyez là. Un certain nombre d'élèves, le plus grand nombre en collège, et ensuite en lycée, lycée d'enseignement général et technologique (223), 195 en lycée professionnel. 25 à l'établissement d'enseignement adapté (EREA) et 666 dans les ULIS.

Dernier petit point sur l'état des lieux : parmi les aides compensatoires prévues dans le projet personnalisé de scolarisation des élèves, 60% des élèves scolarisés bénéficient d'un auxiliaire de vie scolaire. Là aussi, augmentation de 10% dans le second degré. 41% des élèves du second degré ont un auxiliaire de vie scolaire et 18% dans le premier degré.

Le matériel pédagogique adapté : les élèves du second degré sont plus de 17% à bénéficier de ce matériel pédagogique adapté.

À la rentrée scolaire 2010, nous avons dans l'académie 85 unités localisées pour l'inclusion scolaire : 73 en collège, 12 en lycée dont 4 en lycée d'enseignement général et technologique et 8 en lycée professionnel. Ces chiffres prennent en compte tous les établissements publics et privés de l'académie confondus.

Vous aviez là un témoignage qui était dans un établissement privé de l'académie. L'ensemble des chiffres présentés concerne tous les établissements publics et privés de l'académie, comme tous les élèves scolarisés dans les établissements privés et publics de l'académie.

72 enseignants référents de scolarité : le nombre de poste d'enseignants référents de scolarité continue à augmenter. 9 nouveaux postes créés depuis 2009 et actuellement, on dénombre le nombre moyen de 120 dossiers par enseignant référent de scolarité, nombre moyen dans les Bouches-du-Rhône.

Les actions de formation sont également importantes et nous constituons progressivement, pour la question des élèves dans le second degré, des enseignants professeurs du second degré, titulaires de la formation aux enseignements adaptés que nous appelons le 2CASH, 2 comme second degré. Actuellement dans l'académie, nous avons un réseau de 70 professeurs qui ont obtenu cette certification complémentaire.

Vous dire encore que bien sûr, le partenariat est une dimension tout à fait essentielle de l'action. Ce partenariat est formalisé dans des conventions. Il est indispensable dans l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation qui sert de cadre au déroulement de la scolarité. L'organisation de la scolarité, devant se sortir d'une logique de filière, nous avons besoin de travailler tous ensemble, autour de l'élève, pour y parvenir, la concevoir en souplesse, aussi bien au sein de l'école qu'entre l'école et les établissements médico-sociaux.

Je souligne l'existence de sites académiques d'information sur l'ensemble des dispositifs qui sont mis en œuvre et notamment avec les volets départementaux de ces actions concernant l'ASH.

Le parcours de formation : cette vignette est un élément de synthèse de l'ensemble de ce qui a été développé. Nous ne pouvons construire les parcours de formation de nos élèves qu'à partir d'une analyse de leurs besoins, autour de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation. Avec l'aménagement des parcours, puisqu'il s'agit du volet de la compensation. Nous avons à travailler sur la continuité du parcours et l'acquisition de compétences et je porte l'accent sur le volet d'orientation qui est prévu, désormais, au sein du volet du projet personnalisé de scolarisation.

Dans ces défis multiples pour réussir la diversité des parcours, nous avons bien sûr l'obligation de travail en équipe, y compris avec les partenaires de soins. Le projet de poursuite d'étude peut se réaliser de différentes formes, vers l'enseignement supérieur par l'acquisition de diplômes, dans la formation par l'apprentissage avec pour viser l'insertion sociale et professionnelle et l'attestation de compétences professionnelles si nous n'obtenons pas la qualification.

Vous retiendrez l'obligation d'assurer le suivi et la continuité en faisant preuve à la fois de réalisme et d'inventivité, valeurs tout à fait essentielles qui étaient bien illustrées dans le témoignage d'Alexandre JOLLIEN.

Voilà ma conclusion. C'est un mouvement d'ampleur qu'est cette scolarisation des jeunes en situation de handicap. D'emblée, nous avons veillé à le mettre en œuvre de manière qualitative. Il y a un enjeu essentiel d'assurer désormais la réussite des parcours de manière diversifiée, avec le jeune lui-même et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Je vous remercie.

Animateur

Merci Madame, Caroline DANIEL, Enseignante référent de Scolarisation, vous intervenez également sur le même thème.

Caroline DANIEL

Bonjour, je suis enseignante des parcours de scolarisation. On m'a demandé d'intervenir au titre d'un simple témoignage, témoignage qui ne justifiait pas la présence d'un PowerPoint.

Je suis enseignante référente depuis la création de cette fonction dans l'Education Nationale en écho de la loi. J'ai effectué ma cinquième rentrée au mois de septembre dernier.

Pour rappel des fonctions et des missions de l'enseignant référent, la fonction est essentiellement une mission de coordination, de lien entre les différents partenaires, d'interlocuteurs peut-être privilégié avec les familles, de rencontres avec elles, et également, je tiens à insister sur le fait que je suis membre de l'Education Nationale et non pas faisant partie de la MDPH, car la confusion reste fréquente.

C'est une fonction idéale pour observer la situation sur le terrain dans la mesure où l'enseignant référent a un regard transversal et il doit répondre au défi de l'inclusion pour l'ensemble des handicaps. À ce titre, je dirais qu'il n'y a aucun doute dans le fait que je peux mesurer l'évolution du regard porté par les établissements scolaires sur ma présence en leur sein lors des équipes de suivi. Je dois témoigner ici de l'extraordinaire effort et de la bonne volonté dont ils ont fait preuve pour l'ensemble des lycées dans lesquels j'interviens pour accueillir dans les meilleures conditions les élèves relevant du handicap. C'était quand même un vrai défi.

Concernant le parcours de scolarisation des plus de 15 ans, puisque c'est ici que nous traitons des plus de 15 ans, alors que les missions de l'enseignant référent commence dès la maternelle, je dirais que les enseignants référents ont plutôt un rôle d'aiguilleur. Dans cette perspective, la question est extrêmement déterminée pour les jeunes de plus de 15 ans par le type de handicap qu'ils rencontrent.

Ainsi dans mon secteur, il se trouve que j'interviens dans le 7^{ème} arrondissement de Marseille, une quarantaine de jeunes relevant du handicap sont scolarisés dans deux lycées professionnels et un lycée général et technologique. Dans ma situation, dans cette configuration, la répartition par type de handicap est la suivante :

- 48% de troubles des fonctions cognitives
- 25 % de troubles moteurs
- 20% de troubles sensoriels (handicap visuel ou auditif)
- 7% porteurs de maladies invalidantes.

Les deux éléments clés qui conditionnent le parcours scolaire dans le second degré, ce sont le niveau scolaire et le type de handicap. Comme pour l'ensemble des jeunes, la question de l'orientation est douloureuse quand il s'agit de renoncer à une profession souhaitée. Mais pour les élèves en question, la question du handicap vient se surajouter et ce n'est pas négligeable.

De ce point de vue-là, je dirais que du côté de l'Education Nationale une réflexion doit pouvoir être soutenue afin que les jeunes handicapés soient interpellés le plus en amont possible pour développer une réflexion sur l'orientation, afin qu'ils soient en mesure d'arrêter un choix dans les meilleurs délais et d'éviter des problèmes de mauvaise orientation.

Cette question concerne essentiellement les jeunes qui s'orientent en lycée professionnel. Je disais tout à l'heure qu'il y avait des problématiques spécifiques selon les types de handicaps. Il y a les jeunes handicapés pour lesquels l'orientation sur le marché du travail va se faire dans le milieu ordinaire, par exemple, les jeunes atteints de troubles moteurs. Au niveau scolaire, leur accueil est conditionné par l'accessibilité des établissements, notamment la présence d'ascenseurs.

Mais l'accessibilité reste aujourd'hui encore un souci pour certains lieux concernant notamment la question de l'évacuation. Pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, j'ai eu affaire à ce type de souci dans un des établissements. L'accompagnement par un AVS est généralement notifié à plein temps pour les jeunes relevant du handicap moteur. Ces jeunes qui ont des problèmes de troubles moteurs et qui sont en lycée professionnel sont généralement contraints de choisir des sections permettant la station assise et la mobilité réduite. Pour autant, la plupart ne rencontrent aucun souci d'intégration ni de socialisation et leur scolarité est généralement assez satisfaisante.

Pour les jeunes qui sont atteints de troubles sensoriels, les jeunes malvoyants ou malentendants, l'Institut Arc-en-Ciel ne se trouve pas loin de mon secteur, un certain nombre d'entre eux sont scolarisés. Donc la scolarisation et l'accompagnement se fait, dans la mesure du possible, avec un AVS maîtrisant les différents langages. Et à ce stade, ces jeunes parviennent à soutenir une scolarité plutôt satisfaisante, avec des aménagements scolaires adaptés. Certains d'entre eux montrent même une intégration surprenante, comme par exemple un jeune malvoyant qui vient d'être élu délégué de classe. Sur mon secteur, deux de ces jeunes sont actuellement en BTS.

Pour les jeunes qui ont des maladies invalidantes, c'est-à-dire souvent un handicap survenu tardivement que les jeunes ont du mal à reconnaître, d'autant plus que celui-ci n'est généralement pas perceptible, certains doivent faire face à des épisodes de grande douleur ou prendre un traitement médical extrêmement contraignant, quand leur scolarité n'est pas ponctuée par des séjours à l'hôpital. Généralement, ces jeunes montrent une extrême pugnacité dans leur scolarité, qui se trouve malgré les entraves assez satisfaisante.

Je termine sur les jeunes atteints de troubles cognitifs. C'est une nomenclature qui regroupe des champs et des réalités extrêmement diverses. Je vais commencer par les jeunes atteints de troubles spécifiques des apprentissages comme la question des dyslexies.

Aujourd'hui, la reconnaissance de ce trouble permet de proposer aux élèves concernés des aménagements de leur scolarité sous la forme de matériels pédagogiques adaptés, tiers-temps, etc. Donc du fait de ces aménagements, leur scolarité a été quand même continue et plutôt bien accompagnée. Ce sont des élèves qui réussissent. Cette reconnaissance est allée même jusqu'à la création d'une ULIS au Lycée du Rempart. Plusieurs de ces jeunes sont inscrits en BTS et font une scolarité tout à fait satisfaisante.

En ce qui concerne des jeunes atteints de troubles psychiques comme l'autisme, qui est également comprises dans ce champ, les situations restent rares et sont souvent liées à une très forte implication des parents pour soutenir cette scolarité. Pour les établissements scolaires, c'est un accueil qui peut être dérangeant du fait de la non-formation des intervenants, qu'ils soient pédagogiques ou administratifs, face à ce type de public qui se comporte quelques fois de façon très bizarre. Il n'en demeure pas moins que les scolarités aboutissent ou, en tout cas, sont en voie d'aboutissement, avec des aménagements de scolarité sur des années qui se font en plusieurs temps avec un allongement de la scolarité.

En ce qui concerne la déficience intellectuelle, elle occupe dans mon secteur un quart des jeunes inscrits puisqu'il y a aussi une ULIS Lycée. Plusieurs enjeux définissent l'action à mener dans ce cadre de l'ULIS puisque pour certains cas, la question à régler est la question du déni du handicap que certaines familles continuent à avoir et il faut donc composer avec ça pour favoriser l'accueil en milieu ordinaire et déterminer un projet professionnel par la confrontation à la réalité du terrain. Cela a été développé par le collègue antérieurement et je pense qu'on essaye de travailler dans la même perspective, même si les moyens ne sont peut-être pas aussi étendus.

La question pour les élèves qui relèvent d'ULIS, aujourd'hui, dans le cadre du Lycée Colbert, est aussi et surtout celle de savoir justement s'ils vont pouvoir prétendre au milieu ordinaire ou s'ils vont être contraints de travailler

en milieu protégé. Trois années permettent d'affiner le projet du jeune. Mais trois années passent vite, trop vite. C'est parfois insuffisant.

Voilà pour ce qui est de cette synthèse que j'ai voulu et souhaité rapide. Je tiens quand même à insister, par rapport à la scolarité des jeunes, sur la difficulté que constitue pour eux le handicap dans cette période toute particulière, qui est celle de l'adolescence. C'est une période où chacun rêve d'être intégré dans le groupe, malgré sa singularité. C'est ainsi que lors des équipes de suivi, je suis parfois, voire souvent, confrontée à des jeunes qui refusent y compris l'aide du transport, malgré leur besoin, au risque parfois de compromettre leur santé ou leur scolarité tellement ils veulent apparaître comme tout le monde. Cela donne une idée aussi de la souffrance qu'engendre chez eux l'idée d'apparaître comme différent et cela pose, sous une autre forme et en écho avec l'intervention d'Alexandre JOLLIEN, la vaste question de l'altérité dans notre société.

Je vous remercie.

Animateur

Merci pour ce témoignage. Je vais peut-être demander à Monsieur MAZZELLA et à vous, Madame DANIEL de nous rejoindre à la tribune parce que nous avons, en principe là, une séquence d'échanges entre la salle et les intervenants qui ont opéré jusqu'à maintenant. Y a-t-il, par rapport à ces premières interventions des questions ?

Intervention de la salle, M. Ariel CONTE

Je voudrais donner le point de vue des associations par rapport à l'évolution tout à fait remarquable qui a lieu actuellement à l'Education Nationale. Quand on participe aux équipes éducatives, ces derniers temps, on est vraiment surpris de l'évolution rapide. Par contre, les enseignants sont de plus en plus désespérés parce qu'ils ont de moins en moins les moyens de répondre à ce qu'on leur demande et surtout, il y a un problème fondamental qui est la formation.

On parle beaucoup de l'accessibilité par rapport au cadre bâti. Mais l'accessibilité pour les enfants qui ont des troubles cognitifs passe par la formation des enseignants et par la professionnalisation du métier d'AVS. Sur ce point, l'État ne remplit pas ses obligations. C'est dans le Code de l'Éducation. La Convention Internationale de l'ONU a été ratifiée mais nous sommes très loin du compte.

Les mentalités changent trop lentement, ce qui a de graves conséquences. Nous y reviendrons cet après-midi. En particulier, nous nous apercevons que par exclusions successives des filières normales, nous avons un regroupement d'enfants ayant des troubles sévères dans tout le secteur de l'apprentissage et du technique.

Nous avons fait publier une étude faite sur le lycée professionnel de Port-de-Bouc. Une psychologue a fait des bilans pour les enfants de classes entières et on arrive à des taux de 15 % à 20 % de vrais DYS par classe et là, c'est vraiment très préoccupant. Ce sont souvent des familles d'origine modeste.

Intervention de salle, représentant de l'Association pour Adultes et Jeunes 04

Ma question s'adresse effectivement à Madame l'Inspectrice.

Première chose, je regrette qu'il n'y ait pas eu de projection sur la situation dans le 04. C'est bien de parler du 13, nous sommes effectivement dans le 13. Mais on aurait bien aimé qu'il y ait un peu plus de données. Je vais rejoindre notre précédent interlocuteur concernant les AVS. Il y a un manque énorme et actuellement, dans le département, en fin de mois de novembre, on nous a appris la suspension des recrutements des AVS. On aimerait bien savoir ce qu'il en est. Est-ce que c'est réel ? Est-ce que ça va reprendre ?

Effectivement, c'est le problème de leur statut, de leur formation. Nous sommes amenés à recruter des AVS qui n'ont aucune formation. On leur met un enfant entre les bras. Ces personnes-là ne sont pas formées. Donc c'est quand même un problème fondamental et il me semble important que l'Education Nationale définisse enfin le statut de ces personnels et leur accorde une formation correcte.

Merci de votre réponse.

Intervention de la salle, Chantal MATHERON, URAPEDA PACA-Corse.

Je voulais également revenir sur la problématique de l'accompagnement par les AVS des enfants déficients sensoriels et tout particulièrement déficients auditifs. Madame DANIEL a parlé d'AVS maîtrisant un certain nombre de langages de communication pour ces enfants. J'insisterais donc là encore : Quelles formations ? Quelles spécificités ? Quels accompagnements ? »

Intervention de la salle, M. Vergnettes, AFM

Toujours à propos des AVS. C'est un thème qui est quand même très important pour les personnes handicapées. C'est vrai que quelquefois, on a eu des difficultés à faire respecter le nombre d'heures d'AVS prescrit. Ça pose de véritables problèmes de scolarisation pour les jeunes.

Animateur

On va laisser la parole aux intervenants, peut-être vous prioritairement, Madame ROSTY.

Claire ROSTY

Je comprends que beaucoup de questions portent sur ce sujet puisque les AVS sont tout de même des fonctions emblématiques de la mise en œuvre de la Loi de 2005.

D'abord, peut-être en réponse à Monsieur du 04 : les données que je vous ai fournies sont des données académiques. Le 04 est inclus dans les données présentées. Bien sûr, les départements alpins (Hautes-Alpes et Alpes de Haute Provence) correspondent à environ 10 % des données académiques. Naturellement, ces données n'étaient pas exclues des chiffres. La seule donnée propre aux Bouches-du-Rhône concernait le nombre de dossiers des enseignants référents de scolarité parce que je ne voulais pas comparer ce nombre de dossiers avec des secteurs ruraux, les réalités de terrain sont assez différentes. C'était pour la question des données elles-mêmes.

Ensuite, les différentes questions portaient à la fois sur la formation des AVS, leur professionnalisation et aussi les attributions.

Les AVS sont de la compétence des départements, des inspecteurs d'académies pour le recrutement, mais aussi pour les plans de formation. Chaque département établit des plans de formation de 60 heures, qui sont des formations d'adaptation à l'emploi. Voici ce qui se met en place et ce qui est en place, avec les contraintes de renouvellements très fréquents en fonction des contrats de ces personnels, donc des plans de formation qui ont besoin de s'adapter aux nouveaux recrutements régulièrement. Je passerai ensuite la parole à mes collègues et à mon collègue des Bouches-du-Rhône en charge de ces dispositifs et qui pourra compléter mon propos.

Concernant la question de la professionnalisation des AVS, les associations qui nous interpellent sur cette question le savent, un groupe de travail interministériel, auquel ont été associées les associations, s'est mis en place l'année dernière pour réfléchir au devenir de ces Auxiliaires de Vie Scolaire, pour lesquels il n'y avait pas de projet de professionnalisation. Chacun s'entend aujourd'hui pour dire qu'il est indispensable que ceci évolue. Ce groupe de travail est toujours à l'œuvre. Les projets n'aboutissent pas encore.

Concernant les recrutements, il importe de différencier les supports d'emploi de ces Auxiliaires de Vie Scolaire et les enveloppes budgétaires contraintes. Comme vous le savez, les préconisations de la MDPH sont indépendantes de la capacité que nous avons ensuite à les mettre en œuvre ; l'inspecteur d'académie étant, lui, chargé de mettre en œuvre les préconisations de la MDPH. Mais je ferais un tout petit parallèle qui est celui également de l'orientation en établissement médico-social par exemple, notification que prennent les MDPH également et qui nous oblige à mettre en œuvre... Pour autant, parfois, il y a un défaut de place comme vous le savez également. Le parallèle est un peu osé peut-être mais c'est pour rappeler qu'il y a une différence entre la notification et la mise en œuvre ensuite.

Sur la question des aspects concrets actuels d'affectation des AVS, je passe la parole à mon collègue, Frédéric AZAIS, IEN ASH sur les Bouches-du-Rhône.

Frédéric AZAIS

Claire ROSTY a apporté un certain nombre d'éléments de réponse. Sur la question du statut des AVS, évidemment, ce n'est pas dans le département des Bouches-du-Rhône que nous allons pouvoir répondre à cette question.

L'Inspecteur d'académie essaye de répondre aux notifications de la MDPH dans la mesure des moyens qui lui sont alloués. Je rappelle pour mémoire que le statut d'AVS a été défini par un texte de 2003, qui définissait les AVS comme des assistants d'éducation. À ce jour, dans les Bouches-du-Rhône, sur les 1500 AVS en poste, seulement 500 à peu près sont assistants d'éducation. Les autres sont en contrat aidé, donc ce sont maintenant des CUI et vous avez certainement tous suivi dans la presse ce qui s'est passé au niveau budgétaire par rapport aux contrats aidés.

Le département des Bouches-du-Rhône, comme la Région et le reste du pays, se trouve confronté à un problème au niveau de ces contrats aidés, au niveau du recrutement de ces personnes. Donc pour l'exercice 2010, les crédits ayant été dépassés, il a été demandé de mettre fin au recrutement de contrats aidés, quel que soit le secteur, et l'Education Nationale n'a pas échappé à cette mesure.

Devant les remontées négatives et notamment des associations qui ont fait leur travail de défense des personnes pour lesquelles elles œuvrent, l'Education Nationale a pu bénéficier de contrats supplémentaires pour pouvoir renouveler les personnes déjà en poste. À ce jour, toutes les personnes qui devaient être renouvelées au mois de novembre et au mois de décembre l'ont été. Elles vont reprendre leur poste maintenant, puisque le pôle emploi a donné son feu vert. Pour les nouveaux contrats par contre, il va falloir attendre le début de l'année 2011 pour pouvoir embaucher de nouvelles personnes.

Le problème que nous avons au niveau des AVS, c'est que les CUI sont des contrats de six mois renouvelables trois fois. Donc cela engendre un travail énorme au niveau du pôle emploi, au niveau des lycées employeurs qui mutualisent les contrats et au niveau du recrutement. L'inspection académique des Bouches-du-Rhône, deux jours par semaine, est un immense bureau de recrutement. Nous sommes sur des contrats précaires avec des personnes qui s'engagent le jour du recrutement et qui, le jour de la prise de fonction, ont trouvé mieux ailleurs. Voilà la situation dans laquelle nous sommes et c'est ce qui explique parfois des attributions parcellaires d'heures d'AVS malgré une notification parfois sur la totalité de la scolarisation parce que, en fonction des secteurs, nous avons des difficultés de recrutement.

Sur la ville de Marseille, c'est relativement facile. Mais dans les départements alpins ou dans le nord du département des Bouches-du-Rhône, recruter une personne sur un contrat précaire pour un nombre d'heures limité, c'est très difficile et ce que l'on essaye de faire, c'est de recruter les personnes à proximité de leur domicile parce que sinon, elles ne peuvent pas prendre l'emploi. Donc dans les Bouches-du-Rhône, j'ai souvenir de petits villages pour lesquels il a fallu attendre un temps assez long pour trouver une AVS, trouver des solutions de remplacement et donc, parfois, ça conduit à ne pas attribuer le nombre d'heures nécessaires dans un premier temps pour pouvoir espérer trouver la personne adéquate pour satisfaire la notification.

Je pense avoir apporté quelques éléments plus pratiques au niveau de la réponse.

Animateur

Merci pour ces précisions. Je confirme en effet que la préfecture a fait savoir qu'il y aurait 1 100 CAE débloqués pour la fin de l'année ; parmi les secteurs prioritaires, celui des AVS, effectivement, est bien pointé. Madame DANIEL, en quelques mots, vous complétez les éléments de réponse. Mais nous sommes quand même un peu en retard.

Caroline DANIEL

Je voulais simplement préciser, puisque j'ai été interpellée sur cette question, que les enseignants référents ne sont en aucun cas décisionnaires de ce processus et qu'effectivement, notre rôle consiste à faire remonter les besoins, chose, je pense, que chacun d'entre nous s'attache à faire. Mais les décalages qu'il y a entre les besoins et la réalité ne peuvent pas nous être impartis.

Monique PITEAU-DELOD

Je pense qu'il serait intéressant de connaître l'écart qui existe entre le montant des heures ou du temps prescrit

au niveau de la MDPH et le temps réalisé. Je ne sais pas si ce calcul est fait et en lien avec l'Education Nationale. Pour ce qui est mis en œuvre, ce serait important d'évaluer les manques en termes de prescriptions, réalisations. Je ne sais pas si ce lien est organisé.

Intervention de la salle, Alain MONOT

Ce n'est qu'une suggestion que je souhaite faire. Je m'appelle Alain Monot, Union Régionale Autisme et membre du Comité d'Entente Régionale Handicap. Ce que nous souhaiterions, c'est que les médecins scolaires participent plus activement au dépistage précoce des troubles du comportement, des troubles envahissants du développement, des troubles DIS et de tous les troubles d'apprentissage. Cela aiderait beaucoup. Il faudrait donc qu'ils aient un complément de formation correspondant.

Animateur

Nous avons enregistré ce vœu. Nous allons passer à la deuxième séquence de cette matinée, qui concerne l'apprentissage et la formation. Nous commençons par l'intervention de Marie FLORES, du bureau d'études Et Cætera, qui nous présente l'accord passé entre la Région et l'AGEFIPH sur Formation et Qualification des Personnes Handicapées.

L'apprentissage et la formation

Marie FLORES

Bonjour à tous. Madame la vice-présidente Gaëlle LENFANT a fait référence aux efforts conduits et mis en œuvre par la Région pour permettre l'accès à la formation et à l'apprentissage par les personnes handicapées. On m'a chargée de vous présenter cet accord, signé en 2008 pour quatre ans.

Nous allons commencer par la dernière année puisqu'il ne nous reste plus que l'année 2011, et que nous ne savons pas de quoi sera fait l'avenir. Nous espérons cependant que nous aurons changé un certain nombre de réflexes dans l'accessibilité à la formation dans le cadre de l'offre Régionale de formation.

Cet accord est signé entre la Région et l'AGEFIPH. Je vous rappelle que l'AGEFIPH est l'association qui, en France, gère la contribution des entreprises dans le cas de l'obligation légale à l'embauche par l'entreprise de plus de 20 salariés. L'AGEFIPH gère cet argent dans le cadre de politiques et d'outils de mesure mis en place en direction des entreprises et des personnes pour faciliter l'insertion professionnelle.

Pour pouvoir veiller et s'assurer que l'accord se mette en œuvre au mieux, une mission d'appui a été mise en place et confiée au bureau d'études Et Cetera. Cet accord a deux grandes visées très complémentaires. Premièrement développer l'accueil des personnes handicapées à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Quand je dis « développer », il faut bien entendre « augmenter ». Nous veillons à faire en sorte que le volume soit plus important là où, jusqu'alors, nous avions des réflexes qui s'inscrivaient dans une tradition de discrimination positive, qui faisaient que nous avions plutôt tendance à faire des montages financiers particuliers en allant sur des places dédiées ou en tous les cas, des dispositifs dédiés aux personnes handicapées. En l'occurrence, ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est de suivre de près le fait de pouvoir accéder aux dispositifs de droit commun puisque c'est vraiment le principe clé qui porte l'accord AGEFIPH Région.

Bien entendu et cela va de pair, augmenter, oui, mais aussi améliorer cet accueil. On a fait référence ce matin à la notion d'accessibilité, pas uniquement en termes d'accessibilité aux locaux, mais « accessibilité » au sens large. Qu'elle puisse être mise en œuvre effectivement dans le cadre des organismes de formation et les CFA.

Je me permets de bien recadrer. On parle de formation et d'accès à la formation dans le cadre de la politique Régionale, donc essentiellement des ETAQ (Espace Territorial d'Accès aux Qualifications) et des ETAPS (Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs). Je ne vous parle pas des autres types de dispositifs et d'offres de formation qui peuvent être proposés. Je pense notamment à Pôle Emploi ou AFPA ;

Le dispositif d'accès au droit commun est vraiment un principe fort. C'est vraiment ce qui nous intéresse. On a eu tendance à se dire, face à une candidate avec une reconnaissance handicap : « on la met de côté, on va d'abord traiter ceux et celles qui sont candidats et puis, on trouvera bien un financement ». Aujourd'hui, ce qu'on veut, et l'ambition est forte, c'est considérer sa candidature d'emblée au même titre qu'une autre candidature. Ce qui nous intéresse, c'est de pouvoir articuler les outils, les mesures, toutes les aides que peut apporter l'AGEFIPH en complément, de façon à permettre justement cette accessibilité.

L'accord porte sur deux gros volets. Le premier volet, plus spécifiquement, regarde la formation continue. J'en parlerai moins aujourd'hui puisqu'on m'a demandé de faire un zoom sur le volet apprentissage. Sur le volet apprentissage, l'intention est vraiment de permettre d'une part de mailler au mieux le territoire Régional de telle sorte que les CFA puissent être en capacité d'accueillir, en milieu ordinaire, les personnes handicapées qui sont en capacité évidemment et qui le souhaitent, qui ont un projet, qui signent un contrat d'apprentissage, tout en veillant à ne pas se substituer à ceux et celles qui sont les spécialistes du handicap et bien entendu, en travaillant en complémentarité avec le CFA adapté.

Les finalités que nous nous sommes fixées dans le cadre de ce volet apprentissage sont de l'ordre de quatre. Je vous ai parlé de développer l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage et pour cause, nous avons un très faible volume aujourd'hui en PACA de personnes handicapées qui sont signataires de contrats d'apprentissage. D'ailleurs, pour l'instant les chiffres sont peu lisibles. Nous espérons une lisibilité plus fine en fin 2010 précisément.

Nous devons faciliter le passage de la sortie du milieu scolaire vers l'apprentissage. On aura peut-être l'occasion d'en parler. Ce passage n'est pas simple du tout. D'autant plus que d'une certaine manière, il y a un cadre légal

qui fait qu'un jeune élève scolarisé dispose a priori d'un certain nombre d'aides. En principe, il a un PPS, etc. Le passage sur le contrat d'apprentissage fait qu'il redémarre une nouvelle vie d'une certaine manière.

Enfin, il y a un certain nombre de référents qui pourront vous en parler tout à l'heure probablement. Ce qui nous intéresse aussi, c'est de garantir au mieux l'adaptation des parcours d'apprentissage et de prévenir les ruptures, dit autrement de conduire à son terme finalement le jeune apprenti, de telle sorte qu'il obtienne sa qualification et au mieux, soit bel et bien confronté à une expérience professionnelle. Je crois que c'était la personne ERS (enseignante référente) qui évoquait la confrontation à la réalité professionnelle, en particulier avec les familles.

Sur le volet apprentissage, chaque année, nous avons un plan d'action, une feuille de route et sur la feuille de route 2010, nous nous étions fixés trois grands axes de travail, les deux premiers portant plus particulièrement sur la mise en place d'un réseau de référents personnes handicapées au sein des CFA en milieu ordinaire. Cela voulait dire les former et, en même temps, les outiller et faire en sorte qu'ils se rencontrent et qu'il y ait effectivement un vrai fonctionnement en réseau.

Nous avons un troisième objectif qui porte plus sur mieux connaître les apprentis qui sont en contrat d'apprentissage, mieux connaître le phénomène. Ce travail a été confié à l'ORM, dont Pierre LORENT nous parlera tout à l'heure, l'idée étant vraiment de mettre la loupe sur un échantillon d'apprentis en situation de handicap pour qu'on en sache un peu plus. Sachant par ailleurs que fin 2009, le CREAI a également conduit, — Sophie BOURGAREL n'est pas loin et pourra peut-être en parler —, dans le cadre de cet accord, une étude plus en amont. Qui sont ceux qui sont susceptibles d'entrer en contrat d'apprentissage ? Où sont-ils ? Combien sont-ils ? Ils ont tenté de répondre à ces questions qui sont loin d'être simples.

Aujourd'hui, si on fait un arrêt sur image sur le réseau, la vie du réseau, c'est quoi ? Au printemps 2010, une série de journées de formation, 11 journées au total à l'échelle Régionale, ont été mises en place. Aujourd'hui, de mémoire, je crois que ce sont plus de 240 personnes qui ont été formées au total, organismes de formation, CFA, CEDOP, missions locales à l'échelle Régionale. Plus particulièrement, ça représente 30 CFA aujourd'hui dotés d'au moins un référent, parfois plus, PH formés. Ça veut dire que ça représente au total 48 référents PH logés dans l'ensemble des CFA de la Région. Ça signifie que le printemps passé, on a aussitôt mis en place des rencontres sur les territoires. Il y a trois groupes qui se sont formés et qui ont permis aux référents de se rencontrer en direct, les référents PH du 83 et du 06 — deux qui sont parmi nous là-bas —, les référents du 13 et les référents PH des 04, 05 et 84.

De juin jusqu'à quasiment aujourd'hui ces groupes se sont rencontrés régulièrement et constituent un peu le noyau dur d'un fonctionnement en réseau. C'est aussi des outils qui ont été mis en place en ligne. On a aujourd'hui des annuaires départementaux des acteurs du handicap et de l'insertion professionnelle du handicap. On dispose d'un répertoire des référents personnes handicapées en ligne, ce qui peut permettre et faciliter les prises de contact. Et puis, il y a un forum qui se met en place aujourd'hui.

Juste quelques mots sur la fonction de référent. Si on se réfère à l'annexe de l'accord qui est signé entre l'AGEFIPH et la Région, ça peut se décliner en trois grandes fonctions. Une première fonction porte sur l'accueil et l'information du jeune, du cosignataire d'un contrat d'apprentissage. Le référent est aussi celui qui organise et met en œuvre le parcours, de telle sorte qu'il puisse être adapté aux difficultés qui sont les siennes. Le référent est aussi et surtout celui qui assure les relations partenariales avec l'extérieur. Je dis « surtout et aussi » parce que le référent n'est pas un spécialiste du handicap, loin de là. Il ne se substitue pas à cela. Simplement, il connaît son environnement local et il travaille avec cet environnement de façon à permettre finalement des parcours qui soient d'une certaine manière sur mesure. Cela se traduit par une très grande variété, une grande diversité de pratiques qui sont beaucoup liées aux organisations et aux histoires de chacun des CFA. Nous aurons en principe Sophie CREMOUX, référente PH, qui témoignera de cette richesse.

Pour finir, de quoi parle-t-on quand on se rencontre entre référents PH ? Quels sont les sujets qui les animent ? La liste est longue. J'en ai choisi quelques uns. Je ne vais pas pouvoir m'attarder sur tous et si je devais faire un arrêt sur image sur l'un d'entre eux, je m'arrêteraient surtout sur la question du repérage des jeunes handicapés parce que dans le fond, leur préoccupation se cristallise vraiment sur ce qui se passe en amont et à l'entrée parce que, après tout, si on ne rate pas le coche au départ, on a toutes les chances que les choses se passent pour le mieux après. Ce qui les intéresse, c'est vraiment de se dire : « oui, mais finalement, on ne sait pas toujours s'il s'agit d'un jeune handicapé parce que dans le fond, ça lui appartient de dire ou de ne pas dire », certes, mais en même temps, nous, en tant qu'équipe pédagogique, on a tout intérêt à anticiper. Alors, de quoi dispose-t-on pour pouvoir anticiper au mieux et faire en sorte que les choses puissent se passer correctement ? Et ça, c'est la question récurrente qui revient avec, en même temps, cette frontière un peu difficile à tenir entre

ceux et celles qui sont handicapés certes parce que reconnus et puis ceux et celles qui sont en situation de handicap, mais pour lesquels les choses ne sont pas si nettes que ça, même parfois pas reconnues du tout, pas explicites. Alors, on fait quoi ? Où est la limite ? Où est la frontière ? Les référents personnes handicapées de ces CFA ne cessent de se poser la question et d'échanger au cas par cas sur ces questions-là.

Je vous remercie de votre attention.

Serge DAVIN

Merci à Marie FLORES qui a fait allusion à une étude qualitative qui a été engagée dans le cadre précisément de cet accord entre la Région et l'AGEFIPH. Cette étude va nous être présentée par Monsieur LORENT, chargé d'études à l'Observatoire Régional des Métiers. L'étude s'intitule « Appr'Handi », Appr comme apprenti et Handi comme handicapé.

Pierre LORENT

Bonjour. Je suis Pierre LORENT, chargé d'études à l'Observatoire Régional des Métiers, ORM, qui est une structure existant dans chaque Région, financée par les services déconcentrés du Ministère du Travail et par le Conseil Régional. Nous effectuons des études qualitatives et de l'observation statistique. Donc l'étude que je vais vous présenter a été appelée Appr'Handi. C'est un raccourci qui nous semblait bienvenu. Appr'Handi est une enquête réalisée auprès d'apprentis en situation de handicap, formés dans un CFA du milieu ordinaire. C'est une enquête qui s'est déroulée sur toute l'année 2010 et qui n'est pas encore publiée, mais c'est imminent. D'ailleurs, cette étude n'est pas titrée et ce que vous avez dans le programme, parcours des apprentis, ne correspond pas complètement à la réalité. Il s'agit moins de leur parcours que de leur ressenti, de leur vécu par rapport à l'expérience de contrat d'apprentissage.

Quelques antécédents, quelques travaux qui nous ont servi un peu de base pour délimiter cette étude. D'une part, à l'Observatoire Régional des Métiers, nous avons réalisé des travaux sur l'apprentissage, une étude qui date de 2004 sur tous les apprentis. Nous verrons qu'en termes d'échelle, nous sommes bien évidemment sur des proportions très différentes parce que entre étude « 1000 apprentis » réalisée pour le public et « tous apprentis », c'est donc un volume conséquent.

Pour ce qui est des apprentis en situation de handicap, formés dans un CFA du milieu ordinaire, on est sur une centaine de personnes, donc forcément sur une démarche qualitative. D'autre part, à l'ORM, nous avons une mission d'observation depuis 2000 pour l'AGEFIPH, dont vous a parlé tout à l'heure Marie FLORES, et en particulier, nous avons réalisé un certain nombre de travaux sur le public jeune, les jeunes en situation de handicap. Je mettrais à l'entrée un certain nombre d'exemplaires de ces travaux. Mais vous pourrez aussi les télécharger sur notre site dont l'adresse apparaîtra à la fin.

Je tiens à remercier, en particulier, Sophie BOURGAREL Comme le disait Marie FLORES, cette étude se situe dans le prolongement des travaux effectués par le CREAL. Vous avez dans la pochette les titres de ces travaux et, en particulier, ceux qui concernent l'amont, les problématiques d'accès aux contrats d'apprentissage.

Le message principal, histoire que vous l'ayez en tête, est par rapport à la thématique d'aujourd'hui, l'égalité des chances. Précisons que compte tenu du temps disponible, je ne ferai qu'un petit zoom, l'étude sera beaucoup plus détaillée en publication.

Finalement, qu'est-ce qui fait consensus dans les résultats d'enquête auprès de ces apprentis ? Je vais surtout insister, comme ça a été dit tout à l'heure par une ERS, plutôt sur les différences de priorités en fonction des situations de handicap. Quelles attentes font ressortir les apprentis en fonction de leur situation de handicap ?

Je conclurai sur les outils qui permettent un travail de qualité d'intégration des apprentis dans le milieu ordinaire.

La démarche d'étude, Marie FLORES a parlé de son contexte, se situe dans le cadre de l'accord cadre AGEFIPH Région. Cette étude est exclusivement financée par l'AGEFIPH. Concernant son périmètre, elle est centrée sur le pendant de l'apprentissage et, en termes d'objectifs, d'une part mieux connaître le public des apprentis en situation de handicap, qu'est-ce qui a fait qu'ils se sont retrouvés dans le dispositif, et puis quels sont leurs points de satisfaction et quelles sont les limites qu'ils perçoivent par rapport à cette expérience.

On est donc sur un échantillon qualitatif : au total 35 personnes, 17 apprentis. La spécificité, c'est qu'on a souhaité également, histoire d'avoir des échos d'interlocuteurs directement concernés par le contrat

d'apprentissage, avoir des témoignages de parents, de tuteurs d'entreprise et de formateurs en CFA du milieu ordinaire.

Pour la variété des profils des jeunes interrogés, en termes d'âge, le contrat d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap peut concerner aussi des adultes. On en a rencontré un. C'est essentiellement des jeunes en situation de handicap variée, formation visée en termes de niveau et en termes de spécialité. Une approche qualitative sur la base d'entretiens d'une heure et demie avec questionnaire et une démarche en entonnoir, c'est-à-dire que nous avons interrogé les jeunes sur leur vécu général par rapport à leur contrat d'apprentissage et ensuite, nous avons focalisé plus spécifiquement sur la façon dont ils vivaient les périodes au CFA, en entreprise, l'alternance, et encore plus spécifiquement sur ce qu'ils avaient à dire sur les contenus de formation, sur les contenus d'activité, sur les méthodes de formation, sur le relationnel, les transports, les problématiques de logement. Tous ces aspects ont été abordés.

Le message principal : l'enquête fait ressortir que l'égalité des chances en milieu ordinaire nécessite de prendre en compte la variété des situations de handicap des apprentis. Il apparaît en effet que les problématiques d'intégration et les besoins exprimés diffèrent fortement suivant les types de handicap. L'étude montre ces différences.

Évidemment, il y a des résultats détaillés aussi sur ce qui fait consensus et sur toutes les réactions des apprentis interrogés sur un certain nombre de thèmes. Là, il s'agit d'une petite esquisse de résultats. Les constantes, c'est un bilan majoritairement positif.

On a donc rencontré 17 apprentis. 14 d'entre eux ont, de façon très générale, un avis très positif sur leur contrat ou plutôt positif. Sans rentrer dans le détail de tous les thèmes, de toutes les réactions sur les contenus de formation, les méthodes, etc., ce qui ressort en dominante, c'est un choix de l'apprentissage par rapport à l'étude qu'on avait effectuée sur le public tous apprentis. Il y a moins souvent, en tout cas dans ce que renvoient les jeunes et leurs parents, une logique de choix contraint. Au contraire, en dominante, quand les jeunes découvrent la formule de l'apprentissage, ils font un choix réel par rapport à cette dynamique.

Il n'empêche que l'intégration, dans le contrat d'apprentissage, n'est pas toujours évidente, en particulier, les jeunes disent que la période qui est la période d'essai en fait, de démarrage du contrat, est une période qui a été parfois difficile pour eux. On note une très majoritairement la satisfaction de faire son apprentissage en milieu ordinaire. Quelques jeunes n'avaient jamais entendu parler de l'apprentissage en CFA FA, c'est-à-dire Formation Adaptée. Ils s'interrogeaient en cours d'apprentissage en se demandant si ça n'aurait pas été une formule plus adaptée pour eux.

Et puis, ce qui ressort de façon manifeste et qui n'est pas spécifique au public apprenti en situation de handicap, c'est le bénéfice d'autonomie : autonomie financière, autonomie en termes de gestion de la vie quotidienne, point crucial vis-à-vis de ce type de public, se débrouiller seul, parfois pour la première fois avec le transport, l'internat, etc.

Venons-en maintenant au cœur de la présentation d'aujourd'hui, à savoir plutôt les différences d'avis entre ces publics interrogés. On pourrait dire qu'il y a trois types d'enjeux. Quand je parle d'enjeux, c'est plutôt en essayant de faire ressortir quelles sont les attentes et les points d'amélioration qui ressortent de cette démarche d'enquête qualitative. Ces trois types d'enjeux ne sont pas évoqués par les mêmes apprentis et les mêmes situations de handicap.

Premièrement, nous avons l'adaptation au rythme du contrat d'apprentissage. Donc quand il y a des points de critiques ou des limites, c'est une préoccupation. Le deuxième point est l'intégration dans le collectif de pair. Le troisième point concerne l'autonomie dans l'apprentissage et la gestion de la vie quotidienne.

L'adaptation au rythme du contrat d'apprentissage était plutôt évoquée, dans l'enquête, par des apprentis qui avaient une maladie invalidante. Je pense à une jeune fille, Aurélie, qui avait des problèmes de dos assez importants. Ce sont des problèmes qui génèrent fatigue et périodes d'absence. Quand ils évoquent leur expérience de contrat d'apprentissage, une première question qui se pose pour eux est de savoir comment justifier leurs absences, en particulier par rapport à l'équipe pédagogique ou au responsable hiérarchique dans l'entreprise, alors que leur handicap n'est pas forcément perceptible. Est-ce que j'évoque le fait que j'ai besoin de m'absenter ? Comment je le justifie ?

Et puis, ces personnes ont parfois des attentes d'aide à la gestion du temps. Quand je dois préparer mes cours et que je suis dans l'entreprise et que, par exemple, j'ai eu un travail en station debout et que j'ai des problèmes orthopédiques, comment je fais ? Je suis crevé quand je rentre³. Cette même jeune fille disait : « moi,

j'aimerais bien, pourquoi pas, avoir des bases de relaxation ou des aides du point de vue gestion de la fatigue et organisation de mon temps. »

Deuxième type de priorité évoqué par d'autres apprentis, c'est l'intégration dans le collectif de pair. C'est plutôt évoqué par des apprentis gênés par des difficultés de compréhension ou d'expression, des troubles spécifiques d'apprentissage, qu'on va plutôt classer dans la famille des DYS. Un jeune homme avait un problème de bégaiement, d'autres des handicaps sensoriels partiels. Ils ne sont pas perçus de façon évidente par l'entourage au CFA ou dans l'entreprise. Du coup, les questions que se posent ces jeunes ou les difficultés qu'ils rencontrent ou qu'ils ont rencontrées par le passé, c'est le fait qu'ils sont parfois sujets à des brimades, à des moqueries.

Hakim, qui avait ce problème de bégaiement, disait : « pour moi, le contrat d'apprentissage, ça se passe bien. Mais dans la classe, comme je l'ai vécu précédemment, parfois, l'expérience collective est difficile ». Alors, ces jeunes-là attendent souvent un accompagnement individualisé en cas de besoin par rapport à la vie collective et puis souvent, en termes de soutien scolaire.

Enfin, le troisième type d'attentes ou troisième type d'enjeu, c'est l'autonomie dans l'apprentissage et la gestion de la vie quotidienne. Dans l'échantillon interrogé, il s'agit des jeunes en situation de pluri-handicaps, de déficience intellectuelle ou de déficience sensorielle totale, avec AVS, avec un matériel adapté. L'entourage perçoit qu'ils ont une situation de handicap, mais de leur côté, les attentes, c'est d'acquérir le plus d'indépendance possible, ne pas être trop pris en charge. Je pense à un jeune, ARMAND, qui avait une situation de pluri-handicaps et qui était un peu cocooné, mais qui disait : « moi, j'ai besoin de me débrouiller seul à certains moments ».

Des cours bien connectés à la vie quotidienne : dans les contrats d'apprentissage, il y a bien sûr des cours de matières générales. Une maman avait le point de vue suivant : « pour moi, les cours ne sont pas forcément toujours adaptés au fait que ma fille gagne en indépendance. Il faut qu'elle puisse plus s'en sortir, par exemple, avec l'orientation dans une ville, gérer son budget et, parfois, c'est un peu déconnecté ».

Du matériel et des conditions de sécurité adaptées : je pense à un jeune qui était non-voyant et pour qui c'était la principale préoccupation dans l'entreprise. Le matériel, c'est aussi, parfois, le décalage pour obtenir les aides en termes de temporalité. Des demandes d'aides sont faites mais elles n'arrivent pas toujours au bon moment par rapport à la temporalité de l'enseignement. Ce même jeune avait demandé une machine Perkins, qui est une machine en braille et il l'attendait, mais elle n'était pas encore arrivée. Ce qui ressort fortement pour ces jeunes-là, c'est un enjeu de sécurisation du parcours professionnel. Les parents, en particulier, sont inquiets.

L'enjeu final et je terminerai sur ce point, après cette opportunité d'une première activité professionnelle, qu'est-ce qui suivra le contrat d'apprentissage ?

Animateur

Et c'est la raison pour laquelle vous nous rejoignez à la tribune, pour répondre aux questions qui vont venir. Après ce que vous avez rapporté de la parole des jeunes, nous allons nous tourner vers un directeur d'établissement. J'appelle donc Monsieur Jean ARMAND, Directeur du CFA René-Villeneuve à Digne-les-Bains, une ville chère à mon cœur, Président de l'Association Régionale des directeurs de Centre de Formation des Apprentis, les CFA, qui va nous expliquer comment se passe l'accueil des publics relevant de handicaps dans les structures de formation « ordinaires ».

Jean ARMAND

Bonjour et merci. Je suis là pour apporter un témoignage mais avant, il m'a été demandé de faire un bref rappel sur l'apprentissage et sur le contrat d'apprentissage.

L'apprentissage est une voie de formation initiale par alternance. J'insiste bien sur deux mots. Premièrement, « voie de formation initiale », c'est-à-dire que c'est une voie de formation au même titre que les voies de formation des lycées professionnels. Puisque Madame FLORES faisait référence à la formation proposée sous la responsabilité de la Région, ce n'est pas ce qui pourrait être considéré comme de la formation continue, c'est-à-dire de type PRF. Donc on est bien sur la formation initiale au même titre que les lycées professionnels. Deuxième mot : « alternance », donc alternance entreprise/centre de formation.

Troisième chose, l'apprentissage est ouvert à partir du niveau V CAP jusqu'au niveau ingénieur. C'est-à-dire que c'est vrai qu'on a une proportion d'apprentis assez conséquente en niveau V, voire IV, maintenant avec la rénovation de la voie professionnelle. C'est une voie d'accès à une qualification professionnelle du niveau V au niveau I, ingénieur.

Qui dit « apprentissage » dit « contrat d'apprentissage ». Le contrat d'apprentissage donne des obligations et des obligations plus particulières concernant des personnes dites handicapées. Donc je ne vais pas revenir sur le Code du Travail et le contrat d'apprentissage. Je voulais simplement pointer deux choses. Le contrat d'apprentissage peut être adapté et il est adapté par rapport à des personnes handicapées. C'est-à-dire que la clause 25 ans n'existe plus. C'est pour ça que tout à l'heure, l'intervenant précédent parlait de public dit adulte ou jeune adulte. Je ne vais pas revenir sur ce discours-là, mais il est vrai que le contrat d'apprentissage est ouvert pour des personnes handicapées à plus de 25 ans.

La deuxième chose, c'est que le contrat d'apprentissage peut être prolongé d'une année, donc des formations en deux ans, on peut avoir un contrat d'apprentissage en trois ans. C'est pas neutre dans les projets individuels. Ce sont des contrats en trois ans parce qu'il y a des formations qui se font en trois ans. Les nouveaux baccalauréats professionnels en particulier, peuvent se faire en quatre ans.

Ces points particuliers peuvent aider parfois à répondre individuellement à des demandes ou à des projets d'orientation professionnelle de ces publics-là.

Maintenant, pourquoi je suis là ? Je ne suis pas là particulièrement en tant que Directeur de CFA. Il y aura des référents des CFA qui interviendront sur la partie plus technique, mise en œuvre sur le terrain. J'interviens parce que je représente l'Association des directeurs de CFA et nous avons été associés à une réflexion concernant cet accord avec la Région.

Nous, directeurs de CFA, sommes partis d'un constat présenté par les institutions, on ne peut pas dire que dans la Région PACA, les CFA font partie des premiers CFA de France à accueillir des apprentis handicapés, loin s'en faut. Quand je dis apprentis handicapés, j'entends bien, apprenti égale travailleur salarié. Ce ne sont pas des scolaires, ce sont avant tout des travailleurs et des salariés, ce qui pose aussi d'autres difficultés. Une des raisons à cela, du point de vue des CFA, vient peut-être de la méconnaissance dans les CFA de la Région PACA en particulier, de l'organisation et de ce milieu du handicap. De ce fait, qui dit « méconnaissance » dit parfois un peu « crainte et angoisse de difficultés supplémentaires ».

Ce qui a été fait dans cet accord cadre a bien été expliqué. Ça a été fait par la Région avec l'appui de Madame FLORES, ou en tout cas de ce qu'elle représente, etcetera. Mettre en place, à l'intérieur des CFA volontaires ce que Madame FLORES a présenté comme des référents handicaps. Je rappelle que dans cette première expérience, le CFA volontaire représente au moins 50 % des CFA de la Région PACA, ce qui n'est pas neutre pour une première expérience.

Référent handicap, pour nous, établissement de formation CFA et direction de CFA, c'était créer les conditions

d'une interface, créer une interface entre l'extérieur et l'intérieur. L'extérieur, c'étaient les institutions et les partenaires avec qui il était possible de travailler pour répondre à des demandes individuelles concernant l'accès à l'apprentissage de personnes handicapées. L'intérieur, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, ce sont les cours en centre et l'entreprise. Il ne faut pas oublier que dans un contrat d'apprentissage, l'entreprise est un lieu de production, mais est aussi et avant tout, un lieu de formation au même titre que le centre de formation. Il était nécessaire de créer cette interface avec un référent instrumentalisé, professionnalisé... Je ne voudrais pas qu'on débâte sur la professionnalisation des acteurs et jusqu'à quel niveau on les a professionnalisés. Cette interface a été créée et elle apporte des résultats intéressants. Je passe sur les objectifs et les missions pour faire vite. Cette interface nous a permis de créer un réseau, une communauté d'acteurs, de partage de compétences et surtout de partage d'expériences.

Nous devrions avoir les résultats début janvier, mais cela a permis dans de nombreux CFA d'accueillir un peu plus d'apprentis handicapés que ce qu'on a pu en accueillir les autres années. Nous le saurons début janvier parce que nous devons systématiquement, en tant que CFA, présenter les effectifs au 31 décembre 2010 et dans l'analyse des effectifs, il nous est demandé de faire ressortir le nombre de contrats d'apprentissage signés pour des personnes handicapées.

Pour finir, je veux simplement évoquer deux choses. Dans ce bilan que nous pourrions compléter en janvier, il apparaît que cette mission de référent est un poids important dans l'activité d'un centre de formation. Ce n'est pas quelque chose qui peut se déléguer par hasard. Cela devient une mission à part entière, avec un temps à y consacrer. Cette mission a un poids.

La deuxième chose, c'est qu'on a fait un bilan, on est dans l'action et on a commencé par des référents. Qu'est-ce que souhaitent les CFA pour demain ? La première chose que les CFA souhaitent pour demain, c'est, au-delà d'avoir un référent, d'informer, d'instrumentaliser, de professionnaliser un tout petit peu l'ensemble des équipes des CFA, ne pas se limiter à un référent et aux équipes pédagogiques.

Mais un CFA, c'est autre chose qu'une équipe pédagogique. C'est de l'administratif, c'est de l'accompagnement, ce sont d'autres personnes de service pour qu'il y ait une sorte de culture d'accueil de ces personnes-là à l'intérieur des CFA et pas seulement au niveau de la pure pédagogie. Quand je dis « professionnaliser », c'est à un petit niveau, ce n'est surtout pas se substituer à des gens dont c'est carrément le métier.

La deuxième chose qu'on pourrait attendre pour demain, c'est le soutien scolaire. Nombre de CFA se sont lancés dans une action en parallèle que mène le Conseil Régional, qui a un titre sur « Illettrisme », mais qui est plus pour nous du soutien et de l'accompagnement scolaire pour tous publics et en particulier celui-là. Donc c'est un élément qu'on souhaite renforcer pour répondre aussi à des demandes telles que celle-là.

La troisième attente que l'on a, mais qui est déjà enclenchée et je remercie là-dessus nos collègues de l'Education Nationale, c'est qu'il est en train de se construire, en tout cas avec les CFA, un lien fort utile entre l'Education Nationale et les CFA. Même si l'Education Nationale fait aussi de la formation et surtout de la formation professionnelle par les lycées professionnels, ce qui a intéressé les CFA, ce sont les jeunes qui quittent le collège. Comment peut-on avoir une continuité dans un CFA, du travail qui a été mené dans les collèges pour apporter, du moins pour renforcer, pour accompagner et pour atteindre les objectifs que souhaitent atteindre les familles et surtout les jeunes ? Ce lien est en train de se construire d'une façon plus forte que par le passé. C'est très bien.

Le quatrième vœu – c'est un vœu pieux, on n'est pas loin de Noël, donc pourquoi pas –, c'est d'entamer d'une façon précise et un peu plus approfondie un travail en direction des entreprises, lieux de formation, donc des maîtres d'apprentissage pour avoir une complémentarité de travail avec eux. Je sais que comme on est multi CFA dans notre association, certaines organisations professionnelles sont un peu plus en avance parce qu'elles l'ont pris comme un acte fort depuis quelques temps, je pense à l'agroalimentaire. Mais au-delà des organisations professionnelles, le souci, l'intérêt pour la réussite des projets professionnels de ces jeunes, c'est bien de travailler aussi en direction des maîtres d'apprentissage sur une complémentarité pour le résultat attendu, à savoir un diplôme et une insertion professionnelle.

Je vous remercie.

Animateur

Merci Monsieur ARMAND, à la fois pour votre sincérité et l'engagement des directeurs que vous représentez. Vous avez parlé effectivement des référents. Deux sont parmi nous pour apporter leurs témoignages, Sophie CREMOUX et Jean-Pierre RUSSO, qui vont peut-être venir, en quelques mots, rappeler à la tribune leur engagement et à quoi correspond ce terme de référent handicap dans un CFA.

Sophie CREMOUX

Bonjour à tous. Sophie CREMOUX, je suis conseillère sociale et professionnelle au CFA de Gap dans les Hautes-Alpes. Je vais essayer de faire un petit zoom sur une expérience du CFA en matière de professionnalisation des formateurs au CFA de Gap. Il y a quelques années, nous avons eu le cas d'une jeune fille qui relevait du champ du handicap au niveau des troubles sévères de l'apprentissage, donc des troubles DYS. Sa maman nous a interpellés par rapport à ses difficultés. J'ai rencontré, quelques temps après, une association de parents d'enfants DIS, qui s'appelait APEDYS puisqu'elle a été dissoute et professionnalisée. Elle s'appelle maintenant CORIDYS 05. J'ai donc rencontré des gens très engagés, qui nous ont permis dans un premier temps de faire une information et une sensibilisation au niveau des formateurs puisqu'on s'est quand même rapidement rendu compte du manque de connaissances théoriques et pratiques sur la question du public en difficulté au niveau de l'apprentissage.

Nous avons proposé aux formateurs une première sensibilisation sur le thème des troubles sévères de l'apprentissage, ce qu'est la dyslexie, ce qu'est la dyscalculie, la dysorthographe. Cette formation a été faite autant au niveau des formateurs techniques qu'au niveau des formateurs d'enseignement général. Donc une fois cette première sensibilisation passée, on a senti vraiment un grand intérêt de la part des formateurs. Il a été proposé un cycle de formation professionnalisant suite également à une autre rencontre avec Madame Anne Gombert, Maître de conférences à l'IUFM d'Aix-en-Provence, Docteur en psychologie cognitive. Ce fut une belle rencontre avec une femme passionnée et engagée.

Anne Gombert a rapidement accepté de venir rencontrer les formateurs et d'engager quelques séances de formation avec ces formateurs. C'était aussi un terrain qu'elle ne connaissait pas. Elle connaissait davantage l'Education Nationale. Elle avait proposé d'ailleurs un dispositif dans le département des Hautes-Alpes, qui s'appelle le Temps des DYS, pour former les enseignants de l'Education Nationale.

Un ensemble d'heures a été proposé. On était vraiment dans le champ du pratico-pratique, qui correspondait vraiment à la demande des formateurs, à savoir le rôle des motivations dans les apprentissages. Il s'agissait d'engager également une réflexion approfondie sur l'adaptation des consignes à l'oral et à l'écrit par rapport aux difficultés des jeunes, ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire. Un travail a été également engagé à partir des supports de cours des formateurs. Les supports ont été mis sur la table, on les a sortis, on les a travaillés. On a travaillé également sur les évaluations, les grilles d'évaluation, ce qu'est une évaluation. Nous étions vraiment sur du pratico-pratique qui a permis aux formateurs de se sentir concernés et intéressés par ces difficultés.

Ensuite, nous devons permettre à ces formateurs de connaître le champ du handicap. C'est un monde qu'ils ne connaissaient pas. Qu'est-ce qu'une MDPH ? Qu'est-ce qu'un PPS ? Quel rôle et quelles obligations ont-ils par rapport à ces PPS, ces Projets Personnalisés de Scolarisation ?

Nous avons fait un lien, ce sera la deuxième partie, qui concerne plutôt des actions menées au niveau des apprentis qui relèvent du champ du handicap et qui sont accueillis dans nos CFA. Un lien a été fait avec la MDPH du 05 et l'Inspection académique du 05, pour pouvoir faire une continuité de ces Projets Personnalisés de Scolarisation dans les CFA. Un jeune a été suivi pendant toute sa période au collège. Arrivé au CFA, on a peu d'informations par rapport à ces difficultés. Donc c'était vraiment important de pouvoir continuer ces PPS. Du coup, le lien s'est fait et à l'heure actuelle, nous arrivons à nous réunir avec toute l'équipe de scolarisation des apprentis concernés.

C'est un moment important de grand rassemblement entre l'apprenti, le jeune, sa famille et surtout l'ensemble de l'équipe pédagogique, qui permet de discuter réellement de ce dont le jeune a besoin pour pouvoir adapter sa formation, pour pouvoir aménager sa formation, toutes les demandes qu'il peut avoir aussi par rapport à l'examen. Il faut savoir qu'on a quand même de plus en plus d'examens qui sont en contrôle, en cours de formation. Il faut donc être réactif puisque les jeunes vont être évalués rapidement et il faut que ces aménagements arrivent assez rapidement à l'entrée du contrat d'apprentissage des apprentis.

Au regard de la formation des formateurs, tout ce qui est mis en place pour les apprentis relevant du champ du

handicap, c'est un pas en avant pour tous les apprentis d'une manière générale puisque tous les aménagements et les compensations qui peuvent être faits par rapport à ces apprentis, par rapport aux troubles DYS, sont évidemment utilisés et très utiles pour les autres apprentis.

Animateur

Très bien. On va peut-être s'en tenir là. Excusez-moi de vous frustrer et de nous frustrer. Mais je pense qu'on a bien compris l'intérêt que présente votre présence auprès des jeunes handicapés en CFA. Est-ce que Monsieur Jean-Pierre RUSSO est là ?

Jean-Pierre RUSSO

Mesdames, messieurs, bonjour. Je suis référent personne handicapée avec ma collègue Madame Claudie GIMENEZ ici. Nous avons été sensibilisés à ces différentes problématiques du handicap, suite malheureusement à ce qu'on appelle des expériences que le corps enseignant a l'habitude de qualifier de malheureuses, et qui sont, la plupart du temps, malheureuses uniquement pour ceux qui la vivent. Nous, nous la vivons toujours de manière un peu indirecte.

Il s'est passé malheureusement, dans notre CFA... Pardon, j'ai oublié de me présenter. Je viens du Centre de Formation des Apprentis de l'Institut de Formation Automobile de Nice. Nous avons eu plusieurs cas de jeunes comme ça, « en difficulté » disait-on à l'époque. Quand on parlait des difficultés, le mot était vague et très souvent, laissait planer des doutes. On se dit : « mais quelles difficultés a ce jeune ? Il n'arrive pas à reconnaître sa gauche de sa droite. Ce n'est pas normal. Il a quand même 16 ans ! Comment cela se fait-il qu'à 16 ans, il ait du mal encore à reconnaître sa gauche de sa droite ? » « C'est parce qu'il doit être mauvais ! ». Très souvent, les qualificatifs et les adjectifs qui sont utilisés sont : « il est nul ». Autre difficulté que ce jeune malheureusement cumulait, c'est qu'en classe, il était dans l'incapacité, sinon totale, mais presque, de pouvoir lire, comprendre et a fortiori appliquer une consigne.

A partir de là, bien évidemment, les jugements qui ont commencé à pleuvoir sur lui l'ont placé dans une situation qui était plus que délicate, situation qui a entraîné de sa part un rejet total de l'Institut de Formation Automobile dans lequel nous travaillons. Nous nous sommes demandés : « mais comment se fait-il, alors que nous préconisons et nous mettons en avant l'accès pour tous à la formation, que des jeunes qui ont des difficultés, eux-mêmes, rejettent l'institut ? » Peut-être parce qu'ils ont été rejetés par l'institut.

C'est un des exemples malheureux pour lequel, avec ma collègue Madame GIMENEZ, nous avons été sensibilisés à cette notion du handicap et plus précisément à tous les types de handicaps. Alors, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Sophie CREMOUX. Puisque nous-mêmes, nous sommes là, au tout début, à ce que l'on appelle la mise en place d'un projet d'établissement, nous avons essayé de sensibiliser nos collègues et plus précisément d'abord, dans un premier temps, notre direction ainsi que notre responsable pédagogique pour définir des priorités dans le cadre de ce que nous appelons donc le référent personne handicapée.

Notre projet d'établissement, qui ressemble à peu de choses près à celui de Sophie CREMOUX, sauf que nous n'en sommes qu'au début, se fixe trois objectifs : d'abord, mieux accueillir pour finalement mieux comprendre tous les types de handicaps, ensuite essayer de mieux accompagner ces jeunes qui seront reconnus, par la MDPH ou par d'autres, en situation de handicap et enfin essayer de mieux les aiguiller par rapport à des structures sur lesquelles je reviendrai un peu, la MDPH ou Handi-Job ou Handi-Conseil. A ce titre-là, comme l'a dit Madame CREMOUX et elle m'a coupé l'herbe sous le pied, nous avons eu un rendez-vous avec Madame Sophie VETEL, qui est une des personnes qui travaille auprès de Handi-Conseil et qui a été mandatée par nous puisque nous sommes pilotes du projet, ainsi que le responsable pédagogique, qui a été mandaté pour animer une journée de formation, de sensibilisation aux différents types de handicaps.

A la différence du projet de Sophie CREMOUX, nous avons demandé aussi que cette journée de sensibilisation puisse se faire aussi auprès des apprentis parce que malheureusement, lorsque certains apprentis sont en situation de handicap relevant de troubles de dyslexie, dysphasie ou dyscalculie, ils sont parfois un peu la risée de leurs collègues qui, eux-mêmes, ne comprennent pas qu'à 16 ans, on puisse ne pas, sinon lire, mais ne pas pouvoir comprendre et appliquer une consigne.

Je vous remercie, mesdames, messieurs.

Animateur

Merci Monsieur. Il nous reste un autre témoignage. C'est l'apprentissage en formation adaptée et Monsieur Yves LARRIEU, Directeur du Centre d'Apprentissage en Formation Adaptée, va nous en parler. Je lui demande d'être très attentif sur le temps de parole.

Yves LARRIEU

Bonjour. Je n'ai pas un rôle facile puisque dans cette belle assemblée, où il semble régner un calme redoutable et un œcuménisme complet sur des choses qui ont l'air d'aller très bien, je vais être celui qui peut-être, par certains côtés, va dire que tout ne va pas bien dans l'égalité des chances des jeunes en situation de handicap en PACA.

Pour le premier point, je vais raccourcir l'intervention puisque vous aurez l'intégralité sur le site du CREAL. En effet, j'avais pensé rappeler un peu le fondement légal de l'apprentissage et son caractère de solidarité nationale.

L'apprentissage en général et l'apprentissage en formation adaptée fait bien partie d'un certain nombre de textes fondateurs, notamment le Code du Travail qui indique que la formation dans un CFA, adaptée aux personnes handicapées, peut être organisée par l'État ou la Région dans un établissement qui est conventionné. Cette Convention existe bien en Région PACA depuis 1985. Elle est aménagée notamment dans la souplesse apportée de la création des antennes du CFA MFA pour tenir compte de la spécificité des formations et des parcours particuliers des jeunes qui, la plupart du temps, sont accueillis en établissements sociaux et médico-sociaux.

Autre particularité du Centre de Formation d'Apprenti en Formation Adaptée en PACA, c'est que le plus souvent, dans ces antennes, ils bénéficient du soutien des ex-DDASS, aujourd'hui ARS. Alors, comment est organisé aujourd'hui le CFA MFA en Région PACA? Tout d'abord, il est organisé à partir d'une notion un peu particulière et spécifique chez nous, du handicap. Le handicap a fait l'objet de plusieurs définitions. Au départ, il n'y en avait pas. C'était essentiellement une nomenclature et depuis 2005, il y a une définition que nous trouvons relativement incomplète. La définition que nous proposons, c'est que le handicap ne peut pas être le résultat et la conséquence unique d'un problème et d'un dysfonctionnement individuel, mais que la plupart du temps, il s'agit de la difficulté rencontrée par une personne dans un environnement social mal ou pas adapté. Pour nous, le handicap n'est pas le fait d'un individu, mais le résultat le plus souvent d'une situation.

Le CFA MFA est aujourd'hui un petit réseau qui représente environ douze antennes actives installées dans différents établissements sociaux et médico-sociaux de la Région PACA, c'est-à-dire sur la plupart des sept départements. C'est aussi 40 conventions d'intégration de jeunes en situation de handicap, soit dans un CFA de droit commun, soit dans des Maisons Familiales et Rurales, soit des lycées professionnels. Cette tendance est importante à signaler puisque, effectivement, si le CFA Formation Adaptée réalise la plupart du temps toujours l'enseignement général, son soutien et son renforcement, l'accompagnement et le suivi régulier médico-social, une tendance s'affirme depuis les années 2007 pour une intégration vis-à-vis de l'enseignement technologique dans le dispositif ordinaire de formation.

Ceci, pour nous, est à la fois le résultat d'un mouvement général de la société, mais c'est aussi une réponse aux logiques de proximité qui nous sont proposées par la Loi 2002. Enfin, c'est quand même aussi le reflet du CFA MFA qui, chaque année, organise des parcours pour plus de 29 métiers différents.

Sur la deuxième partie d'intervention, celle que je qualifierais un peu de réveil pour l'assistance, je voudrais quand même indiquer qu'effectivement, il y a un certain nombre de problèmes, des freins aujourd'hui qui sont apportés à la formation d'apprentissages adaptés. Quels sont ces freins? Les principaux que j'ai identifiés, sont tout d'abord le défaut d'information ou le manque d'information sur cette possibilité de parcours. L'offre de formation par l'apprentissage existe. Mais on constate que le plus souvent, elle est cloisonnée. Les dispositifs existent, mais il y a peu de coordination sur les territoires donnés, sur l'ensemble des formations qui sont accessibles. Chacun fait un peu sa communication en fonction de son public. Il faut noter par exemple que la proposition d'aide à l'élaboration d'un projet professionnel d'apprentissage adapté n'est pas citée explicitement dans les dossiers remis par les MDPH, notamment celle des Bouches-du-Rhône.

Le parcours en apprentissage en formation adaptée est méconnu. Aujourd'hui encore, de nombreux intervenants de l'orientation paraissent relativement confus sur ce parcours. Ils représentent l'image du CFA

MFA comme un établissement de formation aux métiers divers. Or, la réalité de notre offre service, c'est un ensemble de métiers de niveau cinq. Donc on a régulièrement l'interpellation par des personnes chargées de l'orientation pour dire: « j'ai un jeune, il voudrait faire un métier divers ».

Autre chose importante à soulever dans les freins apportés, c'est que la notion de parcours adapté suppose, en amont, de le préparer, de le consolider et de l'accompagner. Nous relevons que dans notre Région, il est difficile d'accéder directement à une formation en apprentissage pour une personne handicapée alors que dans les dispositifs de formation adulte, elles existent et sont reconnues, des formations préparatoires à la formation. C'est un dispositif qui n'existe pas pour les personnes qui veulent faire l'apprentissage.

Les institutions qui ont compétence dans le domaine de la formation n'acceptent pas de soutenir les phases en amont, préparatoires à l'apprentissage ou bien alors, c'est uniquement de façon dite expérimentale pour un groupe ciblé et forcément limité.

Il existe aussi en PACA des gisements de formation en apprentissage, notamment en formation adaptée, des gisements qui sont inexploités. Je parle de l'apprentissage au sein des trois fonctions publiques. Aujourd'hui, ces fonctions publiques sont interpellées par l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Or, elles ne forment que très peu et ne recrutent que très peu par la voie de l'apprentissage. Y a-t-il méconnaissance, manque de volonté? Est-ce que c'est la peur de la différence? Pourtant, les expériences que nous avons de formation dans la Fonction Publique sont toujours de très bonne qualité puisqu'elles permettent la plupart du temps un transfert de compétences en douceur en prévision des départs en retraite par exemple et de diversifier pour eux les sources de recrutement.

Dernière partie, celle qui me tient le plus à cœur, de quoi parle-t-on quand on parle de formation adaptée ? Mon collègue de l'ARDIR a rappelé un certain nombre de choses. Je vais les compléter. La formation pour l'apprenti handicapé, c'est à la fois les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un apprenti dans le secteur ordinaire. Il n'existe que certains aménagements. Ainsi, il a cité: pas de limite d'âge depuis peu, une durée de contrat qui peut être portée jusqu'à quatre ans, des cours par correspondance lorsque l'apprenti ne peut pas, en raison de son handicap, fréquenter le CFA, le tiers temps pédagogique le jour de l'examen, le secrétariat le jour de l'examen. Mais cela est-il suffisant ?

Il me semble important de souligner l'importance supplémentaire que constitue aujourd'hui, pour les apprentis en formation adaptée, la situation d'examen terminal. Il existe aujourd'hui une espèce de discrimination qui fait que pour un jeune qui est inscrit au CFA de droit commun, il dispose la plupart du temps d'une possibilité de validation dite de « contrôle continu » en cours de formation. Ça veut dire que les établissements CFA qui sont, pour la plupart, des établissements relativement importants, bénéficient eux d'une ingénierie pédagogique qui a permis de développer une validation des diplômes en contrôle continu en cours de formation. Or, nous, petit établissement, le CFA MFA ne représente pas grand-chose, nous devons mener plus de 30 formations différentes. Donc il est impossible aujourd'hui, pour notre établissement, de bénéficier de l'ingénierie requise pour pouvoir permettre à nos jeunes d'avoir une validation de leur CAP en contrôle continu.

Cela signifie qu'il existe une difficulté supplémentaire, qui est la situation d'examen terminal pour les jeunes en situation de handicap lors de la passation des CAP. Il me semble urgent de réfléchir à ce problème. Nous avons déjà rencontré des responsables du service de l'apprentissage à ce sujet. Ils nous ont fait part d'un certain nombre de difficultés réglementaires et législatives. Pourtant, nous savons que dans d'autres Régions, des inspections d'académies ont permis le transfert de référentiels, notamment en enseignement général, à des CAFS, c'est-à-dire l'équivalent des CFA, de manière à ce que leurs antennes soient labellisées et puissent délivrer un contrôle continu en cours de formation, la validation de l'enseignement général. Je me tourne vers l'Inspecteur d'Académie et je pense qu'il est urgent que cette réflexion soit ouverte.

En conclusion, vous voyez que la réussite et le développement de l'apprentissage en formation adaptée n'est pas forcément une affaire de nouveaux moyens, mais plutôt une affaire de bon sens, d'engagement, de respect des droits et de bonne volonté de tous.

Merci.

Animateur

Merci. Excusez-moi, Monsieur LARRIEU, de vous avoir pressé. Nous allons prendre quelques minutes pour un échange entre les intervenants et la salle.

Intervention de la salle

Bonjour. Je m'appelle Ahmed. Je fais partie de l'Association de Paralysés de France, avec les personnes, présentes avec moi. J'ai une question pour le CFA. Le débat du Monsieur est très intéressant parce que je suis un jeune qui n'a pas de diplôme et je voudrais faire une formation en CFA. Je voulais savoir, quand on n'a pas de diplôme, pas de niveau d'école, d'études, si le CFA était ouvert pour moi. Deuxième question, est-ce qu'au niveau du salaire, lorsqu'on est avec un diplôme qualifiant comme le CFA et la formation qu'on nous propose, c'est le système qu'en CAT, en Centre d'Aide pour le Travail? Ça veut dire qu'il y a un peu d'allocations et un peu de salaire. Donc je voulais savoir si on pouvait répondre à cette question s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Animateur

Merci pour la question et on cherche qui peut répondre. Monsieur ARMAND, Monsieur LARRIEU également.

Jean ARMAND

Je m'excuse, je ne pourrais répondre qu'à une première partie de votre question qui est plus générale. Je laisserai Monsieur LARRIEU intervenir sur une partie un peu plus spécifique puisque c'est un spécialiste de ce domaine-là. Je peux simplement vous dire et vous confirmer que les CFA ne travaillent pas sur sélection. La seule sélection, c'est la législation. C'est-à-dire que pour tout diplôme de niveau cinq, le minimum imposé, c'est l'âge. A partir du moment où une personne a 16 ans, 15 ans sous certaines conditions, mais restons sur le général, à partir du moment où une personne a 16 ans, elle peut, si elle a trouvé un contrat d'apprentissage et signé un contrat d'apprentissage, rentrer dans un CFA et suivre une formation qualifiante ou diplômante suivant le projet.

Particularités sur ces diplômes de niveau cinq, c'est que le fait d'être considéré officiellement comme personne handicapée permet à toute personne qui aurait plus de 25 ans de pouvoir prétendre à ces contrats d'apprentissage. Ça, c'est la règle. Donc pas de sélection entre guillemets ! La seule sélection qui pourrait s'opérer, c'est en fonction du projet et du diplôme visé, surtout certains diplômes de niveau quatre que j'appelle brevets professionnels et je dois en oublier et des diplômes de niveau trois. Pour rentrer en BTS, il faut avoir un Bac, etc. Ce sont donc des ricochets qui sont, à ma connaissance, les seuls freins ou la seule sélection à l'entrée en formation par apprentissage sur des diplômes.

Quand je dis « certains niveaux quatre » et je finirais mon intervention là-dessus, je fais référence à la nouvelle législation sur la voie de formation professionnelle qui a créé des baccalauréats en trois ans, issus de classe de troisième. A priori, ça veut dire que même pour un baccalauréat professionnel par apprentissage, le seul niveau demandé est d'avoir fait un premier cycle de formation. Il n'y a pas d'effet tellement bloquant pour les diplômes de niveau cinq et pour ce diplôme de niveau quatre. Pour les autres, c'est la seule législation. Donc j'espère avoir répondu à une partie de la question. Sur la deuxième partie, je préfère laisser Monsieur LARRIEU qui est un peu plus spécialisé sur les rémunérations, les aides ou les compléments de rémunération.

Yves LARRIEU

Bonjour Monsieur. Je confirme ce qu'a dit Jean ARMAND. Pour l'accès aux formations de niveau cinq, il n'y a pas de pré-requis, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de niveau scolaire imposé.

Sur l'aspect des rémunérations, le contrat d'apprentissage, y compris en formation adaptée, est un contrat de travail d'un type particulier. C'est un contrat de travail à durée déterminée. Il faut le savoir. La rémunération est fonction de l'âge, calculée en fonction d'un pourcentage unique et en fonction aussi de la durée d'avancement dans le contrat, première, deuxième, troisième, voire quatrième année.

Parmi les aides apportées, il y a des aides qui sont dites incitatives, à la fois pour l'employeur. J'espère qu'il n'y a personne de l'AGEFIPH dans la salle. Elles ont été réduites de moitié en juillet 2010. Donc il y a une aide qui est apportée par l'AGEFIPH pour le secteur privé et du FIPHP pour le secteur public. La même aide est donnée à l'apprenti. Donc c'est environ 1750 euros. Ensuite, l'apprenti bénéficie des mêmes aides qui sont apportées par la Région en termes d'apprentissage, c'est-à-dire l'aide aux premiers équipements par exemple, le chéquier lecture, le chéquier cinéma.

Intervention de la salle

Ma question n'était pas la rémunération essentiellement. En fait, comme j'ai travaillé en CAT, on a une paie et

dans cette paie, il y a une aide de l'allocation adulte handicapé et l'aide du salaire par le CAT. Je voulais savoir, en CFA, si on fait une formation, si c'est le même style, si l'entreprise qui nous qualifie peut nous payer la moitié du salaire de notre fiche de paie et la moitié avec l'allocation. Si je fais une formation en CFA et que je souhaite rentrer, est-ce que ça ne risque pas de créer des soucis comme si j'étais en CAT? Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

Yves LARRIEU

Tout à fait ! Il n'y a pas de complément de rémunération comme en ESAT. Par contre, c'est vrai qu'il y a un petit effet pervers – je l'ai mesuré il n'y a pas très longtemps –, pour les gens qui sont travailleurs en ESAT et qui veulent se qualifier aujourd'hui en obtenant un diplôme professionnel type CAP. Par exemple, j'ai aujourd'hui, dans l'établissement, un jeune homme qui prépare un CAP de sérigraphie ; il est actuellement employé dans un ESAT. Le problème, c'est que quand on a calculé le fait de passer en apprentissage, il perdait énormément d'avantages, notamment en termes d'aides apportées par la Caisse d'Allocations Familiales et d'AAH, cela lui faisait perdre de l'argent. Donc, il a préféré continuer à opter pour son statut de travailleur en ESAT, tout en préparant « en candidat libre » ce diplôme de sérigraphie qui lui permettra, selon lui et on l'espère, de pouvoir accéder à une entreprise du monde ordinaire du travail. Mais il n'y a pas de complément de rémunération. C'est vraiment calculé sur le pourcentage du SMIC.

Animateur

Merci Monsieur LARRIEU pour ce complément de réponse. Le Président du CREAI, Roland CANOVAS souhaite intervenir.

Roland CANOVAS

On oublie souvent dans l'apprentissage l'autre partenaire, c'est-à-dire l'employeur. Je pense qu'il est important qu'on se tourne vers toutes les chambres qui regroupent les employeurs, que ce soit les chambres de commerce ou les chambres de métiers parce que là, il y a un partenariat important à essayer de préparer en amont. On parle toujours de nos difficultés quand on y est confronté. Mais est-ce qu'on a préparé assez en amont ce qu'il faudrait ?

Deuxièmement, quand vous l'évoquez, Monsieur, vous avez raison, le bénéfice de la VAE a été de toute manière étendu aux ouvriers d'ESAT. Je vous le rappelle. Mais en sortant d'un système, on ne retrouve pas dans l'autre système le même statut, ni les mêmes prérogatives. Il y a là un travail certain à faire, un travail certain de la part de l'AGEFIPH, à faire surtout en direction des employeurs, mais moins dans le domaine de la dépendance ou de la hiérarchisation des choses, mais plutôt dans la sensibilisation et dans l'ouverture.

Vous avez évoqué, et je le reprends avec beaucoup de tristesse, le fait que les collectivités essayent de faire des efforts, mais la Fonction Publique n'accueille aucun apprenti. Alors de fait, c'était un peu le problème de l'accueil des travailleurs handicapés au sein de la Fonction Publique d'ailleurs où, il n'y a pas si longtemps, si on devenait handicapé, on était réformé. Mais c'est un vieux bonhomme qui vous parle de ça et il ne fallait pas confondre les gens qui appartenaient à la catégorie A et les gens qui appartenaient à la catégorie B parce que dans la A, il y avait des réadaptations et dans la catégorie B, il n'y en avait pas, si on devenait aveugle par exemple à la suite d'un accident.

Les choses ont évolué, tant mieux. Mais je crois qu'il faut continuer à les faire évoluer et je pense qu'il faut impérativement qu'à nos futures journées, nous ayons le partenaire, c'est-à-dire les employeurs ou les représentants des employeurs puisqu'il me semble que c'est par ce biais-là qu'on arrivera à mieux leur faire mesurer tout le travail qui est préparé, qui est fait en amont. J'ai le souvenir quand même de la mise en place du CFAS à l'époque, il y a bien longtemps. Aujourd'hui, peut-être faut-il réfléchir à ce que pourrait être un CFAS ou un CFA d'adaptation par rapport à l'ensemble du système des CFA. C'est une piste.

Animateur

Monsieur CANOVAS, merci. Monsieur veut intervenir.

Intervention de la salle, Alain CHARPENTIER

Je représente l'association HandiFlying. Nous avons l'occasion de faire voler des personnes handicapées, de faire passer les brevets de pilote à un certain nombre et nous avons le plus jeune handicapé du monde puisqu'il a volé seul à bord d'un avion avant d'avoir 16 ans. Le problème qui se pose est plutôt le problème des voitures et des véhicules et deux intervenants ont évoqué le problème du transport, Monsieur LORENT et Monsieur MAZZELLA. Qu'est-il fait pour que les personnes handicapées, qui sont en formation et qui, à partir de 16 ans, pourraient avoir une formation à la conduite automobile, pour ceux qui sont admis par la Commission préfectorale ? Qu'est-ce qu'il est possible de faire sur le plan financier ou sur le plan pratique pour les aider ?

Animateur

Est-ce que l'AGEFIPH peut répondre ?

Réponse de la salle

Je ne suis pas l'AGEFIPH mais je peux simplement vous dire que j'ai effectivement entendu l'équipe AGEFIPH parler de projets touchant la formation des pilotes. Alors, je vous invite à vous tourner vers l'équipe AGEFIPH, mais je ne pourrais pas vous en parler plus. Donc je suis un peu limitée, mais je vous invite à vous rapprocher de Sylvie Bec très précisément.

Intervention de la salle

Ma question posait plutôt le problème de la conduite automobile que celui des avions.

Réponse de la salle

Pardon, j'ai entendu pilote, excusez-moi !

Celui des avions est quasiment résolu au travers d'un emploi. Celui des personnes handicapées, qui sont avec un contrat d'apprentissage, peuvent éventuellement bénéficier de l'AGEFIPH s'il y a un employeur. Tous ceux qui ne le sont pas n'ont rien. Et pourtant, sur le marché du travail, quelqu'un de handicapé a besoin de pouvoir se déplacer d'une façon autonome.

Yves LARRIEU

Effectivement, l'AGEFIPH et la FIPHP pour le secteur public peuvent financer des aménagements de véhicules. C'est-à-dire que pour quelqu'un pour qui il est question du maintien dans l'emploi ou du recrutement en CDI sur un poste et pour lequel un moyen de transport est un moyen nécessaire pour pouvoir conserver ou intégrer cet emploi, ces deux institutions financent tout ou partie de l'aménagement d'un véhicule, mais pas l'acquisition, c'est l'aménagement.

Par contre, pour le passage du permis, je crois qu'il y a eu des abus. Pour le moment, ils freinent un peu.

Animateur

Marie FLORES veut encore intervenir.

Marie FLORES

Je voulais simplement réagir. Vous nous avez interpellés sur la question des employeurs présents et en particulier l'implication des chambres. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que d'ores et déjà, dans le réseau des référents PH, nous avons une forte implication de la Chambre des Métiers du Var qui est massivement présente, de la même manière que nous avons la Chambre du Commerce et la Chambre des Métiers du 84 qui sont présentes. D'une manière générale, la volonté, en tout cas dans le cadre de l'accord, c'est de travailler au plus près avec les branches professionnelles de telle sorte qu'elles puissent, notamment à travers les CFA qui les représentent, répondre à cette question de l'accueil des personnes handicapées.

Animateur

Nous retenons que dans ce domaine de l'apprentissage, il y a quand même de fortes évolutions et donc, il faut

espérer que les choses continueront dans ce sens-là. Nous en terminons ainsi avec cette séquence pour en venir à la problématique de l'accès à l'enseignement supérieur et nous débutons cette autre séquence avec le témoignage d'un étudiant handicapé, Monsieur Christophe TEUMA, qui est en Master II de droit pénal à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence.

Juste avant, si vous m'autorisez, je voudrais dire que nous avons indiqué sur le programme Faculté. On sait bien qu'on est au stade de l'université autonome. Le petit copié-collé a engendré des petites réactions légitimes de la part de responsables des universités. Je leur concède volontiers notre erreur.

Monsieur TEUMA, vous êtes étudiant handicapé et vous allez nous indiquer dans quelles conditions vous pouvez continuer à travailler dans l'enseignement supérieur, enfin continuer vos études.

Christophe TEUMA

Bonjour. Donc j'ai été étudiant de 2003 à 2008 à l'Université Paul Cézanne en droit. Je suis titulaire de Master II en matière pénale. J'ai dû m'arrêter après avoir commencé un doctorat pour des raisons de santé. Mais je viens témoigner quand même de mon expérience sur les avancées qu'a connues l'Université en termes d'intégration des étudiants handicapés.

Je me suis fait connaître par la cellule handicap dès mon inscription afin de définir les besoins et l'organisation à mettre en place, notamment en ce qui concerne le stationnement, l'accès à l'Université, l'accessibilité des salles et des amphithéâtres et enfin, l'aide humaine pour la prise de cours, les travaux dirigés et les recherches en bibliothèque. L'université disposait d'un bureau de vie étudiante pour les personnes handicapées avec, à l'époque, trois auxiliaires de vie universitaire. Maintenant, elles sont deux. Il y avait la nécessité pour moi de prises de note. Au début, nous avions des auxiliaires pour prendre des notes. Mais après, elles n'étaient pas assez nombreuses pour répondre aux besoins de l'ensemble des handicapés sur l'Université. On a dû trouver des palliatifs comme l'enregistrement sur des dictaphones ou encore la retranscription des cours par reconnaissance vocale et enfin, des cours pour pallier à l'accessibilité par visioconférence.

Cela pose quelques problèmes parce que je considère que pour les examens, il faut avoir une auxiliaire capable de comprendre la voix et l'élocution de la personne handicapée et donc d'avoir déjà eu des contacts avec elle. Sinon, il y a certains enseignants qui donnaient des photocopies de leurs cours. Mais on se heurte à des problèmes de propriété intellectuelle et donc, tous les professeurs n'acceptent pas de se faire enregistrer ou de donner leurs cours. Donc nous avons bien des auxiliaires pour la recherche et pour les examens.

Je veux témoigner aussi des difficultés que rencontrent les étudiants en termes de logement. J'étais obligé de venir chaque jour avec mon véhicule personnel, ce qui faisait plus d'une heure de transport par jour. J'avais besoin d'une assistante de vie pour tout ce qui concerne le soin et les gestes de la vie courante, les toilettes, la prise de repas, l'habillement.

En dernière année, je n'avais plus d'auxiliaire de vie. Nous avons trouvé les moyens pour les examens que ce soit une étudiante d'un niveau à peu près équivalent en droit, qui m'a fait passer les examens. C'est à peu près tout ce que j'avais à dire des moyens trouvés. Pour palier au niveau des ascenseurs, c'est vrai que le bâtiment principal étant classé, il était difficile de faire un nouvel ascenseur. Donc on avait installé une vidéoconférence dans l'amphithéâtre.

Je vous remercie.

Animateur

Merci Monsieur TEUMA pour ce témoignage qui prouve qu'en dépit des difficultés, c'est vrai que la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est possible, mais au prix de quelles difficultés précisément ! C'est ce thème que s'efforce d'illustrer une association « Droit au Savoir », qui est un collectif Inter-Handicap de 40 associations et qui va nous être présenté par Monsieur Nicolas en remplacement de Madame TOUBHANS qui était prévue à l'origine, dans le programme.

Nicolas SOUVETON

Bonjour à tous. Droit au Savoir, ce sont aujourd'hui 40 associations. On a un collectif inter-associatif inter-handicap, qui a été créé en 2001, suite à un colloque organisé par la MNEF à Grenoble sur la scolarisation au-delà de 16 ans des jeunes en situation de handicap. L'accroissement du nombre d'associations qui font partie de ce collectif témoigne aussi de l'intérêt croissant de la scolarisation au-delà de 16 ans puisque tous les dispositifs, notamment DYSCOM, ont permis une banalisation du handicap dans l'enseignement secondaire.

Mais on se rend compte qu'aujourd'hui, dans l'enseignement supérieur et je trouve que le témoignage de Christophe était assez révélateur, cela pose encore un certain nombre de questions. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels il faut continuer d'avancer. Je ne vais pas forcément reprendre l'ensemble des éléments qu'il y a dans le document que vous trouverez sur le site Internet, simplement rappeler quelques éléments de la Loi

de 2005 qui s'appliquent spécifiquement à l'enseignement supérieur parce que c'est parfois des éléments qui sont moins connus des gens et revenir sur les différents défis qui nous attendent et les problématiques qu'on rencontre encore aujourd'hui.

La Loi de 2005 a apporté un bouleversement dans le milieu du handicap de manière générale, comme dans le cadre de l'enseignement supérieur, en quittant une logique où les étudiants étaient accueillis au cas par cas. Globalement, un établissement accueillait un jeune en situation de handicap parce qu'il avait eu l'idée de taper à la porte de cet établissement. Il n'y avait pas de politique nationale mise en place de ce point de vue-là. La Loi de 2005 a changé cela. Elle a permis à l'étudiant d'être accueilli sur tout le territoire, quelle que soit la formation qu'il suit.

Nous avons tendance à privilégier l'égalité des droits et l'égalité des chances, notamment parce que, aujourd'hui, un droit est proclamé qui est le droit à l'accès à l'enseignement supérieur pour tous, y compris pour les jeunes en situation de handicap. Mais nous allons nous rendre compte au fur et à mesure que ce droit est proclamé mais qu'il n'est pas encore forcément effectif. La deuxième chose qui est assez particulière dans l'enseignement supérieur, c'est qu'on a une séparation des interventions qui ne va pas sans créer de difficultés entre les différents acteurs. C'est-à-dire que l'article 20 confère aux établissements d'enseignement supérieur, universités, écoles, BTS, prépas dépendant de l'enseignement supérieur, la responsabilité de l'accessibilité au savoir, c'est-à-dire l'accessibilité du bâti et l'accessibilité aux cours alors que tout ce qui est actes de la vie quotidienne, comme les actes médicaux, l'aide aux toilettes, l'aide à la nourriture, ne relève pas de l'accessibilité au savoir et est financé par la PCH dans le cadre des MDPH.

Le bouleversement que cela a provoqué, c'est qu'il a fallu faire travailler ensemble des maisons départementales des personnes handicapées, qui sont des structures qui dépendent du Conseil général et des universités et des établissements d'enseignement supérieur qui n'avaient absolument pas l'habitude de ces collaborations. Ça a été un des premiers défis qu'il a fallu relever. Ça n'a pas été sans difficulté. Il y a encore des endroits où il y a quelques difficultés. Mais globalement, on a réussi à faire en sorte aussi que les MDPH comprennent les spécificités de l'enseignement supérieur et que les universités comprennent le fonctionnement de ces structures, notamment en termes de financement.

La deuxième chose – objet d'une mutation importante pour les associations –, c'est qu'on est passé d'une logique d'accompagnement global de la personne accueillie à l'université à une logique de prestation puisque l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur est référent et maître en termes d'accessibilité pédagogique pour certains types de déficiences, notamment les déficiences sensorielles quand il y avait besoin de traduction LSF ou de braille. Les associations n'accompagnaient plus forcément le jeune de manière globale, mais elles devaient répondre à une prestation que leur demandait l'établissement. Cela a été un bouleversement pour les associations dans un temps qui a été relativement court parce qu'entre le moment où la Loi de 2005 a été discutée et le moment où elle s'est appliquée dans l'enseignement supérieur, il a fallu qu'en quasiment deux ans, les associations changent complètement leur vision et leur manière d'accompagner les étudiants dans l'enseignement supérieur.

Cela a eu des conséquences relativement importantes. La logique dans laquelle on va être après la Loi de 2005, c'est la prise en compte de l'intégralité des besoins d'un étudiant : articulation MDPH, établissement d'enseignement supérieur, d'où la nécessité d'inventer des nouveaux cadres de travail.

La dernière chose que cela a induit, c'est qu'il y a eu une réflexion assez rapide qui a été posée dans le cadre des ministères sur l'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, à savoir le professionnalisme et le niveau de qualification des personnes qui accompagnaient les étudiants. Comme cela a été dit par Christophe tout à l'heure, quand on est un étudiant en Master II de physique, ce n'est pas forcément une bonne idée que le preneur de notes soit en première année d'histoire, tout simplement parce que dans la prise de notes, il n'a pas le niveau de compréhension nécessaire à faire en sorte que la prise de notes soit intelligible. Dit comme ça, ça peut paraître une évidence. Mais je peux vous assurer que quand il a fallu en discuter à la fois avec les établissements ou avec les ministères, ça n'a pas forcément été évident parce que l'avantage des étudiants de première année, c'est qu'ils ont plus de temps et que s'ils font ça bénévolement, ça coûte encore moins d'argent à la collectivité.

Il a fallu donc mener un travail pédagogique et de conviction, qui a débouché sur l'adoption par le Comité de pilotage interministériel du dispositif étudiant pour la Loi de 2005, qui a été créé par feu la DIPH et qui est maintenant présidé par Monsieur DIEULEVEUX dans le cadre de sa mission de Président du Comité interministériel du handicap. C'est une typologie des prestations qui dit que pour tel acte, correspond tel métier

puisque'il y a des actes qui doivent être réalisés par des métiers et que tel métier implique tel niveau de diplôme et telle rémunération.

L'objectif était à la fois d'assurer une rémunération correcte aux professionnels qui intervenaient, notamment parce qu'il en allait de la survie d'un certain nombre de dispositifs associatifs qui préexistaient, mais aussi de considérer que n'importe qui ne pouvait pas faire n'importe quoi et que quelqu'un qui prend des notes, ce n'est pas la même personne qui peut accompagner aux toilettes parce qu'accompagner aux toilettes nécessite une formation.

Tous ces éléments-là se retrouvent dans cette typologie des prestations, qui est adjoint au guide qu'a mis en place notamment la Conférence des présidents d'universités à destination des chargés de mission et qui reprend l'ensemble des typologies. Ces typologies ont vocation à évoluer parce que par exemple, pour avoir travaillé sur la question du braille et de la transcription braille, les tarifications qui sont proposées aujourd'hui ont été faites de manière un peu arbitraire parce qu'on a des difficultés à avoir une évaluation concrète du coût que ça peut avoir. Donc c'est aussi des éléments qui doivent être remis en discussion.

Sur l'intervention que souhaitait faire Droit au Savoir ici, là, je vais avoir deux casquettes, à la fois celle de trésorier national du collectif inter-associatif, mais aussi celle d'étudiant puisque je suis moi-même étudiant, élu à la Mutuelle des étudiants et c'est à ce titre-là que je siége à Droit au Savoir, donc à la fois de : « qu'est-ce que, sur le terrain, on ressent en tant qu'étudiant et quand on est confronté, y compris dans nos promotions, à des étudiants en situation de handicap et qu'est-ce qu'en tant qu'association et collectif inter-associatif, on va apporter ? »

Quand on dit « handicap et enseignement supérieur, c'est possible », Ce n'est pas un slogan à prendre à la légère, c'est aussi quelque chose à transcrire dans l'égalité des droits et c'est quelque chose à rendre effectif, ce n'est pas forcément le cas aujourd'hui. J'ai listé un certain nombre de difficultés et de défis que nous devons relever.

La première difficulté est la transition entre le secondaire et le supérieur. Je ne sais plus quel était l'intervenant tout à l'heure qui parlait des ruptures et des risques d'abandon d'études ou de trajectoires professionnelles quand il y avait une rupture pour un jeune en situation de handicap. Aujourd'hui, quand un étudiant valide passe le baccalauréat, il a 80 % de chances d'entrer dans l'enseignement supérieur par la suite. C'est quasiment linéaire. Quand on est sur la population des jeunes en situation de handicap, c'est 20 %. C'est-à-dire qu'on a 8/10 qui vont rentrer dans l'enseignement supérieur en population générale et quand on étudie la population des jeunes en situation de handicap, on est à 2/10.

Partant de ce constat et pensant que ce n'est pas parce qu'il y a 6 étudiants qui se perdent dans le lot, mais qu'il y a aussi un problème de transition entre les deux, on a décidé de mettre en place un certain nombre d'actions avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale, la Mutuelle des étudiants et le collectif Droit au Savoir. On ne l'a pas fait en PACA mais on l'a fait en Languedoc, ce n'est pas très loin, des actions pour l'instant qui sont des actions qu'on essaye de tester, mais qui réunissaient les enseignants référents, les familles des jeunes en situation de handicap qui étaient en Première et en Terminale et les responsables des cellules handicap des universités.

L'objectif était à la fois de dédramatiser le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur pour les familles et pour les jeunes, pour éviter l'autocensure, mais aussi pour présenter l'évolution des dispositifs d'accompagnement qui vont apparaître. Ce qu'on avait identifié, c'est que chez les familles, quand on dit qu'il n'y aura plus d'AVS dans l'enseignement supérieur, on a l'impression que le jeune va être sous-accompagné. Nous, on a plutôt tendance à dire que l'AVS n'est pas forcément la garantie, comme ça a été dit notamment par rapport à la professionnalisation des AVS, d'accompagnement adéquat dans le secondaire.

Les dispositifs d'accompagnement dans le supérieur sont différents et ils entrent dans le cadre d'un accompagnement vers l'autonomie. On met aussi les familles et les jeunes dans cette perspective. L'objectif, c'est aussi de créer les contacts, c'est-à-dire que pour tout lycéen, qu'il soit en situation de handicap ou pas, le baccalauréat est l'horizon indépassable. Le problème, c'est que quand on s'occupe de son inscription à l'université au mois de juillet et qu'on est en situation de handicap, ça peut supposer des rendez-vous qui devaient être pris en amont, des contacts avec la mission handicap qui n'ont pas été pris, des évaluations qui n'ont pas eu lieu et une rentrée qui ne sera pas faite en septembre comme l'ensemble des étudiants, mais parce que problème d'accompagnement, au mieux en octobre novembre, parfois même un peu plus tard.

On l'a vu dans certains établissements pour des typologies de handicap très lourdes. L'objectif aussi était

d'anticiper l'entrée dans l'enseignement supérieur et de permettre aux jeunes de se projeter dans cet avenir et de leur permettre d'être dans une vision positive de ce qu'ils feront par la suite. La deuxième chose sur laquelle on a des défis à relever, c'est sur la question de ce qu'on a appelé, nous, les nouveaux étudiants et les nouveaux besoins. On l'observe aujourd'hui dans le secondaire et ça commence à se produire dans le supérieur, les types de handicaps qui arrivent à l'université, qui nécessitent des accompagnements très lourds, sont de plus en plus nombreux.

Il y a, aujourd'hui, des problèmes de coordination entre les différents intervenants, des problèmes d'accueil, des problèmes de sensibilisation des personnels des établissements sur l'accompagnement de ces étudiants. Face à ces situations de handicaps plus complexes, il va falloir qu'on soit en capacité de coordonner les différents intervenants et d'apporter les financements nécessaires à ces accompagnements.

La deuxième chose, au sujet des handicaps cognitifs et des troubles de l'apprentissage, qui sont une thématique qu'on voit apparaître dans l'enseignement supérieur et sur laquelle il va falloir faire un gros travail, à la fois parce que je ne suis pas sûr, c'est peut-être mon côté étudiant qui me fait dire ça, que l'ensemble des enseignants de l'université sont forcément tout à fait sensibilisés et connaissent ce qu'est un handicap cognitif et pourquoi est-ce qu'un étudiant dyslexique ou un étudiant dysorthographique n'est pas un mauvais étudiant et comment est-ce qu'on adapte les évaluations à ces types de handicaps, parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas forcément le cas et il y a, y compris des jeunes qui arrivent dans l'enseignement supérieur et qui sont avec des problèmes de troubles de l'apprentissage et qui ne sont pas dépistés.

Complexification des handicaps qui arrivent à l'université et transition entre secondaire et supérieur sont les deux éléments sur lesquels, nous pensons qu'aujourd'hui, les défis sont les plus importants à relever. Il y a d'ailleurs un parallèle à faire entre la transition du secondaire au supérieur et le supérieur avec le monde professionnel en termes d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Droit au Savoir a identifié deux problématiques principales. La première est la question du logement et des services adaptés d'accompagnement. Aujourd'hui, il y a une offre de logement adaptée, qui n'est pas forcément égale sur l'ensemble du territoire ; mais surtout, le réseau des œuvres universitaires qui gère les logements universitaires commence à comprendre que le fait de faire un logement adapté avec de la domotique ne va pas forcément suffire à l'accueil d'un jeune en situation de handicap, notamment pour les jeunes qui ont besoin d'accompagnement 24h/24. S'il n'y a pas de services adjoints, il n'y aura pas d'étudiant dans ces logements-là. Nous devons donc poursuivre la réflexion entamée par Droit au Savoir sur la mise en place de services par exemple type SAMSAH à côté des unités de logement, qui permettrait d'accueillir des étudiants lourdement handicapés dans ces logements-là, avec l'accompagnement nécessaire. Il y a des premiers exemples, notamment un foyer à Nancy qui est géré par une association qui s'appelle l'AGI, qui accueille des étudiants lourdement handicapés, qui est hébergée dans les locaux du CROUS avec un service 24h/24, qui est assuré par le service inter associatif.

Nous avons deux inquiétudes parce que ce sont des problèmes récurrents et qui ne sont pas réglés malgré l'interpellation des pouvoirs publics. La première, c'est la question du domicile de secours dans le cadre de la prise en charge. Un étudiant ne va pas forcément être étudiant dans le département où il habite parce qu'il n'y a pas forcément d'offres de formation à cet endroit, la règle du domicile de secours des trois mois, c'est qu'on se retrouve avec un certain nombre d'étudiants qui sont à cheval sur la prise en charge par la MDPH sur plusieurs départements et qu'on se retrouve avec des étudiants sans prise en charge parce que les départements se renvoient la balle entre le département où l'étudiant effectue ses études et le département du domicile officiel. Je connais un peu plus la Région parisienne, cela peut poser beaucoup de problèmes. Nous avons des fois des universités qui ont des sites à la fois sur le 92 et le 75 et où le 92 nous dit qu'ils ne veulent pas financer parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour le faire.

Concernant ce problème de coordination entre les conseils généraux, notre position est de dire que ce n'est certainement ni aux familles, ni aux jeunes de devoir assumer ces problématiques. Il faut des règles nationales établies sur le domicile de secours et que ces règles s'imposent à l'ensemble des conseils généraux, afin que les associations et les familles ne passent pas leur temps à lutter contre les conseils généraux sur ces problèmes.

Deuxième problématique, sur la question des transports. Aujourd'hui dans la prise en charge des transports par la MDPH, il y a le trajet domicile-étude. L'université d'Aix Marseille est un bon exemple, comment fait-on dans le cas d'universités multi sites ? Qui prend en charge les transports d'un site à l'autre ?

Aujourd'hui, nous sommes soumis au bon vouloir des MDPH. Soit, elles acceptent de prendre en charge les transports multi sites, soit, on a des étudiants qui choisissent d'aller sur le cours dans tel site, mais qui ne sont

pas transportés jusqu'au site d'accueil, et qui n'assiste qu'à la moitié des cours sur leur journée.

Toutes ces problématiques et ces éléments tendent à montrer qu'il y a un travail qui a été fait. Aujourd'hui le handicap dans l'enseignement supérieur devient une donnée prise en compte, à la fois par les établissements, les pouvoirs publics et les associations. Un certain nombre de blocages restent. Ces blocages ne pourront être résolus que par des arbitrages publics qui permettront aussi de décharger les familles d'un certain nombre de combats qu'elles mènent aujourd'hui. On a bon espoir que la conférence du handicap qui va bientôt avoir lieu permettra d'avoir des réponses sur ces questions pour faire en sorte qu'au moment du bilan de la loi et des quinze ans, nous puissions dire, à défaut d'avoir l'accessibilité architecturale, qu'on a avancé sur ces sujets.

Animateur

Merci. L'appareil institutionnel s'efforce d'apporter sa contribution au thème général qui nous occupe. Nous avons déjà évoqué le conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants handicapés. Les universités elles-mêmes ont pris en compte la problématique des étudiants handicapés.

L'université Paul Cézanne a mis en œuvre un programme d'accessibilité aux études supérieures pour les jeunes handicapés. Nous allons accueillir ses représentantes, mais avant de leur donner la parole, je salue Monsieur Jean-Paul NIVOIX, notre collègue du CESR qui est chargé de mission handicap à l'université de Nice Sophia Antipolis et qui est accompagné de Valérie DALL'O chargé d'accueil de la cellule handicap dans la même université.

Après l'intervention des représentants de l'université Paul Cézanne, si vous le souhaitez vous pourrez naturellement intervenir.

Mireille CANALIS-DURAND,

Bonjour. Je suis Professeur et Vice présidente déléguée, Chargée du soutien à l'étudiant, université Paul Cézanne. Je remercie la Région et le CREAI au nom de l'université Paul Cézanne pour leur invitation. Il nous a été demandé d'effectuer une intervention sur la place du handicap dans l'enseignement supérieur. Nous avons choisi de vous présenter un état des lieux du cadre au niveau national et plus particulièrement des actions développées par notre université. La plupart des actions sont développées par les cinq autres universités de la Région bien évidemment.

Merci à Christophe TEUMA pour son témoignage. Je le félicite pour son brillant parcours à la faculté de droit et de sciences politiques. En ce qui concerne l'accessibilité, l'ascenseur a été mis aux normes et le nouvel ascenseur vient d'être inauguré dans le bâtiment Pouillon sur Aix en Provence. Il part du sous-sol et va jusqu'au troisième étage.

Dans cette présentation, nous évoquerons les points suivants :

- La politique d'accueil en université
- La charte université handicap signée en 2007
- Le rôle de la structure d'accueil et des divers acteurs impliqués à l'université
- L'accompagnement pédagogique et l'aménagement des examens à Paul Cézanne qui a changé depuis 2008
- L'engagement étudiant
- L'orientation et l'insertion professionnelle
- Les actions de sensibilisation et de communication

Bien sûr, la loi du 11 février 2005 a changé le paysage français en matière de prise en compte du handicap. Cette loi affirme notamment le droit à une scolarisation au sein du service public de l'Education Nationale. Les missions de l'université sont notamment le développement de l'autonomie et de l'intégration de l'étudiant en situation de handicap.

Je vous rappelle que l'étudiant passe d'un âge d'adolescent à un âge adulte donc il y a de grands changements de ce point de vue. Changement aussi à l'encadrement puisqu'il bénéficie d'un grand encadrement au lycée et d'une plus grande liberté considérée à l'université. Donc les missions de l'université sont également de proposer et de mettre en œuvre les compensations et les solutions de compensations variées et/ou individuelles pour

l'étudiant en situation de handicap.

En ce qui concerne la charte université handicap, suite à la loi de 2005, il se trouve que deux ans après, en septembre 2007, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère du Travail et des Relations sociales et des Solidarités, et la conférence des présidents d'universités ont signé une charte, la charte Universités handicap qui prévoit un véritable service d'accueil à l'étudiant en situation de handicap.

Cette charte a donné naissance à ce qu'on appelle le guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'université. C'est vraiment notre référence. Ce guide est disponible sur internet.

La charte qui a été signée clarifie les responsabilités des différents acteurs et notamment, il a été mentionné les acteurs qui s'occupent de l'accompagnement pédagogique et social de l'étudiant, qui sont différenciés. La charte précise l'engagement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche quant aux financements des actions de l'université. Les finances, c'est le nerf de la guerre. Cette charte précise l'engagement de chaque président d'université dans le domaine du handicap.

Comme je l'ai dit, la charte a permis la mise en place dans chaque université d'une structure d'accueil et notamment à l'université Paul Cézanne, cette structure se nomme « la cellule handicap ». Elle a été créée au sein du bureau de la vie étudiante, car notre volonté est véritablement l'intégration des étudiants en situation de handicap. On mixe les étudiants en situation de handicap et les étudiants valides.

Cette volonté est portée par le président Marc PENA de l'université Paul Cézanne puisqu'il a nommé une vice-présidente chargée du soutien à l'étudiant. C'est un signe fort. Et la volonté est portée aussi par notre vice-président étudiant très actif.

Je laisse la parole à Madame Jeannette THEOKRITOFF, Responsable de la cellule handicap et du bureau de la vie étudiante.

Jeannette THEOKRITOFF

Bonjour. Il y a des structures bien identifiées au sein de toutes les universités françaises avec au moins un personnel bien formé, la chargée d'accueil handicap.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place un portail internet très informatif, Handi-U, sur lequel vous trouverez facilement le nom et les coordonnées des chargés d'accueil de chaque université. Ce site est par ailleurs une mine d'information pour les élèves et étudiants handicapés sur les établissements d'études supérieures.

Les 80 chargés d'accueil des universités françaises se réunissent chaque année au mois de mars pendant deux jours pour se former et pour échanger.

Tout au long de l'année, ce réseau constitue une plateforme d'échanges de mails, très animée avec des interrogations que nous avons tous, des conseils, des exemples de bonnes pratiques, des solutions.

Pour revenir aux missions de la cellule handicap, tout d'abord, elle est un lieu d'accueil et d'information pour les étudiants handicapés. Elle joue surtout un rôle essentiel de coordination entre les nombreux acteurs concernés par les étudiants en situation de handicap, en interne comme en externe.

Ces acteurs sont composés d'une responsable et d'un secrétariat, trois assistantes pédagogiques qui sont présents sur différents sites. Le plus important est celui d'Aix Marseille. Dans les autres universités, nous sommes sept composantes et instituts et 18 sites. Nous avons des relais handicap par des référents, du côté pédagogique, les assesseurs et des référents administratifs au sein de chaque composante et sur chaque site.

Ensuite, nous travaillons étroitement avec la médecine préventive en ce qui concerne l'établissement des certificats médicaux obligatoires. Les services patrimoine, hygiène et sécurité, avec le CROUS, notamment avec les assistantes sociales, référent handicap, pour la question du logement, des dossiers sociaux, et les associations conventionnées qui sont essentielles pour l'accompagnement de nos étudiants.

Pour que les dispositifs puissent fonctionner, il est essentiel que les étudiants se manifestent en amont, avant la rentrée, auprès de la cellule handicap. Ensuite, le passage obligatoire à la médecine préventive, et ensuite l'étudiant est reçu par l'équipe plurielle, donc par tous ces acteurs qui se réunissent autour de l'étudiant, qui exprime ses besoins et donc qui décide des moyens d'aménagement. La cellule handicap met ensuite en œuvre le plan d'aménagement et le communique aux autres partenaires du parcours universitaire.

Lorsqu'on effectue le recensement de nos étudiants en situation de handicap à Paul Cézanne, nous constatons sur les deux dernières années, une augmentation de 53 %. Ils étaient 108 étudiants en 2009 et 165 en 2010 sur 22 000 étudiants inscrits. Cette tendance se constate également à l'université de Provence.

Ce petit tableau amène trois remarques. L'augmentation des étudiants est corrélée à celle du nombre d'élèves handicapés au lycée. Il est normal d'avoir un nombre plus faible d'étudiants inscrits en master qu'en licence puisque c'est une tendance que l'on constate également avec les étudiants valides.

L'augmentation des étudiants en master est plus importante entre 2009 et 2010 puisque vous voyez une augmentation de 68 %. Nous nous réjouissons de ce constat. Il s'explique en partie par le fait qu'en 2010, les étudiants de master I sont entrés à l'université en 2007, lors de la signature de la fameuse charte Université Handicap. Donc ils ont pu bénéficier de cet accompagnement pédagogique renforcé. Nous attendons dans les années à venir une forte progression d'étudiants inscrits en master.

Quand on parle de l'accompagnement pédagogique, il se traduit un petit peu comme au lycée, mais pas avec les mêmes acteurs, par de la prise de notes en cours et en TD, l'adaptation de documents, agrandissement, traduction en braille, traduction audio, du tutorat. Ça ne sera pas fait par les AVS. De l'aide à la communication, notamment avec les interprètes en langage des signes, en codage MPC grâce à des conventions signées avec des associations. L'aménagement des cours en langue, la mise à disposition d'équipement spécialisé qui n'est pas un équipement personnel. C'est juste une mise à disposition.

Ensuite nous avons l'aménagement des examens qui est une généralisation de ce qui se fait lors de l'examen du baccalauréat, à savoir le temps majoré, qui s'appelle des fois tiers temps, une salle particulière, des ordinateurs, du secrétariat d'examen. Là je voudrais rebondir sur une remarque, effectivement, tout notre travail actuellement consiste à rechercher du secrétariat d'examen adapté, notamment nous avons un étudiant en master 1 pour une unité d'enseignement sur les systèmes d'information en informatique. Il est déficient visuel et il doit représenter des schémas. Donc il faut qu'on lui trouve un secrétaire d'examen en capacité de comprendre les schémas pour retranscrire évidemment ces fameux schémas, mais d'un autre côté, pas trop compétent, pour respecter l'égalité des chances, c'est-à-dire pas quelqu'un qui va faire l'examen à sa place. Cela fait partie de notre travail au quotidien, c'est-à-dire repérer les bonnes façons de gérer les secrétariats d'examen.

L'accompagnement ne se fait pas tout à fait comme précédemment. Depuis 2008, avec le nouveau contrat-cadre par rapport au ministère, nous avons, notamment à Paul Cézanne, mis en place ce que nous appelons l'engagement étudiant. L'université a voulu valoriser l'engagement étudiant dans des domaines variés pour dynamiser la vie étudiante, etc. Concrètement, l'université prend en compte diverses activités exercées dans les cursus des étudiants et bonifie, valorise ces activités par une bonification de 0,5 sur 20, sur la moyenne de l'étudiant par semestre. Les domaines concernés sont notamment l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Pour accompagner un étudiant en situation de handicap, l'étudiant qui s'engage, l'aide par des prises de notes en cours et en TD. Cet étudiant va un petit peu remplacer l'assistante pédagogique d'il y a quelques années. Les assistantes vont coordonner en fait ces prises de notes. L'étudiant engagé accompagne l'étudiant en situation de handicap à la bibliothèque universitaire pour sa recherche documentaire, l'aide dans ses révisions et la cellule handicap encadre ce dispositif, notamment en constituant les binômes, étudiant – étudiant et organise une formation sur le handicap en début d'année avec l'aide des associations.

Ces binômes étudiants vont favoriser l'intégration et l'autonomie des étudiants en situation de handicap parce que l'étudiant en situation de handicap fait appel à un autre étudiant comme le ferait un étudiant valide dès qu'il a besoin d'aide pédagogique à l'université. Par ailleurs, cet engagement développe la solidarité citoyenne et la prise de conscience des étudiants valides. Nous le constatons chaque année depuis 2008 avec des témoignages de nos étudiants accompagnant.

Nous avons en 2009, 30 binômes, l'année dernière 52. Ça va en croissant et nous ferons l'état des lieux au mois de juin cette année.

L'intégration, c'est aussi l'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap. C'est très bien de faire des études supérieures, mais après, il faut penser à la dernière mission de l'université qui est l'insertion professionnelle. Pour cela, notamment à Paul Cézanne, mais ailleurs aussi, dans la plateforme d'orientation et d'insertion professionnelle, nous avons un référent handicap qui accompagne et qui suit en orientation et en insertion professionnelle nos étudiants en situation de handicap. Une page est dédiée à cela sur la plateforme.

Un forum stage emploi s'est tenu, l'année dernière, et se tiendra encore cette année en février, qui met en lien les étudiants, les organismes spécialisés et les entreprises. Avec le nouveau décret sur l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises, il y a toute une dynamique qui s'instaure.

La POIP a des partenariats conventionnés avec des organismes pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Il y a un établissement de réseau d'entreprises sensibilisées au handicap et des actions spécifiques à la plateforme comme du coaching ou des actions de communication diverses sont effectuées. On apprend à l'étudiant à se valoriser, à répéter un entretien d'embauche, etc.

Merci.

J'attire votre attention sur la journée Handi'valid à venir avec une table ronde aussi. Vous aurez le programme détaillé sur notre site web. Vous trouverez également un projet de clip vidéo que nous avons réalisé, avec les étudiants en situation de handicap l'année dernière qui répond aux questions que peut avoir un élève du secondaire. Les étudiants ont témoigné. Le tout a été filmé par une réalisatrice professionnelle d'AIRELLES Vidéo.

Animateur

Merci beaucoup. Nous projetterons les clips pendant le déjeuner.

Interruption pour le déjeuner.

Serge DAVIN

Jean-Paul NIVOIX, qui est, comme je l'ai indiqué, notre collègue au CESR, et sa collègue, Madame DALL'O, ont peut-être un certain nombre de précisions à apporter par rapport à ce que nos amis de l'Université de Paul Cézanne ont déjà développé puisque finalement, vous faites le même type de travail en direction des étudiants handicapés.

Jean-Paul NIVOIX

L'université de Nice se soucie du handicap. Ce que notre collègue a développé ce matin, c'est à peu près ce que nous faisons, c'est pourquoi je ne me répèterai pas. En revanche, la problématique de l'engagement développée par l'Université de Nice nous a intéressés. Nous en avons longuement discuté, en particulier dans les conseils, sans jamais trouver de solution vraiment satisfaisante.

Des étudiants et des enseignants ont exprimé des réticences. En gros, le message était : « si on s'engage, ça doit être gratuit » et la crainte était de mettre en place un système qui encourage les étudiants à s'engager dans la perspective exclusive d'obtenir des points de bonification. Mais je trouve que c'est quand même une bonne idée et je m'empresse, à mon retour, de revenir sur ce sujet puisque je suis encore élu au CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire) et le débat n'est donc pas clos.

En tout cas, merci car cela permet d'échanger les bonnes pratiques. Je voulais simplement dire brièvement que l'Université de Nice est une université qui, du point de vue du handicap, a quelques particularités.

Nicolas SOUVETON

Le jeune homme qui parlait si vite nous a mentionné en effet tous les problèmes de mobilité et d'accessibilité auxquels les étudiants doivent faire face dans une université multi-site telle que l'université de Nice. Voici un exemple concret : la création des UE Libres, les UEL, que vous devez connaître en licence, a été mise en place pour que les étudiants aillent se former dans d'autres filières, sur d'autres UFR. Cela peut être gérable sur un seul campus mais en l'espèce c'est déjà très difficilement gérable pour nos étudiants non handicapés.

A fortiori pour les étudiants handicapés, on se rend compte que typiquement, on se heurte à ce type de problématique. Pour 27 000 étudiants, on gère environ 120 dossiers chaque année. C'est à peu près similaire à ce que vous faites avec des actions tout à fait semblables.

Valérie DALL'O

A l'Université de Nice, nous avons mis en place la cellule d'accueil des étudiants handicapés de Nice, depuis 2006, suite à la Loi de 2005. L'accueil a été amélioré, notamment le dossier d'entrée, qui s'appelle maintenant le projet personnalisé des études et de formation. Une rubrique Insertion Professionnelle a été ajoutée avec un petit questionnaire sur ce thème-là ainsi qu'un autre questionnaire sur l'orientation. Dès la rentrée, on leur posera la question de savoir s'ils veulent être contactés par ces services-là, ce qui nous permettra de faire remonter l'information au service d'orientation, d'observation et de l'insertion professionnelle qui est chez nous.

Donc une collaboration très étroite se met en place avec ce service en termes de stages, de recherche : aide au CV, à la lettre de motivation, etc. Sur le site de ce service, il y a également une rubrique « étudiants handicapés » parce que les entreprises sont très demandeuses. Des conventions sont en train d'être élaborées avec certaines d'entre elles. Nous souhaiterions aussi développer une plateforme informatique pour établir un dossier complet de l'étudiant.

D'autre part, nous avons un professeur bénévole à la retraite, qui s'occupe de faire le lien entre nos étudiants handicapés qui arrivent et qui souhaitent être orientés et suivis pour leur insertion professionnelle. Elle fait le

lien entre les deux bureaux. Il est important de le souligner car cette personne œuvre pour sensibiliser les étudiants à la notion de RQTH parce que certains d'entre eux sont réticents à cette Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Pour être recruté dans les entreprises, cette reconnaissance est nécessaire.

Concernant plus particulièrement les handicaps, il est vrai que nous avons accueilli cette année un taux d'étudiants atteints du syndrome d'Asperger plus élevé que d'habitude. Les handicaps sont plus ou moins lourds selon les personnes, plus ou moins visibles, mais nous adaptons l'accompagnement. Par exemple, nous sommes présents au sein des commissions pédagogiques, le docteur du service santé de l'Université est présent également et les parents sont invités. L'étudiant y assiste aussi et l'équipe pédagogique ou le coordinateur sont là pour savoir comment mettre en place ce qui correspond le mieux à l'étudiant.

Nous travaillons aussi avec la Fondation Santé des Étudiants de France, par le biais de son établissement, les Cadres Solaires à Vence, qui proposent leur aide bénévolement pour les actions de tutorat. C'est avec eux aussi que nous travaillons pour valoriser l'engagement des étudiants. Il était important de préciser cela.

Nous allons mettre en place le système Tadeo, avec l'Association URAPEDA, pour un étudiant en deuxième année de licence STAPS, qui bénéficiera de ce système grâce à un partenariat avec Orange Business. Donc pour ceux qui ne connaissent pas le système Tadeo, l'étudiant, au moyen de son ordinateur, appelle un opérateur qui entend le cours et le traduit, soit littéralement, soit dans la langue décidée.

Une diversification des statuts se met en place car nous avons pu observer une diversification du public en termes de formation continue, formation permanente et formation initiale. En termes de formation, je voulais préciser que nous allons œuvrer aussi pour des actions de formation envers le personnel, à la fois administratif et enseignant, au travers de conférences, mais aussi peut-être un apprentissage de la langue des signes. C'est une idée qui a été lancée par la Direction. Nous verrons par la suite ce qui pourra être mis en place.

Ensuite, en termes d'acquisition de matériel, des loupes ont été installées dans les bibliothèques universitaires. Sur un de nos campus, il y a eu également, au niveau de la bibliothèque universitaire, des gros travaux qui sont en train de se terminer, pour être aux normes d'accessibilité. Et par ailleurs, nous avons acquis des ordinateurs portables et des chaises d'évacuation.

Concernant la collaboration avec le secondaire, nous avons parlé de faire une passerelle afin d'éviter une grosse rupture entre les deux mondes. Nous collaborons avec les docteurs de la MDPH qui nous sollicitent pour faciliter l'arrivée de ces étudiants chez nous et nous établissons une fiche de préinscription. Par exemple, je voulais vous citer le cas d'une de nos étudiantes en L1 d'Histoire qui était allée voir sur place et avait vu que son fauteuil ne pouvait pas rouler correctement sur la rampe d'accès qui existait. Il y avait une roue qui tombait dans le vide quand elle accédait à l'ascenseur. Elle a donc demandé des travaux d'aménagement de la rampe. Par ailleurs, il y avait un bouton qui n'était pas accessible pour elle au niveau de l'ascenseur. Suite à sa demande, des travaux ont été réalisés.

Animateur

Merci de ces compléments d'information. Je suppose qu'aussi bien pour les gens de Nice que pour les gens de Paul Cézanne, il y a un certain nombre de questions. Merci à nos collègues de l'Université Paul Cézanne d'être restés après le repas quelques minutes pour pouvoir répondre s'il y a des questions qui se posent.

ARMAND BENICHO

Je suis M. ARMAND Benichou, Président de l'Association HandiToit Provence J'ai une question concernant le DAEU. Est-il toujours d'actualité, sachant que le DAEU est le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires et qu'il a été question ce matin de la vie à l'université ? Pour une personne qui pourrait passer le DAEU, est-ce que ce dispositif existe toujours, sachant que le DAEU permet à une personne, qui n'est pas titulaire du baccalauréat, de

pouvoir aborder des études universitaires ?

Réponse

Tout à fait. Le DAEU existe encore, par exemple à l'Université Paul Cézanne. Il a lieu sur le site marseillais de Saint-Jérôme et il accueille actuellement des personnes en situation de handicap, quatre personnes sur vingt étudiants et la Région finance en partie le volet handicap du DAEU.

ARMAND BENICHO

Comment communiquez-vous cette possibilité qui est offerte à tout un chacun de pouvoir accéder aux études universitaires, en l'occurrence par le biais du DAEU et également aux personnes handicapées ?

Réponse

Je vais répondre plus généralement concernant l'accès aux études supérieures. Il y a plusieurs actions. Pour la sensibilisation via la communication, nous avons, à l'aide d'étudiants valides et non valides, tourné des clips vidéo pour raconter aux lycéens, avec le concours de la Région qui a permis de monter ces clips et le concours du rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille qui a permis la diffusion de ces clips dans tous les lycées de l'Académie, pour dire qu'il est possible de faire des études supérieures. Ce sont des étudiants qui parlent de leurs études à l'université. Ça c'est un biais de communication.

Il y a nos guides du handicap que l'on met à disposition des futurs étudiants, à savoir pour les Journées du Futur Bachelier, qui sont des journées dédiées aux étudiants de Première, et pour les journées portes ouvertes, il y a des élèves de Terminale qui viennent dans nos établissements. Ils récoltent donc une information sur la poursuite d'études dans le supérieur.

Par ailleurs, on participe au CASH, (Conseil Académique pour la Scolarisation des Elèves et étudiants Handicapés) au rectorat. En janvier, nous avons discuté avec Madame ROSTY pour l'alerter à nouveau sur le cas d'un élève de Terminale pour l'Admission Post-Bac, qui n'a pas forcément la possibilité de se déclarer comme étant en situation de handicap, certainement une problématique de discrimination, etc. Mais il est vrai que par ce biais-là, un futur étudiant pourrait se manifester et on pourrait l'accueillir un petit peu en avance. Donc ça serait une autre voie. Mais pour le moment, c'est pas du tout le cas, nous ne communiquons pas encore sur Admission Post-Bac.

Pour le DAEU, il y a une communication qui se fait, mais pas forcément via le handicap. C'est une communication générale sur le DAEU et qui s'adresse a priori à toute personne désirant avoir ce diplôme équivalent pour l'entrée à l'université.

Animateur

Y a-t-il d'autres demandes ?

Madame MAFFEO

Je suis Présidente d'une association de familles qui s'appelle Collectif Handicap Mental. Si vous pouviez revenir sur l'accompagnement par un autre étudiant dont vous aviez parlé ce matin. Je voudrais savoir s'il s'agit d'un étudiant qui aura la même formation, qui est dans le même circuit d'études parce que ça me paraît difficile à trouver. Enfin, je voudrais savoir comment vous avez envisagé ce dispositif. Merci.

Réponse

Concrètement, le dispositif existe depuis la rentrée 2008, donc 2008-2009. L'étudiant en situation de handicap s'est manifesté et a rempli sa fiche de besoins. Donc nous savons qu'il y a un étudiant qui a besoin que quelqu'un l'accompagne pédagogiquement. Une réunion d'équipes plurielles est constituée avec tous les acteurs pour

décider de l'accompagnement et, par la suite, il y a un appel qui est fait au niveau des étudiants de la même filière et si possible du même groupe de TD.

Aux pré-rentrees à l'université, nous sensibilisons de manière générale les étudiants sur l'engagement étudiant, qui ne prend pas forcément la forme d'accompagnement d'étudiants en situation de handicap. Nous avons aussi l'engagement citoyen. Ils sont alertés et par la suite, au niveau de la cellule handicap, il va y avoir une recherche d'étudiants volontaires pour l'accompagnement.

Par exemple, en droit, si l'étudiant n'est pas dans la même section qu'un étudiant qui se propose pour faire l'engagement étudiant, l'accompagnement, à ce moment-là, l'assesseur en licence de droit autorise le changement de section, le changement de groupe de TD, si tout le monde est d'accord, à la fois l'étudiant en situation de handicap et l'étudiant qui voudrait s'engager. Il y a donc cette mise en contact et recherche de binômes qui se font. Il est vrai que la personne doit être de la même filière. Il est parfois arrivé que des étudiants de deuxième année acceptent l'engagement étudiant pour des étudiants de première année, pour certains cours, quand ils étaient disponibles. Donc tout est planifié et coordonné dans la mesure du possible, pour que ces étudiants, hors de leur temps de présence aux TD, puissent accompagner un étudiant, mais bien sûr dans le même type de filière.

Question de la salle

Du côté de Nice, je suppose qu'il y a des formules équivalentes ?

Réponse

Oui, il y a des formules à peu près équivalentes, peut-être un peu moins formalisées que chez vous. Cela s'est fait un peu au cas par cas, de la même façon. Ce qu'il faudrait bien comprendre mais ça a été dit tout à l'heure, l'accompagnement est une chose mais c'est au moment du passage des examens que l'on rencontre le plus de difficultés. Il faut quelqu'un qui comprenne les énoncés, mais qui n'en sache pas trop non plus ce qui est très compliqué à trouver.

Jean-Pierre FAURAND

Je suis directeur général de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés des Alpes-de-Haute-Provence (APAJH 04). C'est une association qui accompagne des personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap. Je voudrais revenir un petit peu sur le rôle des associations. Je sais que ce n'est pas tout à fait dans l'orientation de la journée, néanmoins, je voudrais insister un peu. L'orientation de la journée, c'est la capacité des organisations de droit commun à rendre accessible les enseignements en école élémentaire, en collège, en lycée, etc. On a insisté tout à l'heure sur un rôle des associations, en particulier les associations qui accompagnent en traduisant en langue des signes les messages de professeurs. Ce que je voudrais dire, c'est que ces associations interviennent sur la base de fonds publics et qui en général, proviennent des fonds de la Sécurité Sociale et il y a un certain nombre de services qui gravitent autour de ces accompagnements.

Ces services, sous forme de SESSAD, ont été multipliés dans les écoles élémentaires et dans les collèges pour accompagner des enfants en école et en collège. On commence à les trouver dans les lycées. Mais on ne les voit que très rarement dans l'enseignement supérieur. Si on souhaite que l'enseignement supérieur soit accessible à toutes les personnes en situation de handicap et particulièrement aux personnes qui ont besoin d'accompagnements lourds, il faut également que soit multipliée, dans ces universités, la possibilité d'avoir des accompagnements de types services, types SAMSAH ou foyers d'accueil médicalisés. Cela a d'ailleurs été dit ce matin par le représentant de Droit au Savoir. Des efforts doivent être faits dans les années à venir pour que l'enseignement supérieur soit accessible aux personnes lourdement handicapées.

Sachez pour information que l'APAJH des Bouches-du-Rhône, avec le concours de la Fédération des APAJH, travaille, en partenariat avec le rectorat, le Conseil général et les universités d'Aix et de Marseille, sur un projet de foyer d'accueil médicalisé et de SAMSAH, qui pourrait rendre accessible l'université aux étudiants les plus en difficulté. Je pense qu'on ne peut pas conclure une telle journée sans insister sur la nécessité de mettre en œuvre des services médico-sociaux qui rendent accessibles les universités.

Nicolas SOUVETON

J'avais simplement trois choses à rajouter à ce qui vient d'être dit dans la discussion et suite à l'intervention des personnes de l'Université tout à l'heure.

D'abord sur ce que disait l'Université de Nice sur l'expérience avec Orange Business, je pense qu'il y a aussi un véritable créneau dans l'accompagnement sur les nouvelles technologies. On l'a vu par exemple pour les étudiants non voyants concernant l'utilisation de matériel informatique pour obtenir des synthèses vocales sur des documents, c'est un élément important. Cela suppose un certain nombre d'aménagements par exemple pour que des enseignants puissent transmettre leurs cours en version informatique afin que les étudiants les aient à disposition.

Un écueil cependant à éviter, en tout cas pour le Collectif Droit au Savoir, c'est de ne pas tomber dans le télétravail. Nous sommes très attachés et je pense que c'est le sentiment de l'ensemble des associations à ce qu'il y ait une socialisation des étudiants à travers les études et qu'à ce titre-là, les étudiants fassent les études à l'université. Il y a quelques cas particuliers comme les étudiants hospitalisés, mais il ne faut pas que la technologie facilite un glissement qui voudrait qu'un certain nombre d'étudiants suivent des cours à distance. Ce n'est pas les objectifs politiques qu'on vise en termes d'intégration dans la société. Je ne dis pas que ce soit la volonté des universités mais je mets simplement un certain nombre de garde-fous.

Sur la question de l'accompagnement et la valorisation de l'engagement étudiant, une difficulté peut se poser à mon sens sur ce type de dispositif au regard de la relation accompagnant-accompagné. Quand des professionnels du handicap interviennent sur de l'accompagnement, la relation qui va s'instituer doit être une relation professionnelle et non une relation affective. Un changement d'intervenant peut arriver pendant l'année et cela ne doit pas déstabiliser le jeune, même si, à l'université, on est peut-être un peu moins sensible à ce genre de choses que dans l'enseignement primaire. Ce type de valorisation de l'engagement étudiant peut faire penser que l'étudiant n'est pas forcément engagé par un contrat ou un contrat de travail vis-à-vis de l'étudiant qu'il accompagne. Il faut faire attention à ce qu'il ait quand même conscience de la responsabilité qu'il va avoir vis-à-vis de l'étudiant accompagné.

La dernière chose porte sur la question de l'accompagnement des étudiants de manière générale. On a beaucoup parlé des études. Mais tout un aspect de la vie étudiante n'a pas été évoqué c'est-à-dire la vie étudiante de manière générale : l'accès au sport, l'accès à la culture, l'accès aux soirées étudiantes qui sont des parties intégrantes de la construction de l'identité de l'étudiant. C'est un des défis à relever par les universités, mais également par les autres acteurs qui interviennent au niveau de la culture et du sport. Même si dans les SUAPS, (Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives) des choses sont mises en place, il y a tout un pan de la vie étudiante qui reste difficilement accessible. Les organisations étudiantes et les élus étudiants ont une responsabilité en la matière. Mais j'ai confiance dans le fait qu'elles prendront leurs responsabilités et qu'elles s'adapteront.

Odile Michel

Je suis référent handicap pour le CROUS d'Aix-Marseille. Le CROUS s'occupe principalement des bourses et du logement des étudiants. Le CROUS d'Aix-Marseille a beaucoup de retard au niveau du logement, de l'accueil des étudiants et notamment des étudiants en situation de handicap. Je voulais dire que ce retard commence à être comblé et que dans chaque cité universitaire rénovée, il est conçu des chambres PMR, pour les Personnes à Mobilité Réduite. Ces chambres sont aménagées dans le but d'accueillir une tierce personne. Le Directeur du CROUS est tout à fait ouvert à toute concertation et proposition d'aménagement. C'était une précision que je

voulais apporter.

Intervention

Je m'inscris contre cette position qui est beaucoup trop volontariste dans la mesure où les personnes handicapées doivent avoir la possibilité de faire des études à leur rythme d'une part et avec leur façon de voir les choses d'autre part. Comme l'a dit le jeune homme en début de réunion dans le film que nous avons vu, nous ne devons pas leur imposer une méthode, mais c'est eux qui doivent nous insuffler la façon dont ils veulent fonctionner. Donc vouloir à tout prix qu'un étudiant handicapé aille tous les jours à l'université, prenne un taxi, qu'il ait une chambre, vouloir à tout prix l'intégrer dans le sport, c'est une méthode qui est parfois très invasive et que supportent mal les personnes handicapées.

Pour certaines personnes handicapées, je pense à des autistes, à des handicaps mentaux, il est préférable que la personne choisisse la méthode pour fonctionner. Par exemple, travailler chez soi tranquillement, avec quelqu'un qui vient aider de temps en temps est bien préférable à un amphithéâtre bondé. Donc je pense qu'il faut, au-delà de l'aspect militant que nous approuvons tous, essayer de faire en sorte que les personnes handicapées aient accès à toutes sortes de choses comme les personnes dites normales. Il faut mettre un peu de modération et utiliser justement les outils technologiques modernes qui sont à notre disposition, visioconférence, etc.

Animateur

C'est un plaidoyer pour la liberté de choix finalement.

Autre intervention

Je pense que pour régler le problème des étudiants handicapés, il faudrait sensibiliser beaucoup plus les valides, les jeunes comme moi, pour faire le service à la personne à domicile ou aider les étudiants. Quand les étudiants normaux au collège et au lycée arrivent en dernière année d'études, il n'y a pas beaucoup de volontaires pour faire le service d'aide à la personne. Il faut leur expliquer correctement le travail qu'il y a à faire avec les personnes et que nous sommes tous acteurs dans cette vie. Je pense qu'il faudrait passer par la source, les personnes valides de notre âge.

Serge DAVIN

Nous avons consacré toute la matinée à ces aspects de formation, de parcours de formation sous les divers aspects que ça recouvre et nous abordons maintenant davantage les problèmes d'intégration des jeunes handicapés dans la cité, dans la vie quotidienne. Je précise quand même mais vous l'avez compris à la lecture du programme que les problèmes d'emploi ne sont pas abordés car ils sont d'une telle dimension et sans doute d'une telle complexité qu'ils pourraient faire en eux-mêmes l'objet d'un colloque spécifique.

Nous abordons dans un premier temps les problèmes d'information et de logement parce que dans le programme, il était prévu une intervention de Jean CHAPPELLET, le Directeur Régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Il est retenu, mais il va nous rejoindre. Je donne donc la parole à Vanessa TIERSKY, qui est chef de projet dans une organisation non gouvernementale, Eurocircle. Elle va nous présenter cette organisation qui, je l'espère, va permettre d'ouvrir des portes à de jeunes handicapés.

Vanessa TIERSKY,

Eurocircle est une ONG européenne, c'est-à-dire une association qui a été labellisée par la Commission Européenne pour la qualité de ses projets et de ses partenaires à l'international. En fait, nous coordonnons un montage de projets européens pour les jeunes en PACA principalement et, dans ce cadre-là, nous pouvons soit vous proposer des projets qui sont déjà pré-acceptés et pré-financés sur lesquels des jeunes que vous accompagnez ou que vous suivez peuvent participer, ou sinon, dans le deuxième cas de figure, nous pouvons vous aider et vous accompagner au montage de projets si vous avez la volonté de monter par exemple un échange avec un groupe de jeunes.

Donc je vais vous présenter brièvement les trois types de mobilité et de projets que nous coordonnons actuellement, à savoir que la plupart de ces projets ne sont pas spécialement conçus pour des jeunes ayant un handicap. Mais certains projets sont accessibles et d'autres sont vraiment conçus et mis en place spécifiquement pour ces jeunes-là.

Je vous ai parlé brièvement des échanges. Nous coordonnons régulièrement, tout au cours de l'année, avec notre réseau de partenaires à l'international, des échanges inter-culturels. En gros, un échange inter-culturel regroupe un groupe de jeunes français, qui part avec un accompagnateur rencontrer d'autres groupes de jeunes à l'étranger et passe entre une semaine et trois semaines ensemble, à travailler sur un projet commun, avec des thèmes très variables. Ça va de la photo au sport, à la citoyenneté. Ça peut être sur des thèmes très différents. Il y en a eu également sur le thème du handicap. Par exemple, vous avez un échange qui a eu lieu en Espagne, en juin 2008, qui s'appelait Supera las Barreras, en français : Surmonter les Obstacles et comment lutter pour l'accessibilité. Donc le thème de cet échange était de faire un tour de la question avec les différents groupes des différents pays ce qui permet d'avoir le bénéfice d'un échange inter-culturel avec la découverte d'autres cultures, d'autres horizons, d'autres pays. C'est aussi une première approche au déblocage linguistique pour ceux qui ont envie de se lancer dans cet apprentissage avec toute une logistique adaptée à ce sujet-là. Il y a eu, plus récemment, en 2009, un échange à Rome avec des jeunes handicapés qui sont partis avec leurs accompagnateurs travailler sur une problématique proche. Ce sont donc des échanges spécifiquement conçus pour ce public.

Nous avons aussi des échanges qui s'effectuent dans des structures, qui se font autour du handicap, mais pas forcément avec des participants atteints eux-mêmes d'un handicap. Donc si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter, on peut vous aider dans un cas comme dans l'autre à vous accompagner dans cette démarche.

Une deuxième forme de mobilité est ce qu'on appelle le volontariat qui s'adresse à des jeunes de 18 à 30 ans, qui ont une démarche plutôt personnelle de vouloir s'engager dans une structure à l'international. Dans ce cas, nous avons des projets qui sont pré-acceptés et pré-financés pour des jeunes de PACA qui souhaitent partir, s'engager dans des structures où, par exemple, ils vont être amenés à travailler avec des jeunes ou avec des adultes en situation de handicap. Donc n'hésitez pas à nous contacter car chaque cas est vraiment un cas

individuel. Je suis venue juste vous informer sur les différents dispositifs mais sachez que nous sommes à votre disposition pour vous accompagner là-dessus.

Nous avons aussi des stages professionnels : les bourses Leonardo. Donc là aussi, en fonction des jeunes et de leurs projets, nous pouvons voir avec vous comment intégrer les jeunes que vous accompagnez dans ce type de dispositif. Il y a régulièrement des séminaires et des formations pour les travailleurs jeunesse et pour ceux qui sont spécialisés sur les personnes ayant un handicap, tout au cours de l'année, pré-financés par la Commission Européenne et nous pouvons vous aider également à avoir accès à ces informations.

En parallèle de tous ces projets, il existe aussi des échanges bilatéraux. Nous avons des partenaires à l'international qui travaillent sur le thème du handicap. Nous allons accueillir, d'ici peu, un groupe de jeunes allemands ayant un handicap en Région. Si vous êtes intéressés pour accueillir ces jeunes qui seront des stagiaires pendant quelques mois, n'hésitez pas à nous contacter également ! Le but de cet échange serait, par la suite, de faire partir des jeunes de la Région PACA aussi en Allemagne, pour être accueillis dans différentes structures. Nous avons un échange, au mois de janvier, en Pologne, avec une structure qui travaille avec des enfants handicapés dans le but, avec ce partenaire-là, de monter des échanges bilatéraux avec des structures en PACA.

Donc les possibilités sont nombreuses. Après, à vous de nous contacter, de nous expliquer votre cas et nous ferons de notre mieux pour vous aider à monter des projets par rapport à cette thématique. Nous sommes basés à Marseille, rue du Coq. Mais nous intervenons en Région. Nous pouvons tout à fait nous déplacer. Pour vous donner un ordre d'idées, il y a à peu près une vingtaine d'ONG européennes en Europe, dont trois en France, dont la nôtre.

Animateur

Quand on parle d'information des jeunes, le CRIJ, Centre Régional d'Information des Jeunes est un partenaire connu et reconnu. En quoi peut-il aider à aller vers cette égalité des chances des jeunes handicapés de notre Région ? C'est ce que vont traiter Monsieur Jean-Luc SALMON, qui est le Président du CRIJ Provence-Alpes, apparemment pas Côte d'Azur, et Madame Florence GUILLEMET, qui est chargée de l'accueil et de l'information au CRIJ PA, Provence-Alpes.

Jean-Luc SALMON

Il est important de préciser que je suis le Président du Centre Régional d'Information Jeunesse Provence-Alpes puisqu'il y a des amis niçois, mais ils sont partis, et qu'il y a aussi un CRIJ à Nice, Centre Régional d'Information Côte d'Azur. Les deux CRIJ, à eux deux, réunissent 150 points d'information jeunesse et bureaux d'information jeunesse. Je suis par ailleurs délégué Régional de l'UFCV, Union Française des Centres de Vacances. Je veux vous sensibiliser aux problématiques qui vous concernent aujourd'hui puisque nous avons, dans les crèches, la question de l'accueil du jeune enfant handicapé ou porteur de handicap.

Nous sommes aussi organisateurs de vacances adaptées pour des personnes porteuses de handicaps, jeunes ou adultes, et aussi formateurs des animateurs et encadrants, ce qu'on appelle le BAFA. Nous travaillons aussi parfois avec des spécialistes du langage des signes pour leur permettre d'accéder à la fonction d'animateur.

Avant de laisser Florence GUILLEMET détailler le fonctionnement du CRIJ, je voudrais donner deux chiffres. Monsieur CHAPPELLET devait nous rejoindre, mais nous étions hier dans la même réunion, Dispositif Régional d'Observation Sociale et sans évoquer les problèmes d'emploi, ces chiffres montrent bien le contexte difficile dans lequel nous évoluons pour ce qui est de la jeunesse en général et des jeunes porteurs de handicaps. Au 31 août 2010, plus 33 % d'augmentation du chômage chez les jeunes de moins de 25 ans et 23 % des jeunes de la Région en situation de pauvreté. Ces chiffres démontrent effectivement le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, s'agissant de la jeunesse en général et qui plus est, des jeunes porteurs de handicaps qui sont ceux qui vous préoccupent.

Sur l'approche du CRIJ, je crois que c'est Bourdieu qui disait qu'il n'y a pas une jeunesse, mais des jeunesses et

on a beaucoup entendu parler dans l'heure à laquelle j'ai pu assister cet après-midi, de la question des étudiants. Mais je suppose que tous les enfants ou jeunes porteurs de handicaps ne sont pas étudiants et qu'il y a aussi des jeunes qui, aujourd'hui, sont confrontés à des difficultés de scolarisation ou de qualification. La question du jeune étudiant est importante. Mais la question de l'ensemble des jeunes est tout aussi importante et l'accès à l'information concerne, au sein du CRIJ, l'ensemble des jeunes, quel que soit leur âge puisque nous ne sommes pas limités aux moins de 25 ans. Nous avons souvent des jeunes de plus de 25 ans qui viennent fréquenter l'établissement.

Pour cette question d'information, il n'y a pas aujourd'hui pénurie d'informations. Il y a pléthore d'informations et la vraie question est, quel que soit l'apport des nouvelles technologies dont on parle beaucoup, « y a-t-il égalité d'accès aux nouvelles technologies ? » Un accompagnement humain reste nécessaire et c'est sur ce sujet que nous avons essayé d'axer notre intervention tout en n'ignorant pas la question des nouvelles technologies, mais en restant maître d'usage et en insistant sur la question de la dimension humaine.

Dernier point sur ce qui fait la particularité du CRIJ. Il n'est pas seulement question des problèmes d'emploi ou de formation même si ceux-ci sont très importants. Mais il est aussi question d'informations sur la santé, sur le logement, sur la culture et sur l'accès au dispositif européen comme cela vient d'être évoqué précédemment. Le CRIJ a au travers de son réseau, une fonction généraliste et j'insiste sur cette approche globale. En 1981, un Monsieur qui s'appelait Bertrand Schwartz avait longuement développé cette question de l'approche globale. On l'a un tout petit peu oubliée aujourd'hui, focalisés que nous sommes sur les questions d'emploi. Mais avoir un emploi et une formation, c'est bien. Mais si on n'a pas de quoi se loger ou si on a un problème de santé, la difficulté reste entière.

Sur la question précise qui vous préoccupe et je terminerais là-dessus, je vais essayer d'être honnête, c'est toujours la question du verre à moitié vide et du verre à moitié plein. Le verre à moitié plein, c'est que tous les jeunes sont accueillis au CRIJ sans discrimination aucune et des jeunes porteurs de handicaps bien évidemment ont accès au CRIJ. Il y a une accessibilité très facile sur une majorité de points d'accueil. Au siège, sur La Canebière, les locaux sont très accessibles et on pourrait s'en contenter. Mais pour le reste, je vais être très honnête, on bricole. Cela repose sur la seule bonne volonté des accueillants et bien quand un jeune porteur de handicap frappe à la porte du CRIJ, il est accueilli et accompagné sans doute un peu plus que les autres. Mais nous ne disposons pas des outils modernes tels qu'on peut les évoquer parfois, de borne auditive et autres, car il n'est pas prévu de financement particulier sur ces sujets.

Donc pour conclure mon propos, sachez simplement qu'au nom du Conseil d'administration, en mon nom et au nom des personnels, nous sommes ouverts à toute collaboration, à toute suggestion, à toute proposition de partenariat avec les associations qui sont ici représentées, pour que nous puissions effectivement répondre avec nos moyens actuels bien évidemment et, à défaut peut-être, avec des moyens à construire, à l'ensemble de vos préoccupations. Je vais laisser Florence maintenant vous exposer la question du CRIJ.

Florence GUILLEMET

Je me présente, Florence GUILLEMET, responsable du pôle Information-orientation du CRIJ. L'information Jeunesse est donc un réseau en France, qui se décline avec le CIDJ, structure nationale, des CRIJ et puis des antennes qui s'appellent des BIJ et des PIJ, des Bureaux Information Jeunesse et des Points Information Jeunesse. En Région PACA, puisque c'est toujours une interrogation, il y a deux CRIJ, le CRIJ Côte d'Azur qui couvre les départements du Var et des Alpes Maritimes et le CRIJ Provence-Alpes, dont le siège est à Marseille, qui couvre quatre départements, plus bien sûr environ 150 antennes sur toute la Région PACA, pour permettre une information de proximité pour l'accueil de tous les jeunes. Donc nous tenons beaucoup à nos locaux à Marseille, sur la Canebière, facilement accessibles en termes du lieu lui-même et par rapport à la possibilité de venir nous rencontrer, y compris bien sûr pour les professionnels qui accompagnent les jeunes.

Une particularité ou spécificité de l'Information Jeunesse, c'est un accueil gratuit, anonyme et sans rendez-vous, pour permettre d'accéder à la fois aux ressources documentaires qui sont réalisées par le réseau Information Jeunesse, par le biais du CIDJ et par le biais des CRIJ. Bien évidemment, un accueil sur rendez-vous peut être proposé en fonction de situations qui se présentent à vous. Tous les champs de l'Information Jeunesse, vous les

découvrez là, avec ces quelques mots clés, puisque nos métiers sont aussi des métiers de l'information et de la documentation, donc tout ce qui peut représenter un moment de la vie d'une jeune personne.

Il n'y a pas un minimum d'âge ou un maximum d'âge, qui fait que la jeune personne entre chez nous. Il y a un parcours de vie et donc, au sein de ce parcours, cela peut concerner tout ce qui est lié aux études et à la formation. Mais c'est aussi tout ce qui est « ma vie » au quotidien. Ce domaine d'information, nous le développons et nous l'appuyons à partir de thématiques et d'espaces comme, par exemple, la Maison de l'Étudiant, qui est un projet que nous développons avec la ville de Marseille et qui nous permet, sur les thématiques d'info que vous avez déjà vues précédemment, la présence de différents partenaires dans nos locaux pour des ateliers, pour des rencontres, pour des journées.

Sur l'aspect thématique, mais qui entre déjà dans les champs de l'Information Jeunesse, je pense que c'est important de vous faire découvrir ou redécouvrir ce qui concerne l'initiative des jeunes, qui permet déjà un travail de partenariat et d'accompagnement dans différents projets de création, d'association, d'engagement, de création d'activité. Dans le cadre de l'Information Jeunesse, tout intervient, que ce soit dans le cadre de l'éducation ou de façon plus informelle, pour construire un parcours.

Nous accompagnons tout ce qui concerne la découverte et la connaissance des dispositifs dans le cadre de l'Europe, que ce soit pour étudier, se former, faire un stage, partir en groupe dans le cas d'une initiative de jeunes, tout cela étant bien sûr épaulé par l'Union Européenne et différents services tels que Eurodesk et Europe Direct.

Je n'ai pas parlé de nos publications. Il y a bien évidemment nos carnets d'adresses. J'ai sélectionné des thématiques qui pourraient intéresser, notamment sur l'aspect de la pratique culturelle, la pratique de loisirs, la pratique des sports, l'engagement, le bénévolat. Mais nous produisons aussi notre information sous forme de guides, qui concernent aussi bien les jeunes que les professionnels, qui sont sur notre site, complètement accessibles, téléchargeables, peut-être pas accessibles en termes de certaines situations de handicap. Je vous invite à vous rapprocher de nous si vous souhaitez avoir ces documents.

Quelques mots sur nos partenaires, je n'ai pas précisé que l'Information Jeunesse est une mission qui nous est attribuée par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative et accompagnée de l'Europe, du Conseil Régional, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de la ville de Marseille.

Je vous invite à nous retrouver prochainement à la Canebière, notamment vous, professionnels, mais aussi jeunes s'il y en a auprès de vous, pour une action qui se passe le 16 décembre, de 18 heures jusqu'à 20 heures, qui s'intitule « les jeunes parlent aux jeunes », qui va être un moment de partage d'expériences pour découvrir des projets réalisés par des jeunes, dans différents domaines, donc des témoignages, de l'expo, des vidéos pour valoriser ces parcours, mais aussi pour permettre à d'autres jeunes qui seraient en projet ou pas mais qui vont, lors de cette rencontre, peut-être oser se lancer, découvrir comment cela peut se faire même si, tout autour de nous, tout est complexe. Donc n'hésitez pas à aller sur notre site, crijpa.com, pour retrouver la date de cette rencontre et j'ai laissé, à l'accueil, des livrets à votre disposition pour pouvoir avoir nos contacts.

Animateur

Sur ce thème de l'information en direction des jeunes, y a-t-il des questions particulières, soit pour nos amis du CRIJ, soit pour Eurocircle ?

Mireille FOUQUEAU

Je suis directrice de l'APF des Bouches-du-Rhône. Je voulais revenir sur le volontariat européen. Je connais l'engagement, y compris de la Région, aux côtés d'Eurocircle sur ces projets de volontariat européen. Je voudrais insister au regard de l'expérience concrète puisque l'APF est partenaire et accueille depuis plusieurs années, chaque année, des jeunes volontaires européens, sur la nécessité du travail à mener en amont sur la sélection de ces jeunes. Nous les accueillons sur des projets, notamment en appui à l'accès aux loisirs, à des pratiques artistiques, culturelles ou soutien des groupes jeunes, auprès de notre public en situation de handicap moteur. Nous avons parfois rencontré des problématiques complexes à résoudre, avec des jeunes volontaires qui étaient eux-mêmes en situation de difficultés majeures. C'est un élément important à prendre en compte, selon la dynamique des projets sur lesquels ces jeunes vont être amenés à s'investir.

Deuxième point qui me semble essentiel à prendre en compte, avec la nécessité qu'on réfléchisse pour l'avenir sur les solutions à mettre en œuvre. Nous nous étions engagés encore cette année sur l'accueil de jeunes volontaires européens, dont l'une en situation de handicap. Le regret que nous avons aujourd'hui, c'est de constater que l'accueil de cette jeune fille ne peut pas se faire parce que les problématiques d'hébergement et de logement n'ont pu être réalisées et mises en œuvre pour permettre l'accueil de cette jeune fille. Donc on voit bien qu'au-delà de la démarche, il faut mettre en place des modes d'organisation qui sont complexes, qui ne laissent que peu de place à l'improvisation et qui nécessitent peut-être qu'on retravaille de manière plus collective sur l'accueil de ces jeunes, pour garantir que les choses se passent dans de bonnes conditions, tant pour la qualité du déroulement du volontaire que nous accueillons que pour la mission elle-même auprès du public auprès duquel il intervient.

Animateur

Merci pour cette remarque, qui rejoint assez largement ce qu'indiquait Monsieur SALMON, à savoir sa référence à Bertrand Schwartz. Pour la prise en charge globale des situations, on ne peut pas dissocier un accueil comme celui que vous envisagiez des conditions d'hébergement ou de logement des personnes handicapées. C'est d'ailleurs ce dont on va parler dans un instant. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce thème-là de l'information ?

Jean-Luc SALMON

C'est un petit complément d'information qui se situe un peu dans le prolongement de l'intervention précédente. Concernant la mobilité internationale, je connais uniquement le champ de la formation. Par exemple, le dispositif Leonardo, c'est non seulement la possibilité que les jeunes eux-mêmes partent à l'étranger en priorité, mais c'est aussi la possibilité que les professionnels du champ de la formation, de l'orientation et de l'insertion, partent à l'étranger.

Donc cela peut être parfois une bonne base pour préparer un chantier de mobilité à l'étranger pour les jeunes en situation de handicap. Et c'est une enveloppe budgétaire qui, en général, est un peu moins utilisée. Donc il faut retenir le fait que ce type de projets de mobilité peuvent nous concerner, nous aussi, pour ensuite préparer une mobilité internationale pour les jeunes en situation de handicap.

Autre intervention

Sur la question de l'accès à l'information, on a un peu trop souvent, je ne fais pas référence aux BIJ ou aux PIJ forcément, tendance à considérer qu'il y a une réponse spécifique handicap à apporter, qu'on ne serait pas d'emblée dans le droit commun et une tendance à parfois considérer que pour apporter la réponse la plus adaptée, mieux vaut renvoyer, soit sur la MDPH, soit sur des associations spécialisées dans le champ du handicap.

Je reviens là-dessus parce que cela me semble essentiel. Que ce soit sur l'information, mais de manière générale, sur l'ensemble des politiques publiques, ça a été vaguement abordé ce matin en introduction, qu'on soit bien sur une approche transversale, avec des politiques intégrées du handicap au sein de ces politiques publiques parce que sinon, c'est enfermant pour les publics auxquels on s'adresse.

Jean-Luc SALMON

Je vais répondre pour le CRIJ, et non pour l'ensemble des structures d'information. Je ne pense pas qu'il y ait justement une vision particulière quand j'ai dit tout à l'heure qu'il y avait un accueil lambda, bien évidemment en prenant en compte l'ensemble des difficultés d'un jeune porteur de handicap. Mais il n'y a aucune discrimination ni négative, ni positive. Le vrai problème, c'est qu'il y a, et je vais le dire avec des mots un peu provocateurs, du mistigri. C'est-à-dire que les structures se renvoient l'ensemble des problèmes qui sont posés.

Malheureusement, la majorité des jeunes handicapés ou non handicapés n'accèdent pas forcément à un cursus universitaire. Mais derrière un jeune confronté à un problème de qualification, se pose l'ensemble des problèmes : logement, santé... Les réponses sont qualitativement variées. C'est peut-être un peu plus compliqué pour ce qui concerne les Bureaux d'Information Jeunesse et les Points d'Information Jeunesse qui sont des réseaux animés par le Centre Régional d'Information Jeunesse. Je vais le dire sans aucune ambiguïté avec des réponses de qualité forcément différentes puisqu'il s'agit, chaque fois, d'initiatives communales ou intercommunales. Il y a une labellisation BIJ ou PIJ et nous avons, cette année, délabellisé une dizaine de Bureaux d'Information Jeunesse tout simplement parce qu'ils ne répondaient pas à l'objet qui est le leur et parfois même étaient complètement vides de sens.

Le CRIJ ne peut pas répondre pour l'ensemble du réseau. Mais je pense que dans mon propos justement, il était bien question de ne pas discriminer, j'insiste lourdement, de manière positive ou négative. Ceci étant, nous n'avons que les moyens qui sont les nôtres et la réflexion sur la transversalité, peut-être sur une recherche d'intégration dans le droit commun de l'ensemble de ces politiques, me paraît tout à fait nécessaire. Est-ce qu'on en prend le chemin pour le moment ?

Animateur

On en vient au problème du logement qui est aussi un problème majeur pour ce qui concerne les jeunes handicapés. Je dirais même qu'un jeune handicapé à la recherche de logement est confronté à une triple ou quadruple peine, comme on dit quelquefois, être jeune, handicapé. Ensuite, trouver un logement est déjà un handicap pour tous les citoyens. Trouver un logement adapté quand on est handicapé, devient quelque chose d'extrêmement difficile. On a d'ailleurs, au niveau de l'organisation de la journée, eu quelques difficultés à trouver des intervenants du milieu dit « ordinaire », je pense à des HLM, pour traiter ce thème. Mais il y a quand même des expériences dont il faut signaler l'existence et tel va être le cas des Familles Gouvernantes, une expérience qui va être présentée par l'UDAF des Bouches-du-Rhône.

Madame BAZIN

Bonjour. Madame Meyssonier, directrice de l'UDAF m'a demandé de représenter l'UDAF ici puisque je suis coordinatrice du dispositif Familles Gouvernantes au niveau de mon service.

Généralement, les UDAF sont implantées dans tous les départements. Nous avons des missions d'intérêt public, de représentation familiale et dans le cadre de nos missions, nous avons notamment les capacités à gérer des mesures de protection civile de majeurs. Nous gérons donc des mesures de tutelle et de curatelle. Pour l'UDAF des Bouches-du-Rhône aujourd'hui, nous gérons à peu près 1800 personnes, sous mesure de protection, sachant que la mesure de protection est liée souvent à un problème handicapant, médicalement constaté, qui nécessite une assistance ou une représentation juridique.

Nous sommes au cœur de la problématique des personnes handicapées, en situation maximum de vulnérabilité, de difficulté. Notre public est fait de personnes confrontées à de nombreux problèmes, notamment en termes de recherche de logement, d'isolement, de rupture de soins, d'accès à tout ce qui est la vie tranquille, habituelle. Pour ce public-là qui passe par des réseaux d'hospitalisation en urgence, sortie d'hospitalisation trop tôt parce que stabilisé et qu'il n'y a plus de place, nous étions sur des situations d'hébergement en hôtel meublé en catastrophe, avec une prise en charge par des CMP de secteurs, qui se passait mal. Refus de retourner aux soins parce qu'on est isolé. On se retrouve tout seul et on ne s'en sort pas. Donc retour à la rue et retour en hospitalisation d'urgence.

Pour arrêter ce circuit récurrent d'absence de prise en charge globale, les UDAF ont imaginé un dispositif que nous avons appelé Familles Gouvernantes. Ce dispositif consiste à proposer une colocation à cinq personnes qui vont être prises en charge dans un appartement dont ils sont locataires. Ils sont titulaires du bail et sont donc chez eux. Nous faisons intervenir sur place une gouvernante, qui va prendre soin d'eux, cinq heures par jour, toute la semaine, 7 jours sur 7. Nous créons le réseau de soins organisé autour de ces personnes autant sur le

soin somatique, parce qu'il y a énormément de lacunes en soins somatique pour ces personnes-là, et le soin psychiatrique.

Dans un même dispositif, nous avons essayé de répondre aux problématiques de logement, à l'accompagnement social de ces personnes et à leur accompagnement médical, le but étant de les maintenir toujours dans un milieu urbain, habituel, milieu de vie ordinaire et de ne pas les exclure de la société, de leur civilité comme tout le monde.

Le public que nous avons aujourd'hui, plusieurs UDAF ont développé ce dispositif, est principalement composé d'hommes, majoritairement des personnes seules, célibataires ou divorcées. Nous avons, sur notre public, 68 % de personnes qui ont plus de 40 ans. Sur les 32 % restants, nous avons 17 % de jeunes de 18 à 25 ans. Vous voyez qu'au niveau de l'hospitalisation, 32 % de ce public n'avait, pour seul domicile existant, si on peut appeler ça un domicile, l'hospitalisation. Le niveau d'études de ce public est assez bas, avec très peu d'activité professionnelle au moment de l'entrée dans le dispositif.

Ils sont colocataires d'un appartement dans lequel intervient une gouvernante qui va les aider à la vie de tous les jours. C'est la mère de famille. « C'est l'heure de se lever, c'est l'heure de faire la toilette, aujourd'hui, c'est toi qui fais le ménage, attention, n'oubliez pas vos médicaments, n'oubliez pas vos rendez-vous chez le médecin, n'oublie pas ton rendez-vous à l'association pour aller apprendre à lire ! » C'est la maman qui est là : « on prépare les menus ensemble, des menus équilibrés, qui c'est qui vient avec moi aux courses aujourd'hui, il faut que vous ayez conscience des prix, le soir, vous faites vos repas tout seuls, je vous prépare les recettes ». C'est de l'accompagnement au quotidien, elle est là, elle est très structurante.

Autour de ça, nous avons donc des médecins traitants en soin somatique. Ils ont tous un médecin référent. Des soins infirmiers passent matin et soir à l'appartement, pour faire le suivi de soin somatique et psychiatrique sur les prises de médicaments. Ils bénéficient tous d'une prise en charge psychiatrique par leur psychiatre antérieur, psychiatre du secteur privé ou par les CMP de secteur et c'est un salarié UDAF qui fait la coordination du dispositif pour la prise en charge globale. Il met en lien les CMP, les équipes médicales, les équipes sociales et il fait notamment le nerf de la guerre, la recherche des logements sur le département.

Ce dispositif permet de briser l'isolement. Nous leur tissons un lieu de vie agréable et rassurant. Le but, c'est de les rendre le plus autonome possible, afin que certains puissent, à terme, prendre un appartement tout seul, soit en capacité de se gérer tout seul, tout en gardant le lien aux soins.

Évidemment, c'est le renfort des coopérations. Le dispositif intéresse beaucoup les financeurs parce qu'il a un coût réduit, puisque nous sommes sur du bail classique, avec un financement par les bénéficiaires au titre de leur allocation logement. L'intervention de la gouvernante est financée au niveau de l'aide sociale par le Conseil Général. Nous avons des subventions pour l'équipement des parties communes des appartements, mais qui ne représentent pas un coût très important. Nous en sommes à 10 000 euros d'investissement par appartement. Et l'ARS a financé la coordination du dispositif au niveau du Programme 13, Amélioration de l'Insertion des Personnes Handicapées par le Logement.

Pour vous donner une vision un peu globale au niveau national, le dispositif a démarré dans les années 90 à l'UDAF de la Marne. En 2007, nous étions à 77 gouvernantes pour 77 appartements, 384 résidents sur toute la France. Aujourd'hui, nous sommes 15 UDAF à développer le dispositif dans les départements, avec chacune, des fonctionnements et des financements différents en fonction de nos partenariats locaux. Voilà la cartographie des implantations des dispositifs Familles Gouvernantes. Vous voyez que pour notre Région, la moitié des départements a aujourd'hui mis en œuvre ce dispositif Familles Gouvernantes.

Je vous remercie.

Animateur

Une autre expérience, dont le témoignage nous a paru intéressant, est celle des Appartements Tremplins, avec l'IRSAM.

J'appelle Monsieur Hervé MARCE, Directeur du Foyer Occupationnel les Nénuphars qui va nous parler de l'expérience Lotus, avec la participation du résident bénéficiaire de cette expérience Nizar CHARNI et Françoise GIRAUD, AMP référente de M. CHARNI et Accompagnatrice de l'appartement « Lotus ».

Hervé MARCE

Je suis Directeur de deux établissements dans le cadre de l'IRSAM et de l'Association pour les Sourds et Aveugles de Marseille. Je gère donc une MAS et un Foyer Occupationnel.

Le projet dont il est cas aujourd'hui, c'est le projet « Appartements Tremplins », nommé « Lotus » suite à l'hébergement en foyer qui s'appelle « Nénuphars ». Sur la première diapositive, nous voyons la période où l'on a inauguré officiellement la mise en route de cet appartement, avec Nizar, à qui nous avons remis les clés en mains propres. Le Conseil général est partenaire avec nous dans ce projet expérimental. Nous avons fait une remise des clés officielle au mois de juillet alors que nous avons commencé le projet au mois de mars, ce qui nous a permis aussi de faire une évaluation à trois mois de cette période-là.

L'inscription de ce projet est partie sur trois points d'appui, la Loi de 2002, affirmer et promouvoir les droits des usagers, la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées qui demande, à un moment donné, de développer des expérimentations, ce qu'on a fait dans ce cadre-là.

Cette expérimentation émane vraiment de la demande de Nizar de vivre en dehors de l'établissement, de vivre une vie autre qu'institutionnelle. Donc, à l'inverse de l'expérience que nous avons eue juste avant, nous n'avons pas privilégié l'autonomie du quotidien, nous avons privilégié plus la vie dans la cité, la vie sociale, l'aspect social et la rencontre à l'extérieur dans cette dynamique-là. Si Nizar se trouve un peu en difficulté dans son quotidien, ce n'est pas un problème parce que nous avons développé un quart de temps pour l'accompagner. Donc nous l'aidons dans tous ces actes-là, s'il y a besoin en privilégiant l'ouverture.

Permettre à la personne d'expérimenter sa capacité à intégrer un logement autonome dans un environnement social ordinaire, accompagner la personne en prenant en compte là où elle en est dans son cheminement vers l'indépendance, renforcer le lien familial, favoriser l'appropriation d'un cadre social autre que celui de l'institution, notamment celui de l'insertion professionnelle.

Ce deuxième volet sur l'insertion professionnelle, c'est quelque chose qu'on travaille en parallèle. Mais ce n'est pas notre priorité tout de suite. C'est quelque chose qu'on mène avec Nizar parce que, aujourd'hui, il a le BAFA. C'est quelqu'un qui a réussi le BAFA. Donc on a mis en place des stages et mes prédécesseurs, avant moi, avaient commencé ce travail-là avec Françoise qui suit Nizar depuis des années. Il s'avère que ces stages Maisons pour Tous ne se passent pas trop mal.

La difficulté que nous avons avec Nizar, c'est qu'il n'a pas de reconnaissance travailleur handicapé. Donc les moyens, c'est un lieu individuel. C'est un logement à proximité du foyer. Nous avons la chance d'avoir pu louer un appartement de l'autre côté de l'établissement, mais complètement à l'extérieur de l'établissement. Donc ça nous permet d'avoir un accompagnement de proximité en quart temps.

La mise en œuvre, c'est l'actualisation du projet personnalisé du résident, l'allocation par l'association d'un T2 non adapté à la déficience visuelle. Là, nous avons pris l'option de prendre un appartement de droit commun qui est complètement adapté aux difficultés d'adaptation de Nizar, et aussi à ses facilités. C'est-à-dire que nous considérons le potentiel de Nizar et à partir de là, nous prenons des points d'appui pour améliorer tout ce qui est téléphone, pour améliorer tout ce qui est accès à sa télé et à ses éléments de cuisine. En tout cas, c'est quelque chose qui lui appartient pleinement.

L'évaluation du projet professionnel, le stage en centre social, je l'ai un peu anticipé tout à l'heure ainsi que les quarts d'AMP d'accompagnement. Cela a un coût total, pour la mise en route, de 18 000 euros, quart ETP compris et ça prenait en compte tout ce qui concerne l'ameublement et le budget de fonctionnement de cet appartement. La validation de ce projet se fait sur 18 mois. La date de début, c'est mars 2010. Donc nous

sommes partis sur une évaluation tous les trois mois, avec une fréquence d'accompagnement de trois fois trois heures hebdomadaires, soit neuf heures par semaine, un stage en CLSH à mi-temps et le rendez-vous avec Cap Emploi. On essaye de multiplier nos interventions auprès de plusieurs associations, auprès de tout ce qui se met en place aujourd'hui autour de la personne handicapée. Mais au-delà de ce champ-là, on essaye de retravailler aussi avec les ESAT. On essaye de multiplier les rencontres avec plusieurs partenaires à l'extérieur, de manière à ce que Nizar puisse, progressivement, se passer de nous. Nos critères d'évaluation, nos indicateurs, ce sont l'investissement du lieu par son propriétaire, par son occupant, sa motivation, le développement de son réseau social, le renforcement de ses liens familiaux, et sa démarche professionnelle, l'identification de ses capacités d'adaptation à vivre de manière autonome. Ça, ce sont les points principaux sur lesquels nous axons notre évaluation.

Pour finir, le schéma est très parlant. Nous avons notre résident, Nizar. On part d'une demande qui est la sienne. Il ne veut plus rester en institution, donc on a cette possibilité de créer ce logement tremplin et on travaille sur une ouverture sociale autre que l'institution et on va essayer de travailler également, à un moment donné, sur la RQTH et éventuellement voir si l'on peut trouver un logement où il serait un peu plus indépendant ou bénéficier d'un suivi en SAVS ; on ne se gênera pas dans la mesure où Nizar paraîtra prêt, cela ne posera pas de problème majeur. Maintenant, ce projet appartient à Nizar, et il nous appartient aussi : c'est un projet expérimental. On espère qu'on pourra continuer à le valoriser. J'ai vu sur la notice, noté : « appartements tremplins » avec un S. Pour moi, c'est un vœu pieux. J'aimerais qu'on en crée plusieurs parce qu'on a d'autres demandes. Vous pensez bien qu'un projet de cet ordre-là, ça a généré des demandes chez nos autres résidents. Sur les 22 résidents qui sont en foyer actuellement, on en compte deux ou trois aujourd'hui qui envisageraient d'aller habiter à l'extérieur de l'institution, avec les possibilités actuelles. Donc nous sommes partie prenante de ce type de projet et si on peut le développer et en faire profiter d'autres, nous le ferons. Je vous remercie.

Animateur

Merci. C'est un projet particulièrement intéressant. Est-ce que Monsieur Nizar CHARNI souhaite s'exprimer autour de ce qu'il a vécu depuis quelques mois ? Comment vivez-vous cette évolution ?

Nizar CHARNI

Au début, c'était un tout petit peu dur, l'investissement, l'adaptation, car j'ai toujours vécu en collectivité. Et puis après, on s'y fait petit à petit.

Animateur

Et vous êtes prêt à continuer ?

Nizar CHARNI

Oui.

Animateur

Très bien. C'est une expérience a priori positive donc. Merci pour ce témoignage en tout cas. Nous en avons terminé avec cette séquence sur le logement. Avant de donner la parole à Jean CHAPPELLET qui nous a rejoints, y a-t-il des questions sur ces problèmes généraux de logement des jeunes handicapés ? Je vois des demandes d'intervention ?

Intervention de la salle

Simple petite précision. Qu'est-ce qui fait obstacle à la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé pour Nizar ?

Animateur

Monsieur MARCE, est-ce que vous pouvez répondre ?

Hervé MARCE

Oui. Pour le moment, on n'a pas considéré ce point. Il est vrai que Nizar avait fait un stage en ESAT à l'époque, il y a quelques années en arrière et cela n'avait pas été probant parce qu'il est exigé aujourd'hui, au niveau des ESAT, une certaine productivité. Apparemment, le rythme de travail de Nizar n'était pas assez soutenu. Donc il était un peu en échec à cette période-là. Peut-être qu'aujourd'hui, il serait plus proche de ces exigences. En tout cas, l'hébergement aujourd'hui fait que Nizar est davantage stimulé et il y a une vraie démarche d'investissement à tous les niveaux. Je pense qu'il a pris la mesure aussi de ce que pouvait être la vie en autonomie. Donc je pense que ce projet va mûrir. On l'espère pour lui. Mais l'ESAT, ce n'est pas vraiment ce dont il a envie aujourd'hui. Il faut qu'il accepte certaines choses et qu'il avance.

Animateur

Il y avait d'autres demandes d'intervention.

Intervention de la salle

Excusez-moi, je voulais savoir si les quotas de logement pour les personnes, dans les nouvelles constructions, ont été respectés ? On avait parlé des bâtiments en construction et que deux appartements seraient aménagés pour les personnes en fauteuil. Je voulais savoir si cette loi est passée et respectée en ce qui concerne les deux appartements spécifiques pour personnes en fauteuil, ou aveugles, ou avec un handicap quelconque ? Voilà ma question.

Animateur

Il faudrait que nous ayons sous la main un spécialiste. Il est présent.

Armand BENICHO

Non, je ne prendrai pas, monsieur, le rôle de spécialiste. En tant que Président de l'Association HandiToit Provence, je vais répondre à votre question. Tout d'abord, il n'y a aucune loi qui stipule qu'il est obligatoire de créer un, deux ou trois appartements pour des personnes handicapées. Aujourd'hui, il y a uniquement la Loi de 2007 qui contraint tous les bailleurs à construire des logements adaptables, avec des pièces de vie qui permettent une circulation aisée des personnes en fauteuil roulant avec un complément de loi qui, au 1er janvier 2008, oblige les bailleurs à construire des logements dont les terrasses doivent être accessibles et depuis le 1er janvier 2010, des salles de bain qui, par de simples travaux, peuvent être équipées de bacs extra-plats pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse y vivre ou y circuler aisément. Voilà ce qu'il en est au niveau de la réglementation.

Maintenant, pour répondre également à la question qui est posée, il y a aujourd'hui une association qui s'appelle HandiToit, que je préside, et qui œuvre justement pour faciliter l'accès au logement des personnes handicapées. Cette action, qui d'ailleurs est soutenue fortement par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, a pour vocation de sensibiliser les bailleurs à produire du logement adapté, qui serait complémentaire à du logement adaptable parce que la loi stipule que les logements dont les permis de construire sont déposés depuis les dates que j'ai communiquées, doivent être adaptables. Mais pour qu'on puisse y vivre aisément avec un fauteuil roulant, il faut qu'il y ait des adaptations complémentaires auxquelles nous œuvrons ; et pour ces logements complémentaires, effectivement, les conventions que nous avons signées avec les bailleurs stipulent (ce n'est pas la loi, c'est une volonté des bailleurs) que dans les programmes à venir, deux ou trois logements, suivant l'importance du programme, doivent être adaptés.

Ces logements adaptés font l'objet d'études par l'Association, en concertation avec les bailleurs, pour que

justement la réglementation soit respectée et que, dans un second temps, des compléments d'adaptation indispensables, qui ont fait l'objet d'un cahier de préconisations diffusé auprès des bailleurs, soient réalisés de façon à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse y vivre aisément. Maintenant, par rapport aux formules qui nous ont été présentées, je souhaiterais présenter la formule HandiToit.

La formule HandiToit est une formule qui, maintenant, a quatre ans d'existence et qui a été réalisée à la Belle de Mai. La Belle de Mai, je pense que tout le monde connaît, notamment les spectateurs de Plus belle la vie. Il y a là-bas quinze personnes handicapées qui vivent chez elles, personnes lourdement handicapées occupant des appartements totalement adaptés. Elles peuvent circuler dans leur appartement sans difficultés, vaquer à leurs occupations quotidiennes dans un quartier qui a progressivement été aménagé. Mais ces personnes, au-delà d'un logement adapté, bénéficient d'un service qui intervient 24h/24, adapté aux personnes et qui fonctionne sans interruptions toute l'année. Ce service, qui vient palier le handicap de ces personnes, intervient pour les aider au lever, à la toilette, à la préparation du repas, au maintien dans le logement pour tout ce qui est ménage et entretien ; en même temps, ces personnes, fortes de ce service, peuvent se projeter vers une véritable vie sociale.

Donc aujourd'hui, il y a quand même un dispositif qui existe, qui permet à ces personnes d'être autonomes car en effet elles sont en capacité de définir et de gérer leur quotidien et peuvent se projeter vers une véritable vie sociale. Il s'agit quand même d'une formule qui permet à des personnes qui ont toutes leurs capacités intellectuelles de gérer et définir leur quotidien, de vivre comme tout un chacun, du moment qu'elles ont la certitude de vivre dans un logement adapté et de bénéficier d'un service qui vient compenser leur handicap.

Animateur

Merci pour cette présentation et ces précisions sur ce que vous faites, au-delà même de la réglementation, par convention avec les bailleurs et merci pour ce que vous faites spécifiquement sur la Belle de Mai. Effectivement, c'est une expérience intéressante. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ces problèmes-là ?

Henry ROIG

J'ai l'impression, malgré la présentation de ces expériences novatrices, de revenir à une intervention que j'avais faite il y a deux ans ici même, dans ces locaux, sur la même problématique et que les choses n'ont pas énormément évolué depuis puisque, effectivement, le constat établi, c'est qu'il n'y a pas de corrélation entre les organismes à charge de relever les besoins et les organismes qui attribuent des appartements.

Les demandes et leur traitement ne sont pas assurés par les mêmes organismes. Ce problème n'a pas trouvé, dans l'application de la loi, de traitement prioritaire. La problématique est telle que la mise en place de la PCH a permis en particulier à beaucoup de personnes de bénéficier d'aménagement des logements. Mais il faut savoir que ces aménagements correspondent à l'occupation de ces locaux par les personnes handicapées. Mais lorsqu'elles sont susceptibles de partir, le propriétaire peut exiger, c'est là tout le paradoxe, la restitution du logement dans son état initial, c'est-à-dire la suppression des aménagements qui ont été faits.

Il n'y a pas obligation, pour les organismes qui gèrent ces appartements, lorsqu'un appartement est libéré, aménagé, de le réserver à une personne handicapée. La loi n'oblige pas, et il y a là un certain nombre de contradictions qui font qu'une personne qui quitterait ou qui n'aurait plus les mêmes obligations en termes par exemple d'aménagement de logement, devrait le céder. Je me rappelle très bien avoir traité de ces problématiques vis-à-vis d'une personne décédée : l'appartement ne pouvait pas être libéré et les personnes restantes de la famille, non handicapées, avaient tout à fait la liberté de rester dans cet appartement sans le libérer. Lorsque les sociétés HLM peuvent proposer d'autres types de transferts, les personnes ne sont pas obligées effectivement de libérer cet appartement aménagé. Donc on voit bien qu'il y a là un certain nombre d'insuffisances réglementaires ou légales.

On pourrait établir aussi le constat qu'aménager des appartements, c'est bien, mais ce qui est aussi important,

c'est d'aménager les accès à ces appartements. Cela signifie qu'il existe des difficultés, notamment dans les constructions de type HLM, le modèle de construction de bâtiment avec des vides sanitaires décalait l'accès, sur deux ou trois niveaux, de 30 ou 50 centimètres, rendant impossible, pour leur accès ces appartements ou du moins ces paliers, et toutes les sociétés ne réalisaient pas forcément un plan incliné pour résoudre ces problèmes-là.

Alors, quel est l'interlocuteur ? On pourrait se poser le problème. C'est vrai qu'on y a réfléchi, notamment avec Monsieur le Président d'HandiToit, qui est effectivement, sur cette question-là, extrêmement mobilisé. On aurait pu penser que les MDPH, organismes qui se retrouvaient au centre du dispositif, auraient pu, s'ils en avaient eu les moyens et le temps, essayer simultanément de cerner les besoins et recueillir les propositions qui sont faites. Je souligne que là encore, il y a un grand vide et des partenaires à associer dans la réflexion. Merci.

Animateur

Si on présente les choses positivement, on peut dire qu'on a des marges de progression. Monsieur.

Intervention de la salle

Excusez-moi, je sais, j'ai beaucoup de questions. Mais le débat qu'on lance est très pertinent. Je voulais juste répondre à la question précédente. Il a été dit que quand les résidents en fauteuil partent, ils doivent vendre l'appartement. Je voulais savoir s'il y a un listing constitué de personnes en fauteuil, qui sollicitent l'occupation du même appartement. Lorsque la personne quitte l'appartement, et si auprès de l'Association HandiToit ou d'autres offices HLM de mon lieu de résidence, d'autres personnes demandaient à habiter ce même logement, je ne vois pas pourquoi on ne leur accorderait pas le droit d'occuper ce lieu ; il est établi un listing et il y a des personnes qui attendent pour avoir un appartement. Je trouve absurde qu'il ne soit pas accordé de remettre l'appartement en état pour le louer à une autre personne, sachant qu'il y a beaucoup de personnes en fauteuil qui attendent des logements à domicile et qui ont déposé leur demande depuis des années, quatre , cinq ou six ans, voire même dix . Merci.

Animateur

Merci de rappeler ces problématiques. On va donner la parole à Monsieur, qui la sollicite depuis un moment.

Intervention de la salle

Ce n'est pas grave. Je peux attendre.

Je me souviens de la présentation de HandiToit il y a deux ans et des préconisations qui étaient faites. Mais ce qui me gêne, c'est que globalement, on ne parle que de l'accessibilité en fauteuil, essentiellement. C'est vrai que c'est très voyant. Mais je regrette qu'on néglige un peu les problèmes d'accessibilité pour les malvoyants, pour les handicapés psychiques. Il y a des préconisations qui sont faites. Moi, pour avoir visité plusieurs appartements récents dans des cités qui se construisent, dans les Alpes-de-Haute-Provence en particulier (j'y réside), il n'y a pratiquement rien de fait de ce côté-là. Éventuellement, au niveau du rez-de-chaussée, on va trouver une bande podotactile devant l'escalier pour nous suggérer : « vous voyez, on s'en préoccupe ». Mais c'est tout. C'est vrai que c'est assez bien conçu pour les fauteuils, mais pour le reste, c'est insuffisant.

Animateur

Une demande d'intervention ici.

Intervention de la salle

A ce propos, je voudrais quand même apporter quelques précisions parce que l'APF est très présente dans les commissions d'accessibilité, notamment pour s'assurer des mises en conformité, et que nous n'y sommes pas seuls. Nous y siégeons et nous travaillons de manière très pertinente et efficace avec des associations de malvoyants, et notre volonté et celle des partenaires avec qui nous siégeons dans ces instances, c'est véritablement de se situer dans une approche pluri-handicaps, et que chacun puisse apporter l'expertise et le savoir-faire qui est le sien pour que les questions d'accessibilité soient prises en compte dans leur globalité.

Certes, il y a encore du travail à faire. Mais il y en a aussi à accomplir dans le champ du handicap moteur parce qu'on est très loin de l'accessibilité universelle pour laquelle nous militons. Pour revenir rapidement sur ces questions de logement, je voulais évoquer aussi qu'il n'y a pas d'expérience de ce type menée par l'APF dans les Bouches-du-Rhône, mais il y a dans le Var ce qu'on appelle les APEA, les Appartements d'Éducation à l'Autonomie. Ça me semble d'autant plus intéressant d'évoquer les possibilités de réponses pouvant être proposées, notamment pour des publics jeunes (notamment pour des personnes entre 20 et 30 ans) qui envisagent de quitter le domicile parental ou qui vivent en établissement et souhaitent envisager une vie possible et autonome à domicile, car il est parfois nécessaire de pouvoir se confronter à la réalité de la vie à domicile. C'est-à-dire qu'entre le fantasme du possible et la réalité, il existe un fossé, vivre seul à domicile, ce n'est pas seulement ne plus avoir ses parents sur le dos, c'est aussi gérer la solitude, gérer des sollicitations diverses.

J'ai le souvenir d'une jeune fille, habitant une autre Région de France, qui, n'ayant su dire non, s'était retrouvée abusée par des gens qui envahissaient son appartement. Toutes ces questions-là sont des questions concrètes, qui nécessitent d'être travaillées, avec, en appui, un service d'accompagnement pour permettre à la personne de mesurer sa capacité ou pas, à un moment donné, à un moment T, de pouvoir gérer cette vie autonome au domicile, de voir éventuellement ce sur quoi elle devra travailler pour pouvoir y parvenir dans un délai qui sera le sien, qui lui appartient et pour lequel, je pense, il n'y a pas de règle. Mais en tous les cas, il me semble essentiel de pouvoir travailler sur ce type de réponse également.

Animateur

Vous avez sans doute raison. J'indiquais en début d'après-midi que le sujet de l'emploi des jeunes était un sujet en soi, qui ne pouvait pas être traité dans le cadre d'une demi-journée comme aujourd'hui. Je pense que la récurrence du problème du logement, Monsieur Roig vous avez raison, et la complexité que cela représente pour toute la population et plus encore pour la population handicapée (et encore plus pour les jeunes handicapés), mériterait effectivement qu'on y consacre peut-être une réflexion particulière, spécifique. Mais je ne sais pas si nous avons le temps aujourd'hui, si l'on souhaite respecter nos horaires, d'aller beaucoup plus loin dans la réflexion. Qui souhaitait encore intervenir? Monsieur MARCE.

Hervé MARCE

Je voulais faire une réponse par rapport à l'adaptation du logement. Je veux dire que cela est question du type d'handicap, on ne peut pas adapter systématiquement pour tout type d'handicap. Je prends l'exemple de Nizar. Il est en capacité lui-même aujourd'hui d'avoir ses repères dans son appartement. On n'a pas forcément obligation de mettre en place des voyants, des choses telles. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il circule librement dans cet appartement qu'il a fait sien, à son image. Donc je pense que c'est une question d'adaptation de chacun à ce type de démarche.

Je comprends mieux la démarche d'adapter systématiquement le logement à l'handicap fauteuil parce qu'il y a des hauteurs, des largeurs à respecter. Mais il y a des handicaps pour lesquels on ne peut répondre en uniformisant les choses. Donc je pense qu'il faut vraiment adapter en fonction de chacun. Pour finir, je dirais que

la personne handicapée est une personne comme tout le monde qui ne ressemble à personne. Il faut le penser comme ça. Quand je dis: « il faut penser comme ça », il faut penser pour eux comme pour nous aussi, dans tous les instants de la vie. Je pense que c'est la réflexion qu'il faut avoir. Je finirai là-dessus.

Animateur

Merci. Monsieur Bénichou souhaite prendre la parole.

Armand BENICHO

Pour information, le 13 février 2008, dans ce même hémicycle, a eu lieu une journée spécifique au logement adapté. Vous allez en avoir la primeur, mais certainement au cours du premier semestre 2011, se tiendra la deuxième journée du logement adapté, qui va être proposée au Président du Conseil Régional.

Maintenant, pour revenir à l'action de l'association HandiToit, celle-ci a fait l'objet de la création d'une plateforme Régionale du logement adapté qui, justement, est venue se mettre en place à cause des difficultés que les bailleurs rencontraient à produire du logement, et du logement adapté principalement, et des difficultés que les personnes handicapées avaient de trouver une réponse à leur demande. Nous avons cette préoccupation qui, bien sûr, est orientée principalement vers le public handicapé en fauteuil roulant, mais sans négliger les autres handicaps. Mais comme l'a dit Monsieur MARCE, les personnes handicapées sensorielles ou handicapées psychiques ont besoin d'adaptations qui peuvent sans difficulté se réaliser ensuite, personnalisées, et qui vont avoir la possibilité de mobiliser des financements pour aménager ces surcoûts via la MDPH dans le cadre de la PCH, en l'occurrence la Prestation de Compensation du Handicap au niveau des aides techniques. Mais concernant les personnes handicapées en fauteuil roulant, ces personnes ont besoin d'adaptations qui doivent être prises en compte en amont parce que si elles doivent être réalisées après, elles coûteraient trop cher.

C'est un peu cela qui mobilise une orientation spécifique de l'Association vers ce genre d'aménagement. Maintenant, par rapport aux préoccupations qui ont été évoquées concernant les personnes qui occupent un logement où une personne handicapée est décédée et alors que la famille reste dans les lieux, c'est le même cas de figure. Quand une famille est nombreuse, la famille vieillit, les parents vieillissent, les enfants partent et vous retrouvez aujourd'hui des personnes âgées qui vivent des fois seules dans les T5. Le problème est un problème de mutation. Mais là, c'est encore un problème délicat parce que, aujourd'hui, vous rencontrez des personnes qui vivent dans des T5 en payant un loyer de 600 euros alors que si elles devaient aller dans un T3 ou un T2, elles paieraient le même prix. Comment feront-elles après pour recevoir les petits-enfants, etc.? Ce sont des problèmes qui sont assez difficiles à gérer.

Mais pour revenir à l'orientation des appartements une fois le logement libéré, aujourd'hui les bailleurs ont pris connaissance de cette difficulté. Pour être intervenu pour l'orientation de personnes handicapées en fauteuil roulant sur des appartements adaptés qui se libéraient, je peux démontrer que cette prise en compte se met en place, mais il n'y a rien qui la précise.

Le dernier point concerne l'identification des demandes. L'identification des demandes va s'améliorer car, depuis le 1er octobre dernier, il y a le document unique d'enregistrement qui est mis en place par les préfectures, avec un volet spécial handicap, qui va permettre aux personnes handicapées de s'identifier et de bien préciser les besoins qu'elles ont et leur type d' handicap. A charge des bailleurs, qui auront accès à ce fichier, de produire des logements par rapport aux handicaps qu'ils auront identifiés et aux besoins exprimés.

Aujourd'hui, ce travail se fait grâce à une base de données que nous avons mise en place, la base de données HandiToit, qui justement a identifié aujourd'hui, sur la Région, près de 680 demandes et nous essayons, avec ces 680 demandes (constituées à la fois de demandeurs handicapés en fauteuil roulant ou avec un handicap autre que celui-ci) de faire produire du logement adapté, lorsqu'il y a des livraisons de logements adaptés ou non, mais qui peuvent convenir tout autant à ce public en fauteuil roulant qu'à un public avec un handicap autre.

Animateur

Merci pour ces précisions. On va peut-être s'en tenir là ;

Parfait. Jean CHAPPELLET nous a rejoints. Nous avons l'honneur et j'ai le grand plaisir de recevoir Jean

CHAPPELLET, le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, qui va nous rejoindre à la tribune pour nous parler d'un thème très général, mais qui concerne bien le service qu'il dirige, Cohésion Sociale et Handicap.

Jean CHAPPELLET

Bonsoir. J'ai demandé à Serge DAVIN le temps dont je disposais et il m'a répondu : « le temps que vous voulez », mais il m'a suggéré également que dix minutes, ce serait très bien.

Serge DAVIN

Je précise que c'est mon ancien patron. Alors, je ne peux pas lui dire que je le limite quand même. Ce serait dommage.

Jean CHAPPELLET

J'avais prévu de vous parler effectivement de cohésion sociale et d'insertion des personnes handicapées. Évidemment, en dix minutes, je n'irais pas trop loin sur ce thème-là. Donc je ferai comme j'en ai l'habitude chaque fois que je dois faire une intervention, surtout si c'est Serge DAVIN qui est l'animateur, je vous donnerai l'intégralité de mon propos de façon écrite, de façon à ce que vous n'échappiez pas à la parole écrite.

Ce que j'avais prévu de vous dire, et je vais le résumer de façon très brève, c'est que je me place bien sûr dans le rôle d'un responsable d'État, directeur Régional, qui a des compétences en matière de cohésion sociale, mais plus vraiment de moyens d'action dans le domaine du handicap ou de l'insertion des populations handicapées, et qui en revanche doit, au nom de l'État, être un peu le garant de la cohésion sociale ; de même, je dois vous montrer que les politiques d'insertion en faveur des personnes handicapées sont bien des politiques de cohésion sociale et l'illustrer ensuite avec un exemple tiré d'un secteur dont j'ai plus spécifiquement la charge, le sport.

Pour résumer très rapidement mon propos sur la cohésion sociale et en rappelant quelques notions, je dirais que la cohésion sociale a un certain nombre de caractéristiques. La cohésion sociale, c'est établir du lien social et faire en sorte que toutes les catégories de population vivent en harmonie, avec une égalité des chances qui leur permettra d'arriver au développement personnel.

La cohésion sociale, c'est le savoir-vivre ensemble et il y a un certain nombre de caractéristiques dans cette recherche de cohésion sociale. La cohésion sociale concerne tout le monde, mais plus particulièrement les populations vulnérables, dans lesquelles on situe notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en situation de précarité.

Cette recherche du lien social suppose deux choses : la première, c'est que l'on puisse garantir l'accès aux droits de tous et la non-discrimination et assurer l'autonomie des personnes et leur développement personnel. A l'évidence, les politiques menées dans le cadre des politiques sectorielles (car la recherche du lien social passe par les politiques sectorielles d'insertion, en faveur des personnes âgées) répondent à ces caractéristiques et on retrouve, dans les politiques qui recherchent l'insertion des personnes handicapées, les caractéristiques qui permettent de faire du lien social. Je prendrais deux exemples qui sont très simples. Premièrement, c'est la Loi de 2005, que vous connaissez tous. Cette Loi du 11 janvier 2005 est une loi de cohésion sociale s'il en est puisqu'elle balaye tous les secteurs susceptibles de contribuer à l'autonomie des personnes handicapées, l'accessibilité et le logement, l'emploi, la scolarité, l'accès aux droits, avec l'ambition de rétablir l'égalité des chances.

L'égalité des chances, voilà un concept de cohésion sociale. Un deuxième élément qui montre que les politiques en faveur de l'insertion des personnes handicapées entre dans ce grand tout de la recherche de la cohésion sociale, c'est la façon dont est perçue, par les personnes handicapées elles-mêmes, leur place dans la société et ce qu'on fait pour elles en matière d'égalité des chances. Et là, je vous renvoie à une étude récente qui date de l'année dernière, faite par l'INSEE, qui montre que les personnes en situation de handicap (et notamment les jeunes, puisque c'est le thème de l'après-midi), quel que soit le handicap, qu'il soit moteur, cognitif, estiment être cinq fois plus discriminées que les autres. Donc on est bien dans la lutte contre les discriminations, dans une politique de cohésion sociale.

Je vous passerai, puisqu'on n'a pas beaucoup de temps, les moyens d'intervention de l'État en matière de cohésion sociale. Dans le domaine du handicap, vous savez que, comme dans toute politique de cohésion sociale, c'est un domaine largement partagé avec les collectivités territoriales, notamment les départements, partagé avec les autres politiques sectorielles, les autres services de l'État, logement, emploi, etc., et avec les associations qui sont notamment représentées ici.

L'État, lui, agit de trois façons, par la mise en place de dispositifs que vous connaissez, par la participation à des instances et également par le biais du financement. Sur le premier point, vous savez que l'État ne délivre plus ou pratiquement plus de prestations dans le domaine du handicap ou ne décide plus de l'attribution de prestations, ce qui ne veut pas dire qu'il ne les prend pas en charge, notamment en ce qui concerne l'AAH.

Mais on ne peut pas considérer que le fait de délivrer des cartes de stationnement, ce qui est resté une compétence des services de l'État, soit une contribution. Bien sûr, c'est important, mais ce n'est pas une contribution essentielle dans l'ensemble des prestations. C'est une prestation que l'on peut dire complémentaire dans l'ensemble des dispositifs gérés par les MDPH.

Ceci pour illustrer le fait que la gestion de dispositifs par les services de l'État est devenue tout à fait marginale. En revanche, il y a bien entendu une participation des services de l'État, notamment au fonctionnement des instances de la MDPH puisque les directions départementales de la cohésion sociale participent notamment aux commissions exécutives des MDPH, et bien entendu, au financement, soit au niveau national (l'AAH représente plusieurs milliards d'euros), ou plus marginalement dans le secteur qui passe par les services déconcentrés, puisque nous n'avons guère qu'à participer maintenant au financement des MDPH.

Tout cela, vous le savez, je n'ai pas le temps de le développer. Mais je voudrais quand même insister sur un point pour dire que cette politique en faveur des personnes handicapées, depuis la RGPP, est à mon sens restée inachevée. Elle est restée inachevée d'abord parce que nous avons, avec les départements, nous, service de l'État, un différent financier. Ce n'est pas la première fois, mais je crois qu'il ne faut pas se voiler la face. La participation au fonctionnement des MDPH par les services de l'État est certainement primordiale, soit en termes de crédit, soit en termes de mise à disposition de personnels. Mais pour autant, la dette n'est pas épongée, loin de là. C'est un premier point, à mon avis, sur lequel il faut s'interroger. Vous savez qu'il y a un projet de loi Blanc, qui devrait permettre de résoudre une partie de la question.

Le deuxième point, pour lequel je crois que la cohésion sociale doit être au centre des débats et par lequel la politique en faveur des personnes handicapées peut-être complétée, c'est l'investissement des directions départementales dans les maisons des personnes handicapées. Là aussi, il y a une réflexion nationale qui est en cours, auprès du Secrétariat Général du Gouvernement, pour améliorer la situation. On ne peut pas considérer qu'en l'état actuel des effectifs, la participation des services de l'État au fonctionnement des MDPH soit primordiale. Et puis, reste également un grand problème qui est celui de la mesure de l'insertion sociale des personnes handicapées. Comment mesure-t-on l'insertion sociale ? Certes, l'accès au logement, on peut le comptabiliser et vous l'avez fait. En revanche, comment mesure-t-on l'insertion sociale ? Je crois que c'est un vaste sujet.

Ce que je peux dire, c'est qu'ici, en Région, nous avons l'intention l'année prochaine de commencer l'étude de faisabilité pour une espèce d'observatoire des discriminations. Je dis « une espèce » parce qu'à force de créer des observatoires, on va faire des observatoires d'observatoires. Ce que je veux dire par là, c'est que nous sommes en train de nous mettre en ordre de réflexion pour que l'on puisse avoir un endroit où l'on confronte les résultats obtenus sur les discriminations et à l'évidence, les personnes handicapées sont, au moins par elles-mêmes, perçues comme handicapées, mais également discriminées, et ça, il faut pouvoir le mesurer et le suivre.

Le dernier point sur lequel il faut s'interroger, c'est celui du rôle des CREAI. Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, je ne suis pas certain que transférer l'ensemble des financements des CREAI aux ARS soit une chose qui coule de source. Je crois qu'il faut s'interroger là-dessus et sur le rôle des CREAI. Je l'ai souvent dit et je m'aperçois que lorsqu'un nouveau ministre arrive, il a bien l'intention de s'interroger sur le rôle des CREAI. Mais en général, il commence à le faire quand il s'en va. Donc on n'avance pas beaucoup. J'ai presque épuisé mon temps de parole. Mais puisque Serge ne m'a pas interrompu...

Je considère que je peux illustrer tout ceci par un exemple qui est celui de l'insertion des personnes handicapées par le sport. Alors, pourquoi par le sport ? Vous ne m'identifiez plus comme DRASS, d'abord parce que la DRASS a disparu et puis ensuite, vous savez que j'ai changé de fonction et dans mes fonctions, il y a maintenant les politiques sportives.

Pourquoi je prends cet exemple ? Parce que je pense que le sport est un excellent exemple de ce que l'on peut faire en matière d'insertion, pour des populations handicapées, dans un secteur où ça ne coule pas de source et dans un secteur où l'on a déjà à la fois réussi, à mon sens, et où l'on peut encore aller plus loin. Pour aller toujours très vite, je rappellerai qu'aux yeux des citoyens, le sport, c'est l'exercice, une activité choisie, une activité physique et souvent, ça ne va pas au-delà. On fait du sport pour le sport, ce qui est normal et on ne s'interroge pas sur ce que peut être le sport en termes de vecteur d'insertion. Il y a même des sportifs, vous le savez, qui sont encore un peu plus en retrait et pour lesquels l'intérêt pour le sport, c'est l'intérêt pour un sport spectacle, pour le sport de haut niveau et qui s'intéressent au résultat sportif plus qu'à la pratique d'une activité sportive. Je ne vous fais pas de dessin, mais vous voyez de quoi je veux parler.

Mais le sport a d'autres ambitions et je ne peux résister à la nécessité de vous citer l'article premier du Code du Sport : « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire, à la réduction des inégalités sociales et culturelles, et sont bénéfiques pour la santé ». Au fil des années, on a rajouté un paragraphe : « La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ». Je crois qu'il faut bien comprendre que le sport, pour les personnes ne souffrant pas d'un handicap, ce n'est pas seulement le sport de haut niveau et le sport pour les personnes handicapées, ce n'est pas seulement les résultats d'athlètes handicapés de haut niveau, même si dans la Région, on est particulièrement au point là-dessus car nous avons une trentaine d'athlètes de haut niveau. Et le sport handicapé, pour les personnes handicapées, n'est pas représenté seulement par les Jeux Paralympiques. La pratique du sport pour les personnes handicapées, c'est bien autre chose. C'est d'abord de la pratique.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a deux fédérations qui sont la Fédération Handisport et la Fédération du Sport Adapté, qui recouvrent, par leurs ligues, leurs associations sportives (qui sont plus d'une centaine), plus de 5 000 licenciés. Toutes les disciplines sportives peuvent être concernées, toutes les disciplines olympiques, depuis l'athlétisme jusqu'au vol libre, bien entendu avec certaines contre-indications, mais elles ne sont pas très nombreuses. Pour les sports de nature, il y a une restriction pour certaines déficiences intellectuelles, notamment pour les sports mécaniques et pour les sports aériens. Mais il n'y a pas de freins ni culturels, ni moraux, ni éthiques, enfin tous les termes qu'on pourrait employer pour qualifier l'impossibilité de développer une pratique sportive adaptée, dès lors qu'on a évalué la prise de risques sur le plan matériel, sur le plan environnemental et surtout, sur le plan de la santé psychique ou physique et dès lors que la personne fait l'objet d'un accompagnement de qualité et d'un accommodement professionnel.

Encore plus intéressant parce que c'est encore une preuve d'intégration réussie, comme tous les milieux spécialisés, le sport n'est pas un milieu que l'on pénètre facilement. Or, des collaborations se sont organisées, qui font qu'il y a des conventions entre fédérations sportives que j'appellerai valides et handicapées, qui se déclinent sur le territoire Régional et qui visent à une coopération technique, pédagogique et matérielle. A l'origine de cette démarche, deux fédérations olympiques, le judo et la natation. Pourquoi ? Parce que pour le judo, il y avait des éducateurs, employés dans une institution spécialisée, qui pratiquaient le judo et pour la natation, parce que certains établissements pour personnes handicapées possédaient des piscines et que ces établissements embauchaient des maîtres-nageurs.

Mais on n'en est pas resté là. Je citerai l'équitation, la natation, le ski, la voile, la randonnée, le judo, qui ont trouvé des modalités d'entraide avec le secteur du sport adapté pour développer l'activité physique des personnes handicapées. Le Président CANOVAS n'est pas là, mais nous avons le projet de permettre la pratique de l'escrime à des personnes handicapées. Cela s'accompagne d'ailleurs d'un certain nombre de labels et il y a un certain nombre de développements auxquels on ne pense pas spontanément, qui se sont mis en place, je pense que vous verriez que ces labels permettent le développement du sport pour les personnes handicapées. Je n'en citerai qu'un, il s'agit d'une charte d'accessibilité qui a été mise en place avec le Parc National du Mercantour et qui a donc mis en évidence douze randonnées accessibles pour tous publics.

Je vais accélérer encore un peu, mais vous aurez l'intégralité de mon propos, démontrant l'insertion des populations handicapées par le sport. Mais il y a aussi des effets collatéraux, même si le terme n'est pas bon parce qu'en général, sa connotation est plutôt négative. Ces effets collatéraux sont tout à fait importants. En s'interrogeant sur la pratique du sport adapté, on s'interroge fatalement sur l'accessibilité, et s'interrogeant sur l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements sportifs, on s'interroge ou on fait s'interroger les collectivités locales pour l'accessibilité à l'ensemble du secteur public.

Autre effet indirect, le secteur du sport adapté est créateur d'emplois. Il est créateur d'emplois pour les personnes qui vont travailler au service des personnes handicapées. Mais il est créateur d'emplois également pour des personnes handicapées qui travaillent dans le secteur du sport. Nous avons, dans la Région, quatre personnes en situation de handicap, qui occupent des emplois sportifs dans des collectivités territoriales. Et puis, le secteur du sport adapté, c'est un secteur où l'on peut accéder à des formations qualifiantes, avec un emploi à la clé et quand je dis « formations qualifiantes », ce sont à la fois des formations de niveau quatre, mais aussi des formations universitaires. Et le sport adapté est aussi le support d'actions de recherche et là, je n'en citerai qu'une parce que mon service y a participé ou y participe, c'est une recherche concernant les troubles du comportement alimentaire, la sédentarité des personnes en situation de handicap. Je crois que c'est quelque chose auquel on ne pense pas souvent.

De mon passé consacré à l'étude du secteur de la santé, j'avais gardé l'impression que lorsqu'on s'interrogeait sur le dépistage du cancer chez les personnes handicapées, on n'allait pas très loin là-dessus. Et je m'aperçois que c'est un peu la même chose dans le domaine du sport et de la santé. Le sport-santé, pour la population non handicapée, c'est un secteur qui est en train de prendre un développement très important. Pourquoi, en ce qui concerne les personnes handicapées, devrions-nous être à la traîne sur les relations entre nutrition, sport et santé ?

Je suis allé très vite. Si je vous ai cité tous ces exemples, c'est parce que j'espère vous convaincre de l'intérêt de penser l'insertion sociale des personnes handicapées par la pratique sportive. Et quand je fais ce type d'intervention, je termine en disant : « Mais peut-on encore mieux faire ? » Et je réponds toujours « oui », non pour vous être agréable, mais parce que je crois que oui, on peut mieux faire, dans ce secteur en particulier.

Je crois que ça serait quand même faire preuve d'angélisme et penser que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes que de dire que tout est parfait. Nous n'avons que 5 000 licenciés. Je sais que la pratique du sport et de l'activité sportive ne passe pas uniquement par l'acquisition de la licence. Il n'y a pas 5 000 personnes handicapées, de tous âges, dans la Région. Je parle des personnes handicapées, mais il n'y a pas de limite d'âge à la pratique d'une activité sportive qui soit facteur d'insertion. Je crois qu'il y a encore un certain

nombre de freins qui persistent pour qu'on puisse développer le sport adapté. Il y a des problèmes d'encadrement, un manque d'encadrement. Mais c'est en même temps un secteur qui pourrait être en développement. Il y a des problèmes d'accès aux équipements. Lorsqu'on a besoin de matériels vous le savez, on les adapte, qu'il s'agisse de skis, qu'il s'agisse de fauteuils pour la course. Il y a des apprentissages de base qu'il faut faire, des gestes de base à acquérir pour la pratique. Il y a la question de l'éloignement des structures. C'est vrai que les structures ne sont pas forcément faciles d'accès pour des personnes handicapées. Il y a des questions de transport ; des questions de surcoûts, notamment lorsqu'il faut du matériel, et enfin des questions d'hébergement.

Mais tout ça, je crois, ne doit pas constituer un ensemble de facteurs que l'on considérerait comme forcément limitant. Je crois qu'il faut essayer de les dépasser, d'autant que je ne suis pas certain que dans ce domaine, il y ait une limitation des moyens financiers. Le sport est financé par le Centre National de Développement du Sport, et alors que tous les budgets publics diminuent, en voilà un qui augmente un peu, modestement, mais il est en solde positif. Pourquoi ? Parce qu'il est assis sur les paris sportifs et on parie toujours sur le sport.

Il y a également des questions de méthodes. Mais là aussi, on a un centre ressources, dans un CREPS situé dans le Centre, qui peut apporter beaucoup d'appuis. Il y a des personnels de la DR, puisque nous avons un conseiller technique sportif sur ce domaine du sport adapté. J'espère vous avoir convaincus. D'abord, je vous remercie de m'avoir écouté en cette heure tardive et j'espère vous avoir convaincus de l'intérêt du sport et j'espère que ça pourra devenir aussi un facteur d'intégration des personnes handicapées tout à fait privilégié.

Animateur

Merci Jean CHAPPELLET. Y a-t-il quelques questions pour le directeur de la DRJSCS ?

Intervention de la salle

Je fais du sport, du basket en fauteuil roulant et je voulais vous questionner. Je suis dans un club qui s'appelle Handi Sud Basket Club et c'est ma première année en championnat. Cela fait quatre ans que je pratique le même sport. Moi, ce que je déplore, c'est qu'au niveau du handi basket ou dans n'importe quel autre sport pour les personnes en fauteuil, à l'échelle nationale, ce n'est pas parfait. Il y a certes eu quelques informations, des Jeux Paralympiques. A ce propos, je voulais savoir quand se tiendra la prochaine édition des Jeux Paralympiques, parce que je suis les performances de l'équipe de France de basket. Je suis un fan inconditionnel. Je voulais savoir aussi si, au niveau national, en ce qui concerne le handi basket pour personnes en fauteuil, on ne pourrait pas améliorer le niveau. Moi, comme j'aime ce sport, je voudrais le pratiquer et devenir un athlète comme il y en a dans le club que je connais, qui ont évolué et notamment à l'étranger parce qu'en France, ils ne pouvaient pas évoluer, parce que le sport handi basket, comme d'autres sports pour personnes en fauteuil roulant, n'étaient pas suffisamment reconnus. Ils ont été obligés de partir à l'étranger. Moi, je voudrais qu'au niveau national, en France, le haut niveau soit accessible aux personnes handicapées, que cela évolue, je trouverais cela positif. Je voulais dire aussi que si l'activité Handisport était davantage reconnue en France, je pense que les personnes en fauteuil ou diversement handicapées, pourraient avoir envie de pratiquer le sport. Mais le problème, c'est qu'il n'y a pas assez d'appuis et je comprends tout à fait pourquoi les joueurs, en handi basket, qui sont dans mon club, sont partis à l'étranger. Moi, ce serait mon rêve de partir à l'étranger pour évoluer, mais d'abord, je veux profiter amplement de la France et être reconnu à l'échelon national. Donc je travaille chaque année pour pouvoir augmenter ma vitesse, améliorer mes performances dans ce sport-là. Mais c'est vrai qu'en France, les sportifs, valides et handicapés, ne sont pas très reconnus et je voudrais que ça évolue. Donc est-ce qu'il serait possible d'agir, avec le Conseil Régional et au niveau de la présidence, de Monsieur Sarkozy également ?

Animateur

Écoutez, on ne va peut-être pas aller jusqu'au niveau élyséen. Ceci étant, je pense qu'on a bien compris votre problématique.

Intervention de la salle

Excusez-moi, je vous dis cela parce que des personnes dans mon club ont évolué à l'étranger et ils jouent pour d'autres clubs de basket en fauteuil. Moi, c'est ma passion. J'aimerais faire ça. Je vous demande cela pour savoir si en France, ils vont améliorer la situation.

Animateur

Il est facile de vous répondre sur un point. C'est la date des prochaines olympiades, 2012 et les Jeux Paralympiques suivent les Jeux organisés par les fédérations olympiques. Après, vous posez une question qui est autrement plus difficile, qui est la place du basket en France. Je dirais que la France a affaire à une forte concurrence et notamment, vous savez que les basketteurs français sont facilement captés par les États-Unis, qui est une des nations qui a fait du basket une de ses forces. Alors, hisser le basket français à un très haut niveau, c'est tout à fait possible, à condition que ce soit fait avec les fédérations. Donc c'est ce qu'essaye de faire la France à partir de ses pôles France et de ses pôles Espoir. Mais il y a peut-être encore du travail à faire.

Intervention de la salle

Je voudrais savoir aussi si on pourrait avoir des aides éventuellement dans les clubs sportifs pour personnes handicapées parce que mon association de basket, manque cruellement de moyens. A chaque fois qu'on part en compétition, on manque cruellement de moyens, nos installations sportives sont vétustes. Lorsqu'on demande des subventions au Conseil général, c'est compliqué. Chaque année, on renouvelle nos demandes. Comme toutes les associations présentes ici, c'est assez difficile.

Jean CHAPPELLET

Là, ce que je peux faire (nous n'avons pas encore commencé la campagne de financement du Centre National de Développement du Sport, CNDS), c'est effectivement le signaler au CREAI, de façon à ce qu'on mette cette information à leur disposition. Vous ne ferez pas fortune, mais je crois que l'important, c'est de voir que sur le financement du sport, il n'y a pas de financeur unique. Il y a très souvent des cofinancements État, collectivités locales, CNDS, voire secteur privé qui permettent de faire qu'avec ces partenariats, on peut financer le sport.

Animateur

Si vous permettez, Monsieur, on va peut-être regarder votre problème particulier dans un espace plus restreint et ne pas monopoliser ici l'assemblée sur votre seule problématique. Simplement, les problèmes de loisirs et de sport vont être abordés dans la séquence qui vient et donc, on aura peut-être l'occasion, dans quelques minutes, de revenir aux préoccupations qui sont les vôtres. Y a-t-il, vis-à-vis de Jean CHAPPELLET, d'autres questions ? Je vais vous donner la parole dans un instant, Monsieur et ensuite Madame, dès l'instant où le Directeur Régional sera disponible. Voilà, des questions pour Jean CHAPPELLET.

Intervention de la salle

Je suis Président d'une association sportive pour personnes handicapées, qui pratique le foot fauteuil. Nous avons un énorme problème par rapport au transport. On a un véhicule adapté, mais quand il faut aller très loin, à Paris par exemple, et quand les jeunes doivent rester dix heures dans le camion, cela fait beaucoup. On prend le train. Dans le TGV en particulier, il n'y a qu'une place pour une personne handicapée. C'est-à-dire que pour nous, qui sommes six joueurs, il faudrait que l'on prenne six trains. En l'an 2010, c'est incroyable. Ce n'est pas pensable. Un couple handicapé par exemple, ne peut pas prendre le même train. Je ne sais pas à qui il faut s'adresser. On a beau en parler à la SNCF, ils font un peu la sourde oreille. Une fois, j'ai été acheté des billets. Il y avait un panneau qui indiquait qu'il y avait une démonstration ouverte au public d'un train rendu accessible. Accessibilité, c'était le titre. Donc j'ai sauté dessus. J'ai pensé : « ils ont fait quelque chose ». Je suis allé voir.

L'accessibilité ne concernait que les gens valides. C'était pour qu'on ait les jambes un peu plus libres devant, le siège était un peu plus large sur le côté. Mais jamais il n'était question d'accessibilité pour des fauteuils. Alors moi, je profite de ma présence ici : c'est vrai qu'il faudrait faire quelque chose en ce sens-là. Il est impensable de ne pas permettre l'accès d'un train à plusieurs personnes handicapées. Je précise que ce sont des handicapés sur fauteuils.

Jean CHAPPELLET

Oui, vous illustrez bien la difficulté de faire de la cohésion sociale parce que voilà un point fondamental : permettre le sport à des personnes handicapées, qui buttent sur un problème d'accessibilité, ce qui veut dire qu'il va falloir que je me tourne vers mon collègue chargé des transports et qui va me répondre : « Je ne suis pas responsable des sièges de la SNCF, les wagons sont ainsi conditionnés ». Mais c'est intéressant. De mon côté, ce que je peux vous proposer, c'est d'effectivement faire du bus pendant dix heures, ce n'est pas la même chose que prendre le train, qui est plus rapide que le bus. Mais encore une fois, nous, on peut financer, via le CNDS, parce qu'il y a une ligne prévue, toutes ces questions concernant le transport des personnes handicapées. Alors, ce ne sera jamais qu'un bus. Ça ne sera pas un TGV adapté. Mais c'est tout ce que je peux vous proposer, ainsi que d'en parler avec mon collègue chargé des transports. Mais la SNCF, c'est un monde !

Intervention de la salle

Je vous remercie de votre intervention et je souhaiterais que toutes les collectivités aient la même volonté que la vôtre, sur la valeur du sport concernant l'insertion des personnes handicapées. Je citerai l'exemple d'une association qui propose de multiples activités sportives et culturelles sur Marseille, qui compte plus de 400 adhérents et s'est vue refuser l'octroi d'un maître-nageur à partir de la rentrée de septembre sur le créneau piscine. Donc les associations s'en sont préoccupées, elles ont réussi à faire conserver un créneau avec le maître-nageur sur les quartiers sud alors que la majorité des participants viennent des quartiers nord. Vous saisissez le problème, et cela, malgré de multiples interventions de notre part, n'a pu être résolu.

Jean CHAPPELLET

Dans le cadre du grand projet urbain, il est prévu de revoir l'équipement ou la rénovation de ces piscines qui ferment les unes après les autres dans les quartiers nord. Ce qui veut dire que lorsqu'on rénove des piscines, ce n'est pas pour les laisser fermées. Donc l'équipement, si j'ose dire, en maître-nageur, suivra. Nous espérons.

Ensuite, faut-il mettre à disposition d'une association un maître-nageur ? Non, il faut mettre à disposition d'une association l'accès à la piscine et l'encadrement.

C'est très lourd, le coût d'un maître-nageur pour certaines associations.

Intervention de la salle

C'était peut-être plus pour apporter quelques éléments aux difficultés qu'évoquait Monsieur sur les problématiques de transport. Je suis souvent très virulente quand il s'agit des questions d'accessibilité. Pour le coup, quand il y a des choses qui existent, qui fonctionnent et qui ne fonctionnent pas trop mal, je trouve que c'est aussi important de le dire. Je trouve que la SNCF a fait des progrès énormes. Alors certes, si on est sur un fauteuil électrique non transférable, on a une place dans le train. Si c'est une double rame, il y en a deux, ce qui est quand même souvent le cas. Par ailleurs, quand il s'agit de personnes transférables, rien n'empêche de faire des transports de groupe, en positionnant les fauteuils dans les voitures et en transférant les personnes sur des sièges ordinaires. Je rajoute à cela qu'il y a un service qui est en charge des transports de groupe pour les personnes en situation de handicap, qui est plutôt opérationnel, qui coopère plutôt facilement et efficacement pour essayer de trouver des solutions.

Réponse de la salle

Nous, cela fait maintenant dix ans qu'on fait ça. Le service que vous citez, c'est Accès Service parce qu'on doit passer par Accès Service pour...

Je vais vous citer même une anecdote parce que quand on arrive à la Gare Saint-Charles, pour prendre le train,

pour prétendre au tarif handicapé puisque l'accompagnateur ne paye que la réservation, ils branchent leur ordinateur, ils nous prennent le billet. S'il n'y a qu'un seul handicapé, tout marche bien. S'il y en a deux l'ordinateur, lui, sait que dans le train, il n'y a qu'une place par rame (c'est par rame qu'il n'y a qu'une place). Donc ça veut dire que c'est ou voiture une ou voiture onze. Vous savez qu'à l'époque, il y a dix ans de ça, il fallait qu'ils téléphonent à Paris, qu'ils débranchent l'ordinateur central pour pouvoir me donner six places handicapés. Cela fait longtemps que je prends le train, et on a toujours le même problème. Nous, comme on prend des trains avec les fauteuils électriques, il y a un gars qui reste sur son fauteuil. Les autres, on les place dans les soutes à bagages. Mais il ne faut pas qu'on passe par Accès parce qu'autrement, ils ne prennent pas le billet. Il faut que je passe normalement au guichet, comme tout le monde et je ne vous explique pas la difficulté, pour bénéficier des tarifs handicapés, l'ordinateur ne les prenant pas, il faut qu'ils me donnent des tarifs ajustés, au gré de l'humeur du jour ; le tarif vermeil, pour que le tarif soit accordé à la place décernée. Je vous le répète : « dans les trains, en France, il n'y a qu'une place handicapée par rame, si vous voulez rester sur votre fauteuil bien entendu ». Mais les personnes handicapées qui sont sur les fauteuils électriques, bien souvent, sont obligées de rester sur leur fauteuil.

Jean CHAPPELLET

Je vous propose, puisque je suis garant de la cohésion sociale, lourde charge, pour le compte de l'État, d'interroger la SNCF sur une question très simple: « un groupe veut se rendre à Paris, une dizaine de personnes, dans un cadre sportif. Qu'est-ce que vous pouvez mettre à disposition? » Je crois qu'il faut non seulement un cadre, mais il faut aussi que ce cadre fonctionne. J'aurais peut-être une deuxième suggestion à faire. Ne serait-il pas possible, Monsieur le Président, puisqu'il y a une convention entre la Région et la SNCF, d'avoir quelque chose qui permette de prendre en compte cet aspect-là ? Après tout, la Région verse chaque année nombre de millions d'euros, somme non négligeable. Est-ce que ce n'est pas une mesure, si tant est que cela existe encore, comme dit Madame, qui permettrait d'avancer ?

Intervention de la Région

La Région, effectivement, verse, mais dans le cadre d'une prestation, puisque la Région a en charge, depuis 1998, dans notre Région, la gestion des transports ferroviaires express Régionaux et non, par rapport à votre situation, les grandes lignes et les TGV. Donc, notre intervention se porte avant tout sur les transports express Régionaux et là, effectivement, il y a un travail important à réaliser et il est prévu dans le conventionnement que nous avons avec la SNCF, qu'il y ait une prise en charge et une évolution.

D'ailleurs, de plus en plus de rames sont progressivement adaptées pour pouvoir accueillir, non pas, comme Monsieur y faisait référence, une seule personne en fauteuil roulant non transférable, mais effectivement un nombre de personnes plus important. Il y a encore d'énormes progrès à faire, on en est conscient. Mais tout du moins sur la question dont nous avons la compétence et directement la charge, il y a un travail et un effort effectués. Moi, je siége à la Commission PMR dans le cadre du conventionnement que nous avons avec la SNCF et effectivement, nous travaillons d'une part à l'accessibilité des rames, l'accessibilité des quais, notamment dans les petites gares parce que vous mesurez la dimension de notre Région...

Moi, je suis originaire du Var et la gare d'Ollioules-Sanary vient récemment d'être équipée d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et donc les personnes en situation de handicap. Il y a tout un travail qui est fait sur l'aménagement des gares et des quais, également sur les rames, pour pouvoir accueillir effectivement le plus grand nombre possible de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Je pense que j'évoquerais ce problème avec le vice-président, Monsieur Petit, chargé des transports, afin que cette question-là soit aussi abordée lors des discussions que nous avons avec la SNCF. Malheureusement, au sujet des grandes lignes, cela ne relève pas directement de notre compétence. Mais c'est une compétence directe de la SNCF qui est une entreprise commerciale, qui est de moins en moins un service public, même si elle rend un service public et sur lequel, effectivement, je pense qu'il faut que nous puissions, les uns et les autres, faire lobby et pression pour que ces questions soient prises en compte.

La culture et les loisirs

Serge DAVIN

On aura au moins vu, à travers ces exemples très précis, que nous avons beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine-là. Je vois qu'il y a encore des demandes d'intervention. Mais on va arrêter là sur ce sujet, je suis désolé, parce que nous avons largement débordé les horaires et que précisément, dans la séquence « Culture et Loisirs », il est prévu une intervention concernant la problématique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive par un représentant du Comité Régional Handisport. On aura probablement l'occasion d'y revenir, brièvement.

Si vous le permettez, on va continuer notre programme. Nous sommes, hélas, de moins en moins nombreux en raison des horaires sans doute. Il était prévu une intervention d'une représentante de l'URAPEI, Madame TOURAME, sur la formulation du projet de vie, la place de la vie sociale et culturelle. Madame, vous pouvez intervenir, rapidement, puisque vous avez bien compris quelles sont nos contraintes.

Corinne TOURAME

Dans cette partie dédiée à la culture et aux loisirs, je voudrais juste vous faire part de mon expérience dans l'aide à la formulation du projet de vie, afin d'évoquer combien il est souvent difficile pour ces personnes, lors d'une demande d'aide et de reconnaissance auprès de la MDPH, d'oser parler de loisirs, de souhaits relatifs à leur vie sociale et culturelle.

Pour situer un peu mon rôle, je fais partie de l'Association La Chrysalide Marseille et de l'URAPEI PACA, ces associations faisant elles-mêmes partie de Parcours Handicap 13. Parcours Handicap 13 est un réseau regroupant une centaine d'associations des Bouches-du-Rhône, représentant tous types de handicaps. La mission de ce réseau est de mettre en lien les compétences de chacun, pour aider la personne en situation de handicap. En partenariat avec la MDPH, dans une démarche expérimentale, Parcours Handicap 13 forme des membres de son réseau afin d'aider bénévolement les personnes qui le souhaitent à formuler leur projet de vie. D'ailleurs, afin de pouvoir nous contacter, le numéro de Parcours est inséré dans tous les dossiers remis aux personnes qui font une demande auprès de la MDPH.

Alors, qu'est-ce que le projet de vie ? C'est un document imaginé dans la Loi de 2005, qui est l'expression des souhaits et aspirations des personnes en situation de handicap. Il fait partie de tous les dossiers de demandes effectuées auprès de la MDPH et en fait, il donne un sens à la demande et permet à la commission qui étudie le dossier, d'offrir la réponse la plus adaptée. Il marque la volonté nouvelle de partir des attentes de la personne avant d'évaluer ses besoins. Dans ce sens, elle cherche à rompre surtout avec nos habitudes de savoir ce qui est bon pour la personne à sa place.

Donc, c'est ainsi que je me retrouve, deux matinées par mois, accompagnée d'un autre bénévole, face à des personnes de différents handicaps, qui se demandent ce qu'elles peuvent bien écrire dans ce projet de vie, parce que ce qui est important pour eux, c'est de constituer consciencieusement leur dossier. Elles s'assurent que leur certificat médical reflète bien leurs difficultés, leur degré de handicap. Elles s'attachent à ce que tous les éléments en leur faveur soient considérés, plaident leur cause auprès de la commission qui va évaluer la compensation à laquelle elles ont droit. Elles arrivent donc dans un état d'esprit où elles ne sont que handicap, déficience, et elles veulent surtout s'assurer que la réponse donnée leur permettra l'obtention d'une aide financière, d'une aide ménagère ou l'aménagement de leur salle de bain. En résumé, elles souhaitent que leur cas soit bien considéré, et que son traitement soit adapté à leur demande.

Elles sont donc très déstabilisées par cette formulation d'un projet de vie, cela reste très vague pour elles. Il n'y a pas de réponse préconstruite, adaptée à la catégorie de leur handicap et elles se demandent avant tout ce qui pourrait intéresser la MDPH et qu'est-ce qui pourrait les convaincre qu'elles ont vraiment besoin d'une aide,

même parfois comment attirer leur compassion.

Dans cet entretien, il est passionnant de voir leurs réactions quand on leur explique que la MDPH ne prend pas en compte que les besoins, mais qu'elle fait toute sa place aux aspirations de la personne. Le projet de vie est un éclairage pour mieux la connaître et lui apporter une réponse mieux adaptée. C'est donc à la personne handicapée d'indiquer ce qui est bien pour elle, ce qui la rend heureuse et ce qui lui apporte un bien-être. Et là, on voit bien que la personne ne se livre pas au début. Mais au fur et à mesure que se déroule l'entretien, elle dévoile petit à petit une envie, un désir et parfois même, elle le redécouvre.

C'est souvent le lien social et les loisirs culturels et sportifs qui émergent. Le simple fait d'en parler, d'y penser, et leur posture change, leur visage s'éclaire, elles se sentent valorisées car elles parlent enfin de ce qu'elles sont, de leur personnalité et elles osent aborder l'émotion et le sensible plus que la raison. Donc nous accueillons une personne qui se présente avec un handicap et des besoins et nous quittons une personne avec des projets, qui se sent légitime dans ses désirs et ose parler de plaisir.

Au fil de nos entretiens, nous avons constaté que lorsque la personne exprime sincèrement ses souhaits, les activités sportives et culturelles apparaissent comme très importantes dans leur vie. Elles sont un moyen de diminuer le sentiment d'isolement, d'accéder à une meilleure participation sociale et de répondre à une recherche de bien-être tout simplement. C'est pourquoi il est toujours important de faciliter l'information et l'accès à ces activités. Cela permet de donner une place à la personne en situation de handicap, dans laquelle il lui est possible de s'épanouir, d'exprimer ses talents et d'être heureux.

Animateur

Très bien, merci. Nous poursuivons avec l'intervention de Monsieur CALLEJON, qui est coordinateur de développement et référent Régional sport de nature au sein du Comité Régional Provence-Alpes Handisport, en quelques minutes naturellement, et je vais demander à Jean CHAPPELLET de nous rejoindre à nouveau, ça l'intéresse beaucoup.

Julien CALLEJON

Bonsoir. Tout d'abord, je suis ravi d'être présent pour présenter les loisirs également, notamment les loisirs sportifs, souvent considérés de manière secondaire, ce qui est aussi peut-être légitime parce que les premières problématiques qui intéressent les personnes handicapées, c'est avant tout l'accès au logement et ensuite, le fait d'avoir de la nourriture dans une assiette pour manger. Mais je pense que vous êtes persuadés aussi que les loisirs ont tout intérêt à être présents et être accessibles aux personnes handicapées, car il en va de leur équilibre et de leur développement. D'autant plus qu'il y a énormément d'études qui sortent aussi ces dernières années, sur cette problématique des loisirs et qui montrent que les loisirs sportifs favorisent énormément l'intégration sociale des personnes handicapées, souvent plus même que l'intégration professionnelle.

Donc il est vrai que des associations comme la nôtre, Handisport, concernant le sport adapté, ont beaucoup plus de légitimité maintenant car il y a vraiment des études concrètes qui ont été menées. Sachant que je passais en dernier, je voulais faire une intervention un peu dynamique pour essayer d'attirer votre attention. Donc il y a beaucoup de couleurs sur les photos, j'espère que ça ne va pas vous choquer. Il y a également des petites photos qui représentent... Là, je suis tout seul.

Moi, je ne suis pas beaucoup représentatif du handicap, avec mon physique. Mais c'est vrai que Handisport, c'est vraiment une Fédération pour les personnes handicapées et ce sont ces personnes qui sont au cœur de l'existence de cette Fédération. Donc je montrerai quelques photos qui présenteront un peu tout ça. Tout d'abord, je vous proposerai d'aborder ce qu'est le Handisport, ensuite la place des jeunes dans le Handisport au niveau Régional. Enfin, nous verrons ce qu'il en est de la pratique sportive des jeunes handicapés scolarisés, avec un exemple que nous menons en Région, qui s'appelle le projet Handisport à l'école.

Donc qu'est-ce que le Handisport ? C'est vrai que le Handisport, c'est une activité qui n'est pas très reconnue, malgré tous nos efforts de communication, etc. Vous avez pu voir qu'il y avait de belles brochures, j'espère que vous les appréciez. On en a déposé quelques unes dehors pour justement expliquer au mieux ce que c'est, à quoi ça sert, etc. Donc c'est vraiment important pour nous, à chaque fois, de le présenter succinctement, au début de tous nos colloques. C'est un peu tout ça, le Handisport. C'e sont toutes ces personnes. Vous pouvez le voir, ce sont des jeunes avec des enfants, des moins jeunes, d'âge un peu plus avancé.

Ce n'est pas forcément, comme l'a dit à juste titre Monsieur CHAPPELLET tout à l'heure, uniquement du sport de compétition. Le sport de compétition ne concerne que 10 % de nos sportifs, et notamment le sport de haut niveau. Mais néanmoins, c'est vrai que c'est une belle vitrine pour les Jeux Paralympiques. On accueille aussi beaucoup d'évènements internationaux dans notre Région, notamment le Meeting International d'Avignon. Cela concerne aussi des sports de nature, dont je suis moi-même le référent dans la Région.

On a vraiment une Région magnifique, avec les montagnes d'un côté, la mer de l'autre. C'est une des premières Régions de France, notamment au niveau du développement des sports de nature. On arrive, grâce également à l'aide des collectivités territoriales, à obtenir maintenant du matériel adapté, à s'en servir ; ce matériel est tout à fait fiable pour faire véritablement des activités de pleine nature et aussi avoir de très bonnes sensations dans ces activités. C'est vrai que maintenant, depuis quelques années, on ne bricole plus, on arrive vraiment à dire qu'on fait du sport de nature, et non du bricolage.

Cette Fédération intègre les personnes handicapées, non toutes sortes de handicaps, mais le handicap physique, à savoir les personnes atteintes de handicaps moteurs et sensoriels. Au niveau Régional, quelle est la place des jeunes dans nos licenciés ? Nous sommes la cinquième Région de France au niveau de la quantité de licenciés. On a donc 1300 licenciés en Provence-Alpes et 34 % de jeunes de moins de 29 ans. C'est vrai qu'on observe fréquemment maintenant avec ces jeunes, que cette activité n'est plus très régulière, contrairement à ce qu'elle était auparavant. C'est plutôt une activité de zapping.

Maintenant, c'est vrai qu'on donne aussi la possibilité à ces personnes de faire plusieurs activités, avec des licences spécifiques. Elles peuvent pratiquer en zapping plusieurs activités de façon autonome. Au niveau des tranches d'âge, là, on peut voir qu'on a en majorité des jeunes qui ont entre 20 et 29 ans. C'est vrai qu'en matière de Handisport, les personnes viennent plus tard au sport que dans le milieu valide parce que d'abord, il faut se familiariser avec le handicap. On a beaucoup d'accidents de la voie publique, etc. Il y a 6 % de handicaps congénitaux. Ce sont des handicaps innés, constatés à la naissance et ensuite, pour l'autre partie de notre public, il s'agit d'handicaps qu'on acquiert au cours de la vie.

Qu'en est-il de la pratique sportive des jeunes handicapés scolarisés ? Tout d'abord, quelques repères. On fait des projets au niveau de l'Education Nationale, notamment dans le Primaire et dans le Secondaire. Tout d'abord, pour situer le débat, comme tous les élèves, les jeunes handicapés ont des objectifs d'apprentissage. Ces objectifs reposent sur des programmes scolaires en vigueur, concernant l'accueil des élèves handicapés. Soit on les trouve en classe intégrée, c'est-à-dire qu'ils sont intégrés dans les classes avec les enfants valides, soit en classes spécialisées, qu'on appelle aussi CLIS, donc Classes d'Intégration Scolaire. Ce sont des classes d'enfants handicapés, intégrés dans une école ordinaire.

Les CLIS, on les retrouve dans le Primaire et les Unités Pédagogiques d'Intégration, c'est exactement le principe, sauf qu'elles fonctionnent au niveau du collège. Il est évident que chaque enseignant doit suivre les programmes instaurés par l'Education Nationale pour dispenser les cours. Il en va de même pour les enfants handicapés. C'est la même problématique. Ces programmes déterminent, notamment pour chaque matière, les objectifs poursuivis, la durée annuelle et hebdomadaire accordée à telle ou telle discipline, donc l'EPS. L'EPS, c'est l'Éducation Physique et Sportive, pour ceux qui ne le sauraient pas. Au niveau sportif, nous rentrons aussi directement, avec Handisport, et surtout les enfants qui sont en situation de handicap et scolarisés, dans ces programmes.

On peut voir qu'il y a une durée annuelle, une durée hebdomadaire, pour les activités sportives. L'Éducation Physique et Sportive doit en théorie avoir une grande place, avec 108 heures de sport pour les CE1, CE2, CM1, CM2. Par contre, le constat qu'on a fait depuis des années, vérifiable car l'on a envoyé de vrais questionnaires pour voir si ces directives de l'État étaient suivies dans nos écoles, auprès des élèves handicapés, c'est que la pratique en EPS des élèves en situation de handicap est encore trop peu développée dans l'enseignement, avec notamment plusieurs raisons qui sont invoquées pour ça, c'est-à-dire l'absence de formations spécifiques des enseignants ou des professeurs d'EPS.

Les enseignants, en école primaire, ne sont pas formés à la pratique des activités physiques adaptées. En EPS, seuls les nouveaux profs sont véritablement formés depuis quelques années, les anciens ne le sont pas du tout. Cela pose aussi des problèmes. Il y a beaucoup de dispenses qui sont accordées par des médecins, pour les enfants qui pourraient faire du sport au niveau scolaire. C'est aussi un problème parce que le sport est un peu sous-estimé, au niveau notamment de son bénéfice pour la santé. Il y a des craintes des parents d'élèves, vis-à-vis de la pratique sportive. C'est un point qu'il ne faut pas du tout négliger. Cela s'appelle, au niveau psychologique, du cocooning et de la surprotection ; quand on est parent d'enfants handicapés, on a souvent tendance à vouloir les surprotéger et quand on évoque le sport et qu'on ne connaît pas bien ce qu'est le sport, les parents concernés ne souhaitent pas souvent, dans un premier temps, qu'ils en fassent, et c'est aussi un frein à sa pratique dans ces établissements.

L'inaccessibilité des structures sportives constitue le dernier point de blocage, même si c'est quelque chose qui a tendance à s'améliorer peu à peu. Au niveau des écoles, un projet a été mené depuis plusieurs années dans le Vaucluse. Pourquoi dans le Vaucluse, et surtout pourquoi au niveau des écoles primaires et des collèges ? C'est parce qu'on se heurte à quelques problèmes aussi au niveau des moyens humains, donc au niveau de nos ligues, etc. On a ciblé deux écoles dans le Vaucluse, une école primaire et une école secondaire, dans laquelle il y a ces classes d'enfants handicapés. Le but est de rendre accessible la pratique de l'EPS aux jeunes handicapés scolarisés. Concrètement, on fait pratiquer conjointement une classe d'enfants handicapés et une classe d'enfants valides, une fois par semaine. On s'inscrit vraiment dans une activité régulière.

On souhaite vraiment associer au projet les enfants valides du collège. Comme on l'a dit tout à l'heure, l'intégration, ça se fait au minimum à deux. D'un côté, il y a les personnes handicapées et de l'autre, les valides. Afin que les personnes handicapées soient intégrées, nous avons choisi de sensibiliser aussi tous les enfants valides du coin. Les activités proposées sont des activités Handisport, donc destinées aux enfants handicapés, auxquelles participent les enfants valides. On propose aussi des activités qui sont, en théorie, réservées aux valides et on les adapte vraiment pour que les enfants handicapés puissent pratiquer avec eux. On sensibilise aussi les élèves handicapés, séparément, une fois par mois, en plus de ces activités sportives communes. On va vraiment sur le terrain, dans les écoles, pour valider cette démarche avec ces enfants. Le but de ces jumelages est de créer du lien entre jeunes valides et handicapés. Par ce biais, on forme aussi les enseignants d'EPS et les professeurs des écoles à la pratique des activités physiques adaptées pour qu'eux-mêmes, ensuite, puissent les dispenser auprès des élèves.

Nous avons pu faire les observations suivantes, car il est vrai que c'est un projet qu'on mène depuis quatre ans, donc on arrive maintenant à avoir des évaluations assez pertinentes. On note une meilleure intégration des élèves handicapés dans ces établissements, un changement du regard des élèves valides sur le handicap. Tout cela a été constaté avec les questionnaires remplis. Le changement du regard des parents d'élèves handicapés vis-à-vis du sport, ça, c'est un élément qui est très important pour nous. La majorité des enfants handicapés, qui ne faisaient pas de sport avant, s'inscrivent dans une pratique extra-scolaire qui n'est pas forcément du sport, mais qui concerne aussi l'activité musicale, par exemple, puisque nous prôtons pareillement l'accès à la culture et aux loisirs en général. Maintenant, on est supporté dans ce projet notamment par tous les parents d'élèves qui, chaque fin d'année, nous envoient des lettres pour nous aider au maintien de ce projet auprès des financiers, au niveau des collectivités territoriales. Donc je pense que la vraie réussite se situe aussi à ce niveau.

Pour l'instant, j'ai présenté ce projet notamment au niveau du primaire et du secondaire. On mène aussi d'autres actions, mais nous avons peu de temps pour les présenter, au niveau des universités. On intègre les formations, notamment avec la Faculté des Sciences du Sport de Marseille. On intègre aussi les formations des licences et des masters dans lesquels il y a maintenant une spécialité à part, une activité physique adaptée et sportive. Et on forme les futurs professeurs de sport de demain à toutes ces activités et à toutes ces interventions adaptées. On pratique aussi la sensibilisation auprès notamment de l'Université Saint-Charles de Marseille, dans laquelle on intervient dans les Journées du Sport pour Tous et du Bien-être à la Santé et on propose aussi des ateliers, toujours en y associant les jeunes des universités et les jeunes Handisport. Ce sont tous les enfants qui pratiquent le projet.

Tout ça pour vous dire qu'effectivement, il y a bien des manières de ne pas réussir, mais la plus sûre est de ne jamais essayer et ça, c'est vraiment ce qu'on met en avant auprès des enseignants qui ont peur souvent de tester des activités sportives avec des élèves handicapés. Nous sommes là pour les soutenir, pour leur dire comment cela se passe, leur faire connaître le handicap, les sensibiliser à ce propos et on est persuadé, avec toutes les actions que l'on mène, une fois dédramatisé le handicap, beaucoup de choses s'ouvrent, et la pratique sportive en devient accessible plus facilement. Si, à travers vos professions aussi, vous connaissez des enseignants, des éducateurs sportifs, n'hésitez pas à leur parler de nous ! On met en place des formations qui pourraient leur convenir.

Les activités jeunes, chez nous, représentent bien plus que ça. J'ai dû peut-être vous en présenter 20 % de la totalité. Si vous avez des questions, si vous êtes jeunes, et souhaitez avoir plus de renseignements sur les activités, n'hésitez à aller sur le site Internet de la Fédération qui est Handisport.org, sur lequel figurent énormément d'informations. Par exemple, il y a les jeux de l'avenir, qui sont organisés pour les centres de rééducation, les centres spécialisés qui accueillent des enfants handicapés. Cela fonctionne très bien, ce sont des compétitions nationales sportives, se déroulant dans une ambiance vraiment conviviale, compétitive mais détendue et le but poursuivi, c'est aussi d'amener les jeunes à se rencontrer. On intervient, bien sûr, dans les centres spécialisés et aussi dans le cadre de nos associations. Il y a divers projets menés aussi avec l'UNSS, notamment pour mettre en place des compétitions avec les jeunes enfants handicapés, élèves handicapés et jeunes valides. Je vous remercie de votre attention.

Animateur

Merci Monsieur CALLEJON. Nous étions 140, ou un peu plus, ce matin, et nous nous retrouvons en effectif un peu réduit pour clore cette journée. Je vais donner la parole à Luc LEANDRI, qui est Conseiller Régional délégué au handicap et à la dépendance, et qui va nous présenter les actions de la Région dans deux domaines très particuliers. Monsieur LEANDRI, c'est à vous.

Luc LEANDRI

Merci Monsieur DAVIN. Oui, j'ai souhaité pouvoir intervenir dans le cadre de cet atelier culture, sport, loisirs parce que quand on parle des jeunes et du handicap, je pense aux jeunes (je l'étais statistiquement il n'y a pas encore si longtemps que ça) et forcément, la question de l'accès aux loisirs, de l'accès à la culture est une question essentielle pour eux. C'est vrai que souvent, on parle, d'éducation, d'emploi, de formation, de logement. Mais l'égal accès aux loisirs est aussi essentiel. A ce niveau-là, la Région a intégré les principes de la Loi de 2005 dans toutes ses politiques, bien que la question du handicap en tant que telle ne fasse pas partie directement de nos compétences. Toutes les actions que nous avons dirigées vers les personnes en situation de handicap ont d'abord été réfléchies comme relevant de la nécessité d'adapter l'environnement dans lequel nous vivons pour que chaque personne soit traitée comme égale et ne se sente pas reléguée à la situation de handicap qui est la sienne.

Cela amène, je l'ai évoqué précédemment, obligatoirement à coupler la situation des handicaps à des politiques transversales, les transports (je l'ai évoqué tout à l'heure), la politique de la ville, l'aménagement du territoire, le tourisme, la culture, le logement et non pas à faire simplement un amalgame courant, considérant que le

handicap serait un problème de santé. Ce préalable posé, je vais aborder deux politiques spécifiques de la Région, la question de l'accès à la baignade et aux salles de spectacle dans le cadre de cette thématique.

La question de l'équipement des plages a été un axe important de la Région dès 2005, au travers d'investissements en fauteuils amphibies et, pour certaines plages, d'un cheminement amovible. Je rappelle avec insistance que toutes ces politiques sont des politiques volontaristes de la Région. J'attire l'attention sur ce point tout simplement parce que le traitement du handicap n'est pas une compétence directe de la collectivité Régionale et aujourd'hui, les actions que nous menons sont mises en danger, non pas parce que les élus Régionaux, la majorité Régionale, le Président VAUZELLE ou moi-même, ne souhaiterions plus les mener, ou parce que nous ne souhaiterions pas y consacrer les budgets adéquats, mais simplement parce que la loi sur les collectivités territoriales, qui vient d'être adoptée, remet en cause le principe de compétence générale des collectivités et donc, dès 2014, nous empêcherait d'investir des domaines qui ne nous sont pas explicitement précisés dans la loi.

C'est une des raisons pour lesquelles, effectivement, nous tenons à mener d'autant plus résolument ces politiques, en espérant qu'en 2014, nous puissions les poursuivre. Dans ce cadre, c'est en effet notre volonté politique d'adapter l'environnement et non pas de forcer les personnes en situation de handicap à s'adapter. Dans notre Région, nous ne pouvons pas nier l'importance des plages, donc la nécessité de rendre accessible tous les lieux publics de détente et de loisirs. Les bords de plage comme la mer sont, pour nous, des biens publics. Leur appropriation et leur accessibilité est donc, à nos yeux, une priorité. Le bilan que nous pouvons établir est qu'actuellement, nous comptons 76 plages équipées en fauteuils amphibies, en cinq ans d'action et que 90 % des plages disposent désormais d'un cheminement d'accès à la mer. Néanmoins, et il est important de réfléchir sur ces aspects-là, nous notons que seulement un quart des plages présente une accessibilité totale, à savoir parkings, zones de cheminement, toilettes, douches et buvettes accessibles.

Mais ce qui est le plus important à souligner est le manque de personnel dédié à l'aide à la mise à l'eau. La question du personnel a souvent été évoquée ce matin sous d'autres aspects. Mais effectivement, c'est aussi, dans cette thématique-là, un point important. En effet, nous avons constaté que seule la moitié des communes dispose de personnels formés à l'utilisation des fauteuils et que de ce fait, la fréquentation des plages est liée au nombre d'équipements. Il y a donc effectivement, comme on l'évoquait ce matin à propos des AVS, un travail de professionnalisation à faire concernant cette question des loisirs et des personnels qui sont mis à disposition sur les communes, sur ces espaces.

Nous devons aussi définir aujourd'hui ensemble, dans le débat, quelle suite (c'est aussi l'appel que je lance aux associations et personnes présentes) nous souhaitons donner à ces dispositifs. Comment les communes s'emparent-elles du partenariat et quelles pistes pourrions-nous dégager dans le cadre de la discussion commune ? Vous avez une connaissance du terrain, plus aboutie que la nôtre, des remontées d'informations. Nous avons quelques pistes de travail puisque, effectivement, je vous disais qu'aujourd'hui, au niveau des équipements des plages, nous arrivons à équiper la quasi totalité des plages et nous souhaitons intervenir dans d'autres domaines.

Le précédent intervenant évoquait le sport de plein air. Effectivement, on a réfléchi sur son développement autour de goélettes, et de l'intervention dans les parcs naturels Régionaux en général, que nous voulons valoriser. L'intérêt des échanges que nous pouvons avoir est justement de pouvoir influencer sur les politiques Régionales de demain et sur ce point, nous sommes effectivement très demandeurs d'expériences. Cela me permet en même temps d'avancer vers la conclusion. La richesse des débats que nous avons aujourd'hui va apporter des modifications essentielles aux politiques que mène la Région en général.

Pour ce qui est de l'équipement des salles de spectacle, pour les personnes déficientes auditives, nous avons agi avec le même état d'esprit. Dans le cadre de notre politique de solidarité, la Région a mis en œuvre un programme triennal de 2008 à 2010, donc qui se clôt, d'équipements des salles de spectacle et de cinéma. Il a été élaboré suite à une étude du CREAL et a permis l'équipement de 45 salles en trois ans. La participation financière de la Région était fixée à 4 800 euros maximum par salle. Nous voterons, lors de la réunion plénière

qui a lieu dans deux jours, en ce même lieu, l'attribution pour les projets retenus. Pour mémoire, l'appel d'offre a été adressé à plus de 300 structures, la Région a investi près de 100 000 euros en trois ans. Je n'entrerai pas dans le détail, compte tenu de l'horaire avancé, de la répartition par département. Néanmoins, on peut tout de même regretter que malgré un effort dans une logique d'aménagement du territoire, aucune salle n'ait été équipée dans le département des Alpes de Haute Provence. Donc il y a vraiment un travail supplémentaire à faire en direction des salles de spectacle et des communes de ce département et il faut reconnaître que, encore une fois, en concentration urbaine, les espaces et les communes les mieux équipés sont Aix, Marseille et Toulon.

Aujourd'hui, ce dispositif concerne, en Région, 335 000 personnes sourdes ou malentendantes et 137 500 personnes déficientes visuelles. Pour l'instant, et même si depuis trois ans nous pouvons constater une augmentation du nombre de salles équipées, la proportion reste encore, à notre sens, trop faible, puisque nous sommes en moyenne à près d'un quart des salles équipées, sachant que la Région, sur le total de ce quart de salles équipées, a contribué à plus de la moitié de leur équipement, qui n'aurait pas été possible sans cette aide. Voilà globalement les deux domaines que je voulais vous présenter et vous rappeler qu'aujourd'hui, nous réfléchissons sur le développement d'autres politiques d'accès, de développement des loisirs pour les personnes en situation de handicap et que nous avons besoin des retours d'expériences et des expériences qui existent ici et là, afin de s'y appuyer fortement pour mener d'autres expériences et actions de ce type.

Merci.

Conclusion de la journée

Animateur

Merci Monsieur LEANDRI et merci évidemment à la Région pour l'effort qu'elle fait dans ces domaines, en espérant qu'elle pourra, malgré ce que vous avez dit, les poursuivre dans l'avenir. Nous en avons terminé, mesdames, messieurs, avec l'ensemble des interventions qui étaient prévues. Compte tenu de l'horaire, je suggère qu'il n'y ait pas la conclusion formelle indiquée. Monsieur LEANDRI, si vous souhaitez dire un mot pour terminer, évidemment, je ne vous en empêcherai pas. Mais je veux d'abord remercier les services de la Région, les services du CREAL et puis, l'auditoire qui est resté fidèlement et patiemment jusqu'au bout. Merci, vous avez beaucoup de mérite d'avoir supporté la mauvaise gestion du temps par l'animateur ou peut-être le programme trop riche d'une journée comme celle-ci. Monsieur LEANDRI, à vous, un mot de conclusion.

Luc LEANDRI

Si je ne disais qu'un mot, ce serait merci. Merci au CREAL et à son équipe pour l'organisation du colloque et, au nom du Président Michel VAUZELLE et en mon nom, évidemment à tous les intervenants pour la richesse des débats. Effectivement, la densité des propos est considérable. Cela pourrait être un écueil, mais je crois que c'est ce qui fait quand même la force de ce colloque ; nous avons abordé énormément de questions et forcément, on est toujours un peu frustré quand on n'a pas pu aborder l'ensemble des questions. Mais en même temps, je pense qu'il est important, quand on travaille sur cette transversalité, que nous ne soyons pas cloisonnés dans nos thématiques.

Je parle surtout pour les institutionnels, mais également pour les associations, afin qu'on puisse entendre d'abord ce qui se passe simultanément sur d'autres questions et sur d'autres territoires. Parfois, j'entendais, ce n'est pas pour les pointer du doigt, l'Education Nationale, les représentants de l'Université, du Rectorat de l'Académie de Nice qui, entre eux, profitaient de ce colloque pour entendre ce qui se passait à quelques kilomètres de chez eux et finalement, enrichir réciproquement leurs expériences et peut-être, je l'espère, porter de nouvelles actions demain.

Je voulais revenir sur quelques pistes qui auront un impact sur les politiques Régionales. Notamment, nous allons renforcer notre travail pour éviter les ruptures de parcours de formation et renforcer les actions de sensibilisation, notamment auprès de la communauté éducative. Je pense qu'il y a encore un travail à faire, mais qui ne concerne pas seulement la communauté éducative, mais tous les niveaux. Si j'avais un dernier mot à vous dire, c'est de vous inciter à conserver cette mobilisation que vous avez, les uns et les autres, et qu'à ma place depuis quelques mois, j'essaye humblement d'avoir, pour que cette mobilisation soit indispensable, afin que la Loi de 2005 ne reste pas simplement un esprit de loi mais qu'elle devienne vraiment une réalité. Alors, on l'a dit aujourd'hui, il y a encore des aménagements à pratiquer dans cette Loi.

Cela a été évoqué sur la question du logement. Mais je crois qu'il faut que nous restions mobilisés comme, durant l'été, les associations l'ont été quand on a annoncé le gel de l'AAH, comme l'Education Nationale l'est restée lorsqu'on a annoncé la suspension des contrats aidés (notamment les auxiliaires de vie scolaire), ce qui a pu donner des résultats avec une réelle marge de manœuvre. Malgré tout, on ne pourra pas se contenter de conserver, dans l'Education Nationale, des contrats aidés qui sont des contrats précaires, avec des personnes remplacées tous les deux ans et insuffisamment formées. Il faut garder cette mobilisation au cœur parce que je pense que c'est comme cela que les choses doivent progresser et progressent d'ailleurs. Sachez en tout cas que dans la mesure de nos moyens et de nos possibilités, il y a une vraie volonté de la Région de soutenir et porter des projets dans le domaine des personnes en situation de handicap.

Je vous remercie.

Colloque "Pour une égalité des chances des jeunes en situation de handicap dans notre région"

Comité de Pilotage

Associations	Handicap ou secteur	Responsable	Fonction	Mail
ARAIMC	Handicap moteur IMOC	M VETIER M MARECHAL	Président Directeur Général	siege@araimc.org
ARAIMC	Handicap moteur IMOC			association@araimc.org
APF PACA	Déficience motrice			apf.foyerleclipse@wanadoo.fr
APF PACA	Déficience motrice	M. ZAGEL Alain	Directeur Foyer l'Eclipse	alain.zagel@apf.asso.fr
AFM PACA	Déficience neuromusculaire	M. Jean VERGNETTES Mme LEGRUE	Délégation Régionale	provence@afm.genethon.fr
Associations de l'Union Régionale Autisme France Sud-Est	Autisme et TED	M. Alain MONOT	Délégué Régional	urafse@orange.fr
URAPEDA	Déficients auditifs	Mme Chantal MATHERON	Directrice	chantal.matheron@urapeda-paca.org
URAPEDA	Déficients auditifs	M. CARILLO	Directeur adjoint	info@urapeda-paca.org
IRSAM	Déficience Visuelle	M MERCIER	Directeur	siege@irsam.asso.fr
IRSAM	Déficience Visuelle	Mme CORDEAU Elisabeth	Chargée de mission	ecordeau@irsam.asso.fr
FORMATION ET METIERS	Apprentissage, Formation	M Jacques SOLAN M Jean Marc RAYNAUD	Président Directeur Général	fmdirectiongenerale@formationmetier.fr
FORMATION ET METIERS	Apprentissage, Formation	M. LARRIEU Yves	Directeur IME CFAS	yslarrieu@gmail.com
URAPEI	Déficience intellectuelle	Dr COLONNA Jérôme	Président	jerome.colonna@free.fr

URAPEI	Déficiência intellectuelle	Corinne TOURAME	Membre de l'URAPEI	ptourame@wanadoo.fr
AFPJR	Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et Adultes en Recherche d'Insertion	Direction générale		directiongenerale@afpjr.org
AFPJR	Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et Adultes en Recherche d'Insertion	Direction IEPS		direction.ieps@afpjr.org
AFPJR	Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et Adultes en Recherche d'Insertion	M. AVANTURIER	Directeur IEPS St Jeannet	mas-stjeannet@afpjr.org
APAJH	Association pour les adultes et jeunes handicapés	M FAURAND	Délégation régionale	jean-pierre.faurand@apaj04.asso.fr
APAJH	Association pour les adultes et jeunes handicapés	Secrétariat	Délégation régionale	secretariat.assoc@apajh04.asso.fr
CORIDYS	Troubles cognitifs spécifiques	Mme JULLIEN Annie		julien.annie@tolah13.fr
CORIDYS	Troubles cognitifs spécifiques	M Ariel CONTE		ariel.conte@coridys.asso.fr
AFTC 13	Traumatisés crâniens	Muriel JOLY- SCHIETS	Présidente	aftc13@traumacranien.org
UNAFAM Délégation régionale	Handicap psychique	Unafam 13 Marie-Odile MEYER	Présidente	13@unafam.org
UNAFAM Délégation régionale		M SAISSY Jean- Marie	Délégué Régional	jmsaissy@aol.com
Trisomie 21	Déficiência Intellectuelle	Mme Anne MARTIN	Présidente	ab.martin@orange.fr
COLLECTIF HANDICAP MENTAL		Mme MAFFEO Marie-Josée	Présidente	alainmaffeo@orange.fr
COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES HANDISPORT		M Julien CALLEJON M Francis REYES	Coordonateur et Président	provence-alpes@handisport.org
FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE	LIGUE PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	Mme Marie- Jeanne LAIR	Présidente adjointe	jmarchal2@club-internet.fr
FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE	LIGUE PROVENCE- ALPES-COTE D'AZUR	Siège		liguepacasportadapte@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE	LIGUE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mme DELATTRE	Présidente adjointe	marieazur06@orange.fr
CONSEIL REGIONAL DES JEUNES	Direction de l'éducation	Stephane LEMONNIER	Chef de service SAELA	slemonnier@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL DES JEUNES	Direction de l'éducation	Véronique CYPRIEN - ARCAMONE	Responsable du Conseil Régional des Jeunes	vcyprien@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL	Direction de la formation et de l'apprentissage	Mylène DEMAUVE	Directrice adjointe	mdemaube@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL	Direction de la formation et de l'apprentissage	Nathalie MUELA Florence COURTIN	Chef de service Apprentissage	nmuela@regionpaca.fr fcourtin@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL	Direction de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels	Martine YOBE	Chef de service SAIOSPP	myobe@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL	Direction de l'emploi et de la sécurisation des parcours professionnels	Pierre CHAUVIN	Chef de mission	pchauvin@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL	Direction de la culture et du patrimoine	Victoria ELHADAD	Chargée de mission	velhadad@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL	Direction des politiques de santé, du social et de la prévention	Martine CLARET	Chef de service SSSP	mclaret@regionpaca.fr
CONSEIL REGIONAL	Direction des politiques de santé, du social et de la prévention	Sabine LAUROUA	Chargée de mission SSSP	slauroua@region.fr
CONSEIL REGIONAL	DCOM (Direction de la Communication) Chargée de la communication pour la DPSSP (Direction des politiques de santé, du social et de la prévention)	Leila FODIL	Chargée de communication	lfodil@regionpaca.fr
L'ATELIER COOPERATIF	Mission d'Appui à la formation et la qualification des personnes handicapées AGEFIPH Région	Marie FLORES	Mission d'appui Agefiph/Région	mflores@latelier.coop
CREAI		Dr PITEAU-DELDORD	Directrice	mpd@creai-pacacorse.com
CREAI		Secrétariat		contact@creai-pacacorse.com



PROGRAMME du colloque

Pour une égalité des chances des jeunes en situation de handicap dans notre région

Mercredi 8 décembre 2010

Animation : Serge DAVIN, Vice Président du CREA PACA et Corse et membre du CESR

09:00 Ouverture et présentation de la journée

- Gaëlle LENFANT, Vice-présidente déléguée aux solidarités, prévention et sécurité, lutte contre les discriminations de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Roland CANOVAS, Président du CREA PACA et Corse, membre du CESR

Pour pallier à l'absence de Serge EBERSOLD, Sociologue, Professeur des Universités, Responsable du département Recherche à l'INSHEA : projection de l'interview de M. Alexandre JOLLIEN, philosophe

09:30 Le parcours de scolarisation

La post Ulys du LEP de St André

- M. Robert MAZZELLA, Professeur Coordinateur de la classe POST UPI

Scolarisation dans le second degré: adaptation à la diversité des besoins et réussite scolaire, réalités et enjeux

- Claire ROSTY, IEN chargée de mission sur la scolarisation des élèves handicapés, Conseillère auprès du Recteur, Académie d'Aix-Marseille

L'Enseignant Référent de Scolarisation

- Caroline DANIEL

10:10 L'apprentissage et la formation

L'accord cadre Région- Agefiph : Formation et qualification des personnes handicapées

- Marie FLORES, Mission d'appui, bureau d'études ETCetera

"Parcours des apprentis présentant des déficiences" à partir d'une étude qualitative "Appr'Handi"

- Pierre LORENT Chargé d'Etudes - Pôle Education, Formation, Insertion Chef de projet Apprentissage et Handicap Observatoire Régional des Métiers - ORM

Les CFA et l'accueil des jeunes en situation de handicap

- Jean ARMAND Président de l'ARDIR, Directeur du CFA René Villeneuve à Digne-les-Bains (04)

Les Référents "handicap" au sein des CFA

- Sophie CREMOUX (CFA 05) ; Jean Pierre RUSSO (CFA 06)

Le CFA FA

- Yves LARRIEU, Directeur Formation et Métiers Marseille (13)

11:15 L'enseignement supérieur

Témoignage d'un étudiant en situation de handicap

- Christophe TEUMA, Etudiant à la Faculté d'Aix en Provence, U3

Handicap et études supérieures, c'est possible !

- Nicolas SOUVETON, Trésorier de l'Association Droit au Savoir

La cellule Handicap, Université Paul Cézanne Aix en Provence

- Mireille CANALIS-DURAND, Professeur et Vice présidente déléguée, Chargée du soutien à l'étudiant et Jeannette THEOKRITOFF, Responsable de la cellule handicap

La cellule Handicap, Université de Nice

- Jean-Paul NIVOIX, enseignant Université de Nice Sophia-Antipolis et Valérie DALL'O, responsable de la cellule handicap Université de Nice

14:00 L'Information et le logement

Eurocircle Marseille

L'accès aux échanges européens : "Mobilité, internationalité pour les jeunes"

- Vanessa TIERSKY, Chef de projet

Le Centre Régional d'Information Jeunesse Provence Alpes

- Jean-Luc SALMON, Président du CRIJ Provence Alpes

- Florence GUILLEMET, Responsable du pôle Information-orientation du CRIJ

Les Familles Gouvernantes

- Rébiha MEYSSONNIER, Directrice de l'UDAF13

Les appartements tremplins

- Hervé MARCE, Directeur du Foyer Occupationnel Les Nénuphars, IRSAM

- Nizar CHARNI, Résident du Foyer Occupationnel Les Nénuphars, bénéficiaire du programme appartement externalisé "Lotus"

- Françoise GIRAUD, AMP référente de M. CHARNI et Accompagnatrice pour l'appartement "Lotus"

DRJSCS PACA

Cohésion sociale et handicap

- Jean CHAPPELLET, Directeur Régional

15:10 La Culture et les loisirs

Formulation du Projet de vie : la place de la vie sociale et culturelle

- Corinne TOURAME, URAPEI

Comité Régional Provence Alpes Handisport

La problématique de l'enseignement de l'EPS auprès des élèves handicapés scolarisés

- Julien CALLEJON, coordonnateur de développement, référent régional sports de nature

Les actions de la Région pour l'accès à la baignade et aux salles de spectacle

- Luc LEANDRI, Conseiller régional délégué au handicap et à la dépendance

16:30 Synthèse de la journée et Conclusion

-Luc LEANDRI, Conseiller régional délégué au handicap et à la dépendance

Des échanges avec la salle auront lieu à chaque fin de thématique.

Les Actes de ce colloque seront mis en ligne sur le site du CREAI

www.creai-pacacorse.com

Actes du colloque du 8 décembre 2010
Pour une égalité des chances des
jeunes en situation de handicap dans
notre région

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région
27 Place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20
Tél 04 91 57 50 57
www.regionpaca.fr



6 rue d'Arcole 13006 Marseille
Tél 04 96 10 06 60
Fax 04 96 10 06 69
Email : contact@creai-pacacorse.com
Site : www.creai-pacacorse.com